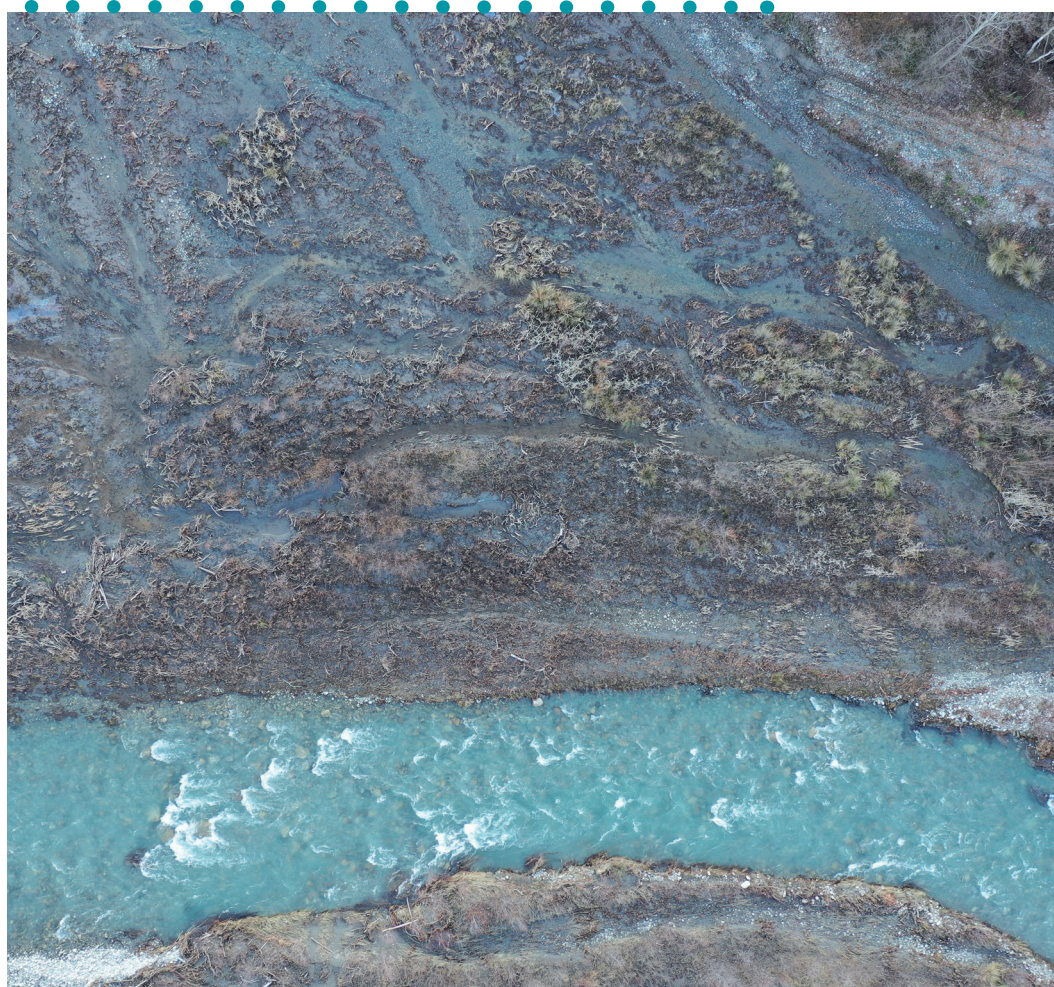


Cahier de fiches actions

Tome 2

Contrat de rivière² du Drac amont



2021-2026

Sommaire

Partie 1- Construction du programme d'actions

- 1- En réponse aux besoins locaux **[Concertation locale]** p 4
- 2- En réponse au Programme de Mesures du SDAGE 2022-2027 **[SDAGE]** p 5

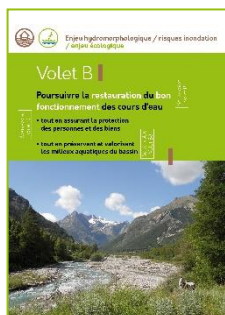
Partie 2- Les actions du Contrat de rivière² du Drac amont p 8



Volet A

..... p 9

Gérer durablement la ressource en eau pour satisfaire tous les usages (eau potable, irrigation) et contribuer au bon état des cours d'eau en tenant compte du changement climatique



Volet B

..... p 87

Poursuivre la restauration du bon fonctionnement des cours d'eau

- tout en assurant la protection des personnes et des biens
- tout en préservant et valorisant les milieux aquatiques du bassin



Volet C

..... p 128

Travailler de manière concertée sur les cours d'eau et renforcer l'accompagnement technique des projets

Sensibiliser tous les publics à l'eau comme élément de développement et de promotion du territoire –Sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques

Partie 1

Construction du programme d'actions du Contrat de rivière² du Drac amont



1- En réponse aux besoins locaux [Concertation locale]

 Suite au bilan du 1^{er} Contrat de rivière en 2019, **les acteurs du territoire Drac amont ont choisi de se lancer dans un 2^{ème} Contrat** pour finaliser les actions en cours, pour en mettre en œuvre de nouvelles et poursuivre ainsi la gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

 En 2020-2021, ce **2^{ème} Contrat de rivière du Drac amont a été élaboré en concertation étroite avec les maîtres d'ouvrages locaux**. Un travail de recueil des besoins a été conduit par la CLEDA dès le démarrage du projet sous la forme d'un sondage et d'entretiens individuels.

Cette étape préalable a permis d'identifier des besoins d'études et de travaux pour gérer durablement la ressource en eau et satisfaire tous les, pour améliorer la qualité des eaux, préserver les milieux et valoriser et promouvoir ce patrimoine local constitué par l'eau et ses milieux aquatiques.

Cette concertation locale préalable s'est ensuite poursuivie au fur et à mesure de la rédaction des fiches actions du Contrat pour échanger avec les maîtres d'ouvrages sur les points à faire figurer dans leurs actions (précisions techniques, financières et opérationnelles...).

Le Contrat de rivière est donc le reflet des besoins sur le Drac amont mais également des motivations locales à y répondre en conduisant dans les 6 prochaines années les actions programmées au Contrat.

 L'élaboration de ce 2^{ème} Contrat de rivière a également été fondée sur des **temps d'échanges précieux avec les partenaires techniques et financiers** (Agence de l'eau, services de l'Etat, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Hautes-Alpes).

Très impliqués dans la démarche et force de propositions tant techniques que financières, ces **partenaires ont renouvelé leur confiance** dans les actions souhaitées, utiles et nécessaires pour la vie socio-économiques et environnementale du territoire du Drac amont.

 L'approbation de ce 2^{ème} Contrat par la CLE du SAGE Drac amont le 25 mars 2021 marque l'aboutissement de ce travail de concertation. La signature officielle du Contrat de Rivière sera l'occasion de réaffirmer les volontés communes et l'engagement de tous en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

2- En réponse aux Programme de Mesure du SDAGE 2022-2027 [SDAGE]

Le deuxième contrat rivière Drac amont est en phase avec le programme de mesures du futur SDAGE 2022-2027 du bassin Rhône Méditerranée. Le bassin versant du Drac amont y est identifié comme territoire sur lequel des mesures concernant les prélèvements et la morphologie sont nécessaires, avec pour objectif d'atteindre le « bon état » du bassin versant du Drac en 2027. Les 81 actions prévues dans le 2^{ème} Contrat de rivière s'inscrivent en prévision des 58 mesures et des 9 orientations fondamentales du futur SDAGE 2022-2027. Certaines actions vont même plus loin que demandé dans le programme de mesures du SDAGE. En effet, plusieurs mesures territorialisées du SDAGE ne sont pas spécifiquement pointées comme nécessaires dans le bassin versant du Drac amont (seules 13 mesures territorialisées sur 58 possibles sont fléchées sur le bassin versant du Drac amont). Ce Contrat de rivière prévoit néanmoins des actions qui visent le même objectif. Les mesures concernant la pollution par exemple seront inscrites dans un PDM au-delà de 2027 et ne sont pas urgentes pour l'atteinte du bon état des cours d'eau ; cependant, le Contrat de rivière porte lui plusieurs actions qui vont diminuer la pollution domestique. Le détail de cette articulation entre le catalogue des mesures – dont celles fléchées sur le bassin versant Drac amont – et les actions du 2^{ème} Contrat de rivière qui leur correspondent est listé ci-dessous :

Haut Drac - ID_09_05		Objectifs environnementaux visés				
Pression dont l'impact est à réduire significativement						
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)						
Report	Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027	BE				
Prélèvements d'eau						
RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	BE				
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	BE				
RES0701	Mettre en place une ressource de substitution	BE				
RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	BE				
Altération du régime hydrologique						
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	BE				
RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	BE				
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	BE				
RES0701	Mettre en place une ressource de substitution	BE				
RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	BE				
Altération de la morphologie						
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	BE				
Altération de la continuité écologique						
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	BE				
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	BE				
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	BE				

Extrait du Programme de Mesures PDM 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée

Déclinaison du PDM du futur SDAGE RM 2022-2027 dans les actions du Contrat

Les actions du 2^{ème} Contrat de rivière du Drac amont qui correspondent aux **mesures territorialisées du PDM en lien avec l'orientation fondamentale n° 0 « s'adapter aux effets du changement climatique »** sont nombreuses, et à juste titre en tête de bassin où les effets y sont plus marqués. Le Contrat prévoit ainsi :

- Des actions de réduction des prélèvements AEP et d'approche patrimoniale des réseaux (MIA0101) (RES0202), et de mise en place d'une ressource de substitution (RES0701)
- des actions de protection des zones humides (MIA0601)
- des actions de restauration des cours d'eau (MI0202)
- des actions visant la continuité écologique (MIA0302)
- des actions visant à réduire les prélèvements pour irrigation (RES0201) (RES0303) (RES0601)

A noter que les références MIA... sont celles du programme de mesures du SDAGE.

Les actions du Contrat de rivière qui correspondent aux mesures territorialisées en lien avec l'orientation fondamentale n°5 « Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé » sont :

- des actions de lutte contre les pollutions d'origine domestique par la création de STEU (ASS0402), en prolongement du premier contrat rivière
- des actions d'amélioration du réseau d'eau pluvial (ASS0201) (ASS0301)

Cependant le SDAGE ne cible aucune mesure territorialisée sur le bassin versant Drac amont pour ce thème de la pollution ; le Contrat de rivière va donc plus loin que le SDAGE.

Les actions du Contrat de rivière qui correspondent aux mesures territorialisées en lien avec l'orientation fondamentale n°6 « préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides » sont :

- des actions pour la restauration de la continuité écologique (MIA0202) (MIA0301 ; MIA0302)
- des actions visant le respect des débits réservés (RES0201)
- des actions sur les zones humides (MIA0601)
- des actions visant l'équilibre sédimentaire et morphodynamique (MIA0204)
- des actions visant les économies d'eau en agriculture (RES0201) auprès des collectivités (RES0202)

Les actions du Contrat de rivière qui correspondent aux mesures territorialisées en lien avec l'orientation fondamentale n°7 « atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir » sont celles qui visent le maintien d'une quantité suffisante d'eau dans les nappes et les cours d'eau pour garantir la bonne fonctionnalité des écosystèmes mais également prévenir des situations de pénuries d'eau. En même temps que le premier Contrat de rivière, le bassin versant du Drac amont s'est déjà doté d'un PGRE d'où sont issues les actions concernant l'irrigation de ce deuxième contrat rivière. Le contrat prévoit donc :

- des actions visant les économies d'eau en agriculture (RES0201) et des collectivités (RES0202)
- des actions visant le partage de la ressource (RES0303)

Aucune mesure territorialisée du SDAGE n'est spécifiquement associée aux orientations fondamentales 1.2.3.4 et 8 dont les principes s'appliquent néanmoins. Les autres actions du Contrat de rivière qui ne sont pas mises en lien ci-dessus avec les OF du SDAGE correspondent néanmoins aux mêmes objectifs de gestion, de communication et de partenariat. Le Contrat prévoit ainsi :

- des actions d'amélioration de la connaissance pour une meilleure gestion
- des actions d'animation, de communication et sensibilisation (C2.01 et C2.02)
- des actions de partenariat avec différents acteurs a priori éloignés de la problématique eau (C2.03 et C2.04).

Le Contrat de rivière du Drac amont répond à l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux". Cette gouvernance s'instaure à travers la mobilisation des acteurs locaux réunis au sein de la CLE et à travers la mise en œuvre et l'articulation des différents outils de la gestion de l'eau présents sur le bassin (SAGE, PGRE, Contrat de Rivière et STePRIM).

Cette gouvernance opérationnelle est portée par la structure CLEDA, labellisée EPAGE en novembre 2019 qui va répondre ainsi à l'OF 4 à travers l'animation de la compétence GEMAPI, la conduite des démarches partenariales de planification et de gestion de l'eau et son pôle de compétences en matière de suivi et d'acquisition de connaissances de la ressource en eau.

Cette gouvernance est ainsi amenée à se consolider en s'appuyant sur les différents opérateurs locaux : les EPCI, le monde agricole, les associations... pour répondre aux différents enjeux de l'eau sur le bassin, notamment à la préservation de la ressource en eau.

Le Contrat de rivière du Drac amont répond également à l'OF 8 « Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ». Le Contrat de rivière met en effet l'accent sur une gestion des risques fondée sur le principe du bon fonctionnement des cours d'eau. Des actions telles que la restauration de la végétation rivulaire et de l'espace de mobilité sont prévues pour retrouver à un fonctionnement naturel de la rivière dans un espace suffisamment large pour minimiser des évolutions brutales du lit et les dégâts liés aux crues. Les crues modifient le lit, font le nettoyage, renouvellent la végétation... parce qu'on leur en laisse la place et la possibilité.

Le Contrat de rivière du Drac amont en adéquation avec le [SOURCE]

Le deuxième Contrat de rivière du Drac amont répond également aux objectifs d'une gestion intégrée de l'eau que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a formalisé dans son Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la Ressource en Eau (SOURCE). Mis en œuvre par l'AGORA (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères), ce document cadre traduit la politique régionale en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et du chef du filât biodiversité, de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les actions du Contrat de rivière du Drac amont, permettant de tendre au partage équitable de la ressource en eau entre les différents usagers tout en assurant le bon fonctionnement des milieux aquatiques, correspondent parfaitement au SOURCE.

Partie 2

Les **actions** du

Contrat de rivière² du Drac amont

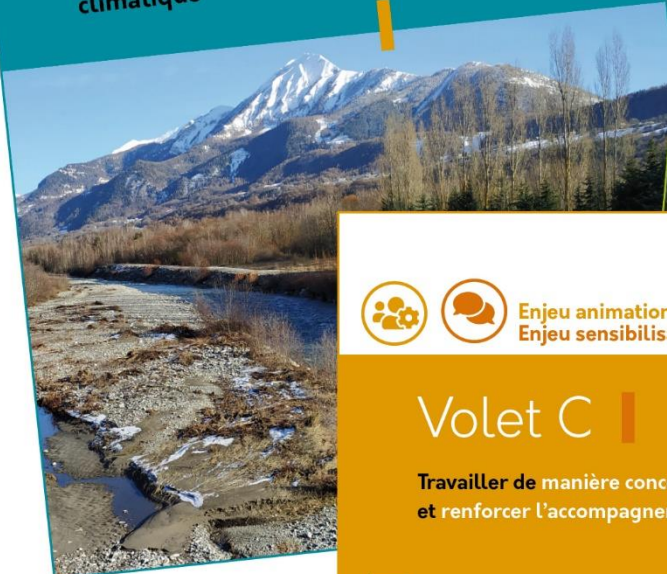


Enjeu ressource/ qualité des eaux



Volet A

Gérer durablement la ressource en eau pour satisfaire tous les usages (eau potable, irrigation...) et contribuer au bon état des cours d'eau en tenant compte du changement climatique



Sous-volet Volet A1 Sous-volet Volet A2



Enjeu hydromorphologique / risques inondation / enjeu écologique

Volet B

Poursuivre la restauration du bon fonctionnement des cours d'eau

- tout en assurant la protection des personnes et des biens
- tout en préservant et valorisant les milieux aquatiques du bassin



Sous-volet Volet B1 Sous-volet Volet B2 Sous-volet Volet B3



Enjeu animation / gouvernance
Enjeu sensibilisation / promotion du territoire

Volet C

Travailler de manière concertée sur les cours d'eau et renforcer l'accompagnement technique des projets

Sensibiliser tous les publics à l'eau comme élément de développement et de promotion du territoire
Sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques



Sous-volet Volet C1 Sous-volet Volet C2



Volet A

Sous-volet
Volet A1

Gérer durablement la ressource en eau pour satisfaire tous les usages (eau potable, irrigation...) **et contribuer au bon état des cours d'eau en tenant compte du changement climatique**

Sous-volet
Volet A2



Sous-volet A1 Actions “Ressource en eau”



Action n° A1.01 Suivi hydrologique du bassin versant du Drac amont (eaux superficielles et souterraines)	12
Action n°A1.02 Amélioration des connaissances hydrogéologiques du Dévoluy.....	14
Action n°A1.03 Etude du fonctionnement hydrologique du bassin versant du Drac amont et conception d'outils de prévision et de gestion	16
Action n°A1.04.01 / Fiche Principe Equiper les prélèvements AEP par un dispositif de régulation et de comptage.....	18
Action n°A1.04.02 / Fiche Principe Réaliser des travaux d'amélioration de l'efficience des réseaux d'adduction et de distribution d'Eau Potable.....	20
Action n° A1.04.03 / Fiche Principe Amélioration de la connaissance et des performances des services AEP	21
Action n° A1.04.04 / Fiche Principe Mise en conformité administrative des captages d'eau potable.....	23
Action n° A1.05.01 Substitution de l'alimentation en eau potable de 5 communes du Champsaur	24
Action n° A1.05.02 Substitution de l'alimentation en eau potable de la ville de Gap	25
Action n°A1.06 Restructuration des réseaux AEP de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur	27
Action n° A1.07 Réparation de l'adduction entre le réservoir des Nays et le réservoir de Moulin du Serre sur la commune de Saint-Léger-les-Mélèzes	28
Action n° A1.08 Recherche de fuites et modernisation du réseau AEP de la commune de Saint-Julien-en- Champsaur	29
Action n°A1.09 Adaptation de la dérivation du canal du moulin sur la commune de La-Motte-en-Champsaur ...	30
Action n°A1.10 Regroupement des prises d'eau et optimisation des réseaux des canaux de St-Eusèbe et de Chauffayer sur la commune de La-Motte-en-Champsaur	31
Action n°A1.11 Substituer les différents prélèvements effectués sur le torrent de Buissard par un prélèvement unique dans la nappe du Drac	33
Action n°A1.12 Conversion du réseau d'irrigation à l'aspersion de l'ASA Hauts de Buissard	35
Action n°A1.13 Création d'une réserve collinaire multi usages à Clot Chenu sur la commune de Saint-Michel-de-Chaillol.....	37
Action n°A1.14 Etanchéification de la retenue de Barbeyroux et conversion à l'aspersion du réseau d'irrigation de Villard Trottier sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur.....	38
Action n°A1.15 Amélioration et structuration de l'irrigation. Etude d'optimisation des prélèvements d'eau sur le torrent d'Ancelle et de l'irrigation des ASA.....	40
Action n°A1.16 Agrandissement de la retenue des Vernes	42
Action n°A1.17 Optimisation du réseau d'irrigation du Canal de Gap	43
Action n°A1.18 Création d'une réserve sur le réseau d'irrigation du Canal de Gap	44
Action n°A1.19 Recherche de fuites sur le réseau AEP de la commune de Forest-Saint-Julien.....	46
Action n°A1.20 Amélioration et structuration de l'irrigation. Regroupement des prises d'eau sur le torrent d'Ancelle et modernisation des réseaux d'irrigation	47
Action n°A1.21 Création d'une réserve collinaire	49
Action n°A1.22 Conversion à l'aspersion du périmètre irrigué de l'ASA du canal des Herbeys	51



Enjeu Ressource en eau

Maître d'ouvrage

CLEDA

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

90 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bancarisation des données

Année de réalisation :

2023

Action n° A1.01 Suivi hydrologique du bassin versant du Drac amont (eaux superficielles et souterraines)

Nature de l'action
OBSERVATION

Contexte

L'hydrologie du bassin versant du Drac amont fait l'objet d'un suivi quantitatif depuis plusieurs années (élaboration du SAGE, 1^{er} Contrat de rivière...). Sans être reconnu comme Zone de Répartition des Eaux (ZRE) dans le SDAGE, le bassin versant du haut Drac présente néanmoins des sous bassins versants déficitaires (Torrent de Buissard, Séveraissette) du fait des prélèvements.

Le bassin versant du haut Drac a un régime nival et pluvio nival, quelques glaciers du massif des Ecrins alimentent encore les débits. Dans un contexte de changement climatique, ce régime pourrait changer en simplement nival. La saison des hautes eaux serait alors décalée plus tôt dans le printemps. L'économie locale étant fortement liée à la disponibilité en eau du bassin versant (irrigation, neige de culture), il est important de connaître les évolutions de l'hydrologie locale, afin d'anticiper une adaptation des pratiques lorsque cela sera nécessaire.

Par ailleurs, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (2018) a été établi à l'échelle du bassin versant et des débits biologiques minimum ont été estimés dans le cadre de l'EVP (2011). Le suivi de l'hydrologie permet de faire respecter les actions du PGRE de façon argumentée et d'évaluer l'impact des prélèvements. Compte tenu des échanges complexes entre les eaux superficielles du Drac et les eaux souterraines, dans les portions où la nappe d'accompagnement est présente, l'observation des débits est un outil indispensable pour l'analyse des débits prélevables définis.

Description technique

Le réseau de suivi hydrologique du Drac est constitué des stations suivantes :

- 6 radars limnimétriques permettant une mesure horaire des hauteurs d'eau superficielles. Ces stations sont situées sur le Drac Noir (Les Tourengs), le Drac Blanc (Pont de Corbière), le Drac (Pont des Ricous et Pont de Chabottes), le torrent de Buissard et le torrent d'Anceille (Pont de Frappe) ;
- 9 sondes piézométriques permettant une mesure horaire des niveaux des nappes souterraines des Ricous et de Chabottes.

L'ensemble des données produites par ce réseau de mesure est transmis, analysé et exploité par la CLEDA.

La modernisation et l'optimisation des équipements de mesure ainsi que l'exploitation, la valorisation et la bancarisation des données produites sont des éléments essentiels à la pérennisation et au bon fonctionnement de ce réseau de mesure essentiel au territoire.



Condition d'exécution

L'ensemble de ces actions sont réalisées par un Agent CLEDA, sous réserve du maintien et financement du poste.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Relevés de mesures						
Analyses						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA
Instrumentation	90 000 €	20 %	50 %	30%
		18 000 €	45 000 €	27 000 €

Commentaires

Le suivi thermique des cours d'eau, nécessaire pour connaître les conditions de vie, est intégré à l'action A2.01 du CD05



Réhabilitation du piézomètre S4 © CLEDA



Station des Corbières modernisée © CLEDA



Jaugeage © CLEDA



Enjeu

Ressource en eau

Action n° A1.02

Amélioration des connaissances hydrogéologiques du Dévoluy

Maître d'ouvrage

Universitaires

Contexte

Localisation



Massif du Dévoluy

Montant :

105 000 € HT phase 1

Enjeux :

Connaitre pour préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Publications scientifiques
Rapports d'études

Année de réalisation :

Phase 1 : 2022/2023
Phase 2 : 2024/2025

Le Dévoluy est un massif calcaire des Préalpes du sud. Il est situé au nord-ouest de la ville de Gap. La grande majorité du massif est incluse dans le département des Hautes-Alpes à l'exception de sa frange nord-ouest située en Isère.

Le Dévoluy est un ensemble karstique qui compte de nombreux gouffres, les écoulements souterrains sont prépondérants et rejoignent deux sources principales, les Petites et Grandes Gillardes qui émergent au nord du massif sur la commune de Pellafol (38). Une source secondaire (La Sigouste) draine au sud le compartiment du plateau de Bure. Les écoulements superficiels rejoignent la Souloise, torrent qui quitte le massif par le Nord, à l'issue d'un parcours en gorges, avant de rejoindre le Drac au niveau de la retenue du barrage du Sautet.

La connaissance géologique et hydrogéologique du massif est basée sur les seules références que sont deux thèses de doctorat aujourd'hui anciennes : Luparini (1975) et Bonhomme (1972).

Du point de vue de l'hydrogéologie, le Dévoluy apparaît comme un système karstique complexe composé de plusieurs réservoirs dont il existe encore de nombreuses inconnues sur les interconnexions, la position d'éventuels seuils de déversements, l'existence, la position de drains vadoses ou noyés et la position et l'étendue d'une zone noyée en permanence.

Description technique

Une 1^{ère} phase se déroulera sur 18 mois (2022/2023) et aura pour principal objectif l'acquisition de données sur la géologie et l'histoire géologique du massif. Il en résultera la construction de différentes coupes du massif et des zones voisines.

Une 2nde phase (2024 à 2025) aura pour objet :

1. L'étude de la structuration des systèmes karstiques en lien avec les évolutions des contextes orogéniques, climatiques et hydrographiques ;
2. L'acquisition de données complémentaires sur les écoulements, les débits, leurs évolutions dans le temps ;
3. L'analyse plus précise de l'extension de la zone noyée dans les 3 dimensions et l'estimation des réserves ;
4. La mise au point d'un modèle conceptuel de fonctionnement du karst ;
5. L'évaluation de la contribution des écoulements karstiques issus du karst du Dévoluy au débit des cours d'eau périphériques et une tentative de projection de l'évolution de ces débits en fonction de la dérive climatique pour les 3 décennies à venir.



Condition d'exécution

La phase 1 sera réalisée par un étudiant en post-doc appuyé par les équipes spéléologiques investies sur le massif pour les reconnaissances en cavités souterraines.
Les organismes qui suivent pourraient également prendre part au projet :

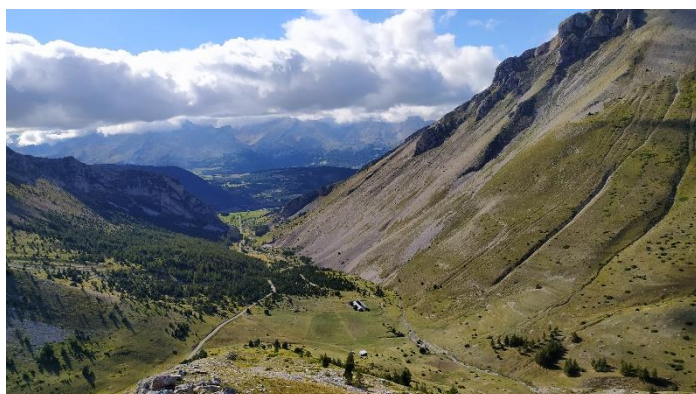
- un ou des organismes de recherche (université)
- la fédération de spéléologie
- les organismes et collectivités ayant un intérêt dans l'opération et financeurs potentiels : Département 05, Agence de l'Eau RMC, Région PACA, commune du Dévoluy, Communautés de communes du Buëch-Dévoluy et de la Matheysine,
- la CLEDA structure qui porte le SAGE et le Contrat de rivière Drac amont
- les services de l'Etat : DDT, AFB, DREAL
- EDF pour sa connaissance de l'hydrologie et ses nombreux suivis sur site.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques Phase 1						
Etudes techniques Phase 2						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA
Etude techniques phase 1	105 000 €	20%	50%	30%
		21 000 €	52 500 €	31 500 €
Etudes techniques phase 2	à définir			
TOTAL	105 000 €	21 000 €	52 500 €	31 500 €



Le Col du Noyer © CLEDA



Le Dévoluy © CLEDA



Enjeu

Ressource en eau

Maître d'ouvrage

CLEDA

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

75 000 € HT

Enjeux :

Connaissance et perspectives d'évolution du fonctionnement hydrologique et de la ressource en eau.

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☒ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Rapport d'étude /
conception d'outils

Année de réalisation :

2021 à 2024

Action n° A1.03

Etude du fonctionnement hydrologique du bassin versant du Drac amont et conception d'outils de prévision et de gestion

Contexte

Le bassin versant du Drac amont bénéficie d'un climat montagnard charnière entre celui des Alpes du Nord (influences atlantiques marquées) et celui des Alpes du Sud (influences méditerranéennes marquées). D'une superficie de l'ordre de 1 000 km² au droit du barrage formant la retenue hydroélectrique du Sautet, il constitue une tête de bassin versant alpin incluant 3 sous-bassins versant ayant chacun des régimes hydrologiques spécifiques (nival à influence pluvial de l'amont vers l'aval pour le Drac, glaciaire pour la Séveraise, karstique pour la Souloise).

L'hydrologie et la pluviométrie de ce bassin versant sont par ailleurs bien connues de par les nombreux équipements de mesures installées, suivies et exploitées par EDF, Météo-France, la DREAL PACA et la CLEDA.

Les enjeux liés à la gestion quantitative de la ressource en eau sont forts sur ce territoire (en particulier sur l'axe Drac) qui fait l'objet d'un PGRE, dans un contexte où les évolutions climatiques sont marquées et influent sur les régimes hydrologiques, sur la disponibilité et le partage de la ressource entre usagers de l'eau. La retenue du Sautet constitue l'exutoire du bassin versant hydrographique du Drac amont ; EDF et la CLEDA partagent, chacun dans leurs missions et domaines de compétences respectifs, des objectifs communs en matière de connaissance et de gestion de l'eau sur ce territoire.

Description technique

Analyse et évolution du fonctionnement hydrologique du bassin versant, aussi bien temps historique (à partir de 1900), qu'en temps futur (scenarii d'impact du changement climatique). Création d'outils de prévision opérationnelle des débits et de gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.

Objectifs :

- 1- Analyse des données hydrométéorologiques, modélisation hydrologique spatialisée et caractérisation du fonctionnement hydrologique des bassins versants en temps passé et futur. La diversité des processus dominants (glaciaire, nival, karst) permettra de caractériser la variabilité des réponses des bassins versants aux évolutions climatiques passées et futures.
- 2- Étude d'impact du changement climatique sur les régimes d'enneigement de différents bassins versants et par tranches d'altitude. Comparaison et valorisation des données d'enneigement historiques observées (réseau EDF notamment).
- 3- Développement d'une plateforme de prévisions hydrométéorologiques opérationnelle pour les bassins versants du Drac, de la Séveraise et de l'Infernet, aussi bien pour des enjeux d'étiages que de crues.



👍 Condition d'exécution

Co-maîtrise d'ouvrage EDF/CLEDA avec un financement en régie sur la base du temps passé par le personnel de chacune des 2 structures. Ou maîtrise d'ouvrage CLEDA avec convention de coopération CLEDA/EDF

👍 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						

👍 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel en € TTC	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	Région PACA	CD 05
Etudes techniques	90 000 €	20%	50%*	10% à 30%	10% à 30%

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.



Plaine de Chabottes © CLEDA



Prapic et Saut du Laire © CLEDA



Action n°A1.04.01 / Fiche Principe

Equiper les prélèvements AEP par un dispositif de régulation et de comptage

Maître d'ouvrage

Communes concernées

Localisation



Toutes les communes non équipées

Montant :

Fiche Principe

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

$$\frac{\text{Nombre de compteurs de installés}}{\text{nombre de points d'eau à équiper}}$$

Année de réalisation :

2021 à 2023

Contexte

La majorité des communes du territoire capte les sources de versant pour leur Alimentation en Eau Potable. Ces captages, souvent historiques, sont rarement équipés de compteurs de production permettant de connaître réellement le volume d'eau prélevé dans le milieu. Dans la plupart des cas, une grande partie de la source est captée, l'eau conduite en adduction jusqu'au réservoir où là, la quantité d'eau est ajustée aux besoins ; le trop plein retourne alors au milieu, mais parfois loin de son thalweg d'origine. Or, la taxe de l'Agence de l'eau est calculée sur ce volume prélevé à la source, à défaut de façon forfaitaire. Si celui-ci est trop important par rapport aux besoins, il est utile de l'ajuster le plus en amont possible par un dispositif de limitation des volumes prélevés et de comptage, afin que le l'essentiel de la ressource prélevée, mais non utilisée, retourne au milieu.

Des obligations en matière de comptage des volumes d'eau prélevés ont été introduites par l'arrêté du 19 décembre 2011. Sauf impossibilité de mesure avérée validée par l'Agence de l'eau et les services de l'État, tous les points de prélèvement doivent être équipés de dispositifs de mesure.

L'Agence de l'eau vérifiera que ces dispositions ont bien été mises en œuvre et, le cas échéant, établira d'office la redevance avec une majoration de 40 % sur le montant correspondant aux volumes non mesurés.

Par ailleurs, ces captages de montagne étant pour la plupart peu accessibles, a fortiori en hiver sous la neige, l'équipement des compteurs de production de tête émettrice doit être étudié (si les conditions de télétransmission sont rassemblées).

👉 Description technique

Il s'agira d'installer autant de compteurs de production qu'il existe de points d'eau captés sur le bassin versant (les prélèvements en nappe par forage sont eux déjà équipés).

Selon la configuration du captage et son accessibilité, la pose du compteur pourra être décalée vers l'aval (au point de mise en charge de la conduite d'adduction). Il est à noter que le compteur doit néanmoins être au plus proche du point de prélèvement.

107 points d'eau AEP sont recensés dans les communes du bassin versant Drac amont. Une dizaine n'est pas encore régularisée sur le plan administratif, cependant les procédures sont engagées (sauf pour 3 d'entre eux). Les arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique précisent parfois la nécessité de la pose de compteur de production, mais pas les plus anciennes. Une étude des DUP sur les points de captage AEP et des travaux effectivement réalisés sera nécessaire.



Condition d'exécution

Action sous maîtrise d'ouvrage communale, avec la coordination et l'appui technique du Conseil Départemental des Hautes-Alpes (IT05) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS 05).

L'emplacement choisit pour implanter le compteur doit être validé par les services de l'Etat en l'occurrence la DDT05.

Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Travaux	à définir	20% à 40%	jusqu'à 50%	10% à 30%

Coût estimatif d'un compteur avec un système de télétransmission des données : environ 3 000 €.

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Enjeu

Ressource en eau

Maître d'ouvrage

Communes concernées

Localisation



Toutes les communes du bassin versant du Drac amont

Montant :

Fiche Principe

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☒ Autres SDAEP

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Rendement des réseaux / ILP

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°A1.04.02 / Fiche Principe

Réaliser des travaux d'amélioration de l'efficience des réseaux d'adduction et de distribution d'Eau Potable

Nature de l'action
TRAVAUX

Contexte

Les communes du bassin versant qui disposent d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et d'un programme de travaux doivent engager ceux-ci afin de limiter la pression sur la ressource d'une part et de mieux gérer leurs services eau d'autre part. Dans l'hypothèse où la compétence eau serait transférée à l'échelle intercommunale en 2026, les charges résultant de ces travaux seront transférées également.

Description technique

Engager les travaux prévus aux programmes de travaux existants ou ceux résultant des SDAEP qui seront élaborés dans le cadre du 2nd Contrat de rivière. L'indicateur retenu pour cibler les travaux à mener sur le bassin versant est l'Indice Linéaire de Pertes (ILP) qui représente le volume de pertes par linéaire de réseau et par jour. L'ILP permet de tenir compte de la spécificité des communes rurales et de montagne qui ont des réseaux très étendus, au contraire de l'indicateur de rendement (volume distribué aux abonnés / volume sortie de réservoir). Les collectivités sont tenues, selon la Loi Grenelle d'atteindre un rendement seuil réglementaire. Pour des communes rurales et peu peuplées, l'ILP est considéré comme médiocre à partir d'une valeur de 4 m³/km/j. Concernant les réseaux AEP, les travaux d'économies d'eau du PGRE peuvent également répondre à d'autres objectifs propres à l'exploitation du réseau AEP, notamment la gestion patrimoniale grâce à un renouvellement régulier des canalisations et ouvrages (1.5 à 2 % par an en moyenne).

Condition d'exécution

Action sous maîtrise d'ouvrage communale, avec la coordination et l'appui technique du Conseil Départemental des Hautes Alpes (IT05).

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Travaux	à définir	30% à 40%	jusqu'à 50%	10% à 20%

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Action n° A1.04.03 / Fiche Principe

Amélioration de la connaissance et des performances des services AEP

Maître d'ouvrage

Communes concernées

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

Fiche Principe

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☒ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- SDAEP

Indicateurs de suivi / évaluation :

Indice de Connaissance
Patrimoniale /rendement

Année de réalisation :

2021 à 2023

Contexte

De nombreuses communes du territoire ne disposent pas d'une bonne connaissance de leurs réseaux AEP et de leur rendement. Outre l'importance, pour une bonne gestion, d'avoir une bonne connaissance patrimoniale des réseaux, ces communes risquent le doublement de la taxe sur le prélèvement par l'Agence de l'eau. Le 1^{er} Contrat de rivière avait encouragé à la réalisation des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable ; cette action prolonge les études sur les communes non encore pourvues de SDAEP.

Enfin, dans l'hypothèse où la compétence eau pourra être transférée à l'intercommunalité en 2026, ce travail d'inventaire est un préalable nécessaire.

Par ailleurs, certaines portions de réseau se trouvent dans l'espace de bon fonctionnement de la rivière sans que cette caractéristique soit mentionnée dans les SDAEP.

👉 Description technique

Il s'agit d'engager la réalisation des SDAEP pour les communes qui n'en disposent pas et de mettre à jour les SDAEP trop anciens ou incomplets.

Le descriptif détaillé du SDAEP doit être mis à jour et complété chaque année en mentionnant les travaux réalisés sur les réseaux ainsi que les données acquises pendant l'année. Son contenu correspond au niveau 1 du « guide national ONEMA d'aide à l'élaboration du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau » de 2013.

L'objectif est d'améliorer la connaissance patrimoniale à un niveau suffisant pour une gestion durable du service. Le doublement de la redevance est appliqué en cas de non-respect de la Loi Grenelle et du Décret d'application « fuites » qui stipule qu'il faut avoir un descriptif détaillé. Le seuil minimum visé pour l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 40/120 points. Le seuil de 60/120 à atteindre correspond au critère pour les demandes d'aides sur les travaux auprès du Département des Hautes-Alpes et de l'Agence de l'eau.

Un plan d'actions, approuvé par délibération, doit être établi dans les 2 ans qui suivent la constatation d'un rendement insuffisant.

Il vise à définir les actions à mettre en œuvre pour améliorer le rendement.

Deux grands types d'actions peuvent être envisagés :

- des actions de connaissance et de suivi comme la réalisation d'un diagnostic de fonctionnement, la mise en place de dispositifs de mesure (compteurs, débitmètres...) ou l'analyse des données acquises ;
- des actions de réduction des fuites comme la mise en œuvre de campagnes de recherche de fuites, la gestion des pressions, la rénovation ou le remplacement des canalisations les plus fuyardes...

Le plan d'actions inclut un suivi annuel du rendement des réseaux de distribution d'eau et peut comprendre, s'il y a lieu, un projet de programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau.

Dans le cadre du PGRE, une attention particulière est donnée aux communes qui n'ont pas encore réalisé leur SDAEP. Par ailleurs, les communes qui disposent d'un SDAEP ancien doivent l'actualiser sur le volet gestion quantitative, par exemple en organisant des campagnes de recherches de fuites, d'abord généralisées à tout le réseau, puis affinées sur les secteurs fuyards. Le volet qualité de l'eau doit également être pris en compte.

Ainsi, toutes les communes, même les plus petites, acquerront une connaissance.

Le repérage des portions de réseau sises en EBF sera utile aux gestionnaires tout comme aux structures en charge de la compétence GEMAPI.



Condition d'exécution

Action sous maîtrise d'ouvrage communale, avec la coordination et l'appui technique du Conseil Département des Hautes-Alpes (IT05) et de l'Agence de l'eau.

Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques		30% à 40%	jusqu'à 50%	10% à 20%

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Enjeu

Ressource en eau

Action n° A1.04.04 / Fiche Principe

Mise en conformité administrative des captages d'eau potable

Maître d'ouvrage

Communes de Saint-Laurent-du-Cros et de Saint-Bonnet-en-Champsaur

Localisation



Communes concernées

Montant :

Fiche Principe

Enjeux :

Préserver la ressource et de sa qualité

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☐ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Arrêtés préfectoraux d'autorisation

Année de réalisation :

2021 à 2024

Contexte

La mise en conformité administrative des captages garantit d'une part la prise en compte des impacts sur l'environnement que crée le prélèvement ainsi le volume autorisé est ajusté aux besoins et à la ressource disponible. D'autre part, les travaux prescrits dans l'Arrêté Préfectoral d'autorisation garantissent la qualité du captage : une eau bien captée nécessite un traitement minimum. La ressource gagne également en qualité. Plusieurs communes ont entamé la procédure de mise en conformité administrative de leur captage d'eau potable mais ce n'est pas le cas de 3 captages.

Description technique

Les captages d'eau potable de la Croze (Commune de Saint-Laurent-du-Cros), du Vivier et de l'Auberie (Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur) ne disposent pas de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). La procédure de mise en conformité administrative comprend plusieurs phases encadrées par le cahier des charges supervisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Condition d'exécution

Ces procédures seront portées par les communes concernées.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05
Etudes		à définir		à définir
Travaux		à définir	jusqu'à 70%*	à définir

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

En 2021, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes continue à aider la réalisation des procédures administratives à hauteur de 4 000 € par DUP, plafonnée à 50% des dépenses. Cette aide étant votée à posteriori, il est donc nécessaire que la commune obtienne la DUP en amont de la demande d'aide.

Concernant les travaux issus des DUP, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes et l'Agence de l'eau aident les travaux des communes classées en ZRR. Par ailleurs dans circulaire DETR 2021, il est également possible de solliciter des aides pour les travaux de captages permettant d'améliorer la qualité de l'eau.



Enjeu

Ressource en eau

Action n° A1.05.01

Substitution de l'alimentation en eau potable de 5 communes du Champsaur

Nature de l'action
TRAVAUX

Maître d'ouvrage

SIENAD - Syndicat
Intercommunal d'Exploitation de
la Nappe Alluviale du Drac

Localisation



Saint-Léger-les-Mélèzes

Montant :

1 200 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Mise en service du forage /
AEP des 5 communes

Année de réalisation :

2021 à 2022

Contexte

La réalisation de cette opération s'accompagnera de l'arrêt de l'exploitation des ouvrages actuels de captage d'eau potable du forage de Chabottes (alimentant en eau potable les communes de Chabottes, Forest-Saint-Julien, Saint-Laurent-du-Cros) et du puits de la piscine (alimentant en eau potable les communes de Saint-Léger-les-Mélèzes et de Saint-Jean-Saint-Nicolas) en raison des problématiques rencontrées pour l'instauration requise de leur protection sanitaire.

Description technique

Le programme des travaux prévoit la création des installations de pompage et de production d'eau potable, les raccordements jusqu'aux réseaux communaux ainsi que les ouvrages de régulation hydraulique. Le projet technique porte sur les principaux points suivants :

- La mise en service du puits existant des Choulières ;
- La mise en place de la protection de l'ouvrage de captage des eaux ;
- La création des canalisations de liaison entre l'ouvrage et les réseaux AEP communaux préexistants.

Condition d'exécution

Arrêté préfectoral du 02/04/2019 portant déclaration d'utilité publique pour le prélèvement dans la nappe du Drac au niveau du forage des Choulières, pour l'instauration des périmètres de protection et portant autorisation de fournir de l'eau brute pour la production d'eau destinée à la consommation humaine des 5 communes du Champsaur pour un débit maximum de prélèvement de 72 m³/h (20 l/s).

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Etudes							
Travaux							

Plan de financement

Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	CD 05
1 200 000 €	25%	50%	5%	20%
	300 000 €	600 000 €	59 760 €	240 000 €



Enjeu Ressource en eau

Action n° A1.05.02 Substitution de l'alimentation en eau potable de la ville de Gap

Maître d'ouvrage

SIENAD (Syndicat Intercommunal
d'Exploitation de la Nappe Alluviale
du Drac)

Localisation



Saint-Léger-les-Mélèzes

Montant :

Etude : 80 000 € HT
Travaux : selon scénario
d'AEP retenu

Enjeux :

Atteinte du débit objectif
d'étiage
Sécurisation quantitative et
qualitative de l'AEP

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Réalisation de l'étude des
scénarios / Réalisation des
travaux

Année de réalisation :

2021 à 2024

Contexte

Le bassin gapençais a des ressources limitées ne pouvant subvenir qualitativement et quantitativement à la totalité de ses besoins en eau ce qui l'a conduit depuis le 19^{ème} siècle à privilégier une alimentation par le transfert d'eau depuis le bassin versant du Drac amont. L'eau de surface du Drac captée et acheminée par le canal de Gap couvre ainsi l'essentiel des besoins en eau d'irrigation du bassin Gapençais et en eau destinée à la consommation humaine de la ville de Gap.

Les besoins en eau de la ville de Gap pour satisfaire l'usage eau potable sont de l'ordre de 2 500 000 m³ / an.

Dans un contexte de diminution de la disponibilité de la ressource en eau en période d'étiage et de sensibilité aux pollutions des eaux superficielles du Drac, la ville de Gap souhaite sécuriser son approvisionnement en eau potable.

La solution de sécurisation privilégiée par la ville de Gap est de mobiliser la ressource aquifère souterraine de la nappe des Choulières soit pour compléter la ressource superficielle du Drac, soit pour substituer complètement cette ressource superficielle, telle que prévue dans les documents de gestion et de planification locaux (SAGE, PGRE).

A cet effet, la ville de Gap a adhéré au SIENAD en 2018 et en 2019 un premier projet de substitution totale de l'AEP de Gap depuis les eaux superficielles du Drac vers les eaux souterraines de la nappe des Choulières a été étudié intégrant une adduction d'eau vers Gap indépendante des infrastructures hydraulique du canal. Le coût de ce projet a été évalué à 11.5 millions d'euros.

En 2020, la ville de Gap a demandé au SIENAD d'étudier de nouveaux scénarios d'approvisionnement.

Description technique

L'objectif est d'établir une étude technico-économique complète et partagée par les acteurs du territoire, notamment les responsables du SIENAD et de l'Agglomération Gap Tallard Durance, des scénarios de sécurisation en eau potable de la ville de Gap qui permettent l'atteinte des objectifs du SAGE et du PGRE et intègre l'ensemble des paramètres utiles à la prise de décision sur ce choix stratégique pour l'alimentation en eau potable de la ville de Gap et la gestion de la ressource en eau du bassin du Drac d'où proviennent les ressources ciblées.



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques	80 000 €	20%	50%	30%
		16 000 €	40 000 €	24 000 €
Travaux	selon étude	à définir	à définir	à définir
TOTAL	80 000 €	16 000 €	40 000 €	24 000 €



Enjeu

Ressource en eau

Action n°A1.06 Restructuration des réseaux AEP de la commune de Saint-Bonnet- en-Champsaur

Nature de l'action
ETUDES et TRAVAUX

Maître d'ouvrage

**Commune de Saint-
Bonnet-en-Champsaur**

Localisation



Saint-Bonnet-en-Champsaur

Montant :

870 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRI
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Réalisation des travaux

Année de réalisation :

2021 à 2023

Contexte

L'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur est assurée par trois captages mais le réseau a besoin d'une restructuration :

- d'une part, les captages du Vivier et de Bourboutane sont vulnérables en termes de qualité et celui de Bourboutane ne garantit pas la ressource nécessaire pour équilibrer le bilan besoin/ressource ;
- d'autre part, le diagnostic de ce réseau vétuste (réservoirs et adduction datant de 1955/1960) fait état de 110 m³ de fuite par jour (CLAIE 2019).

L'eau captée fait l'objet d'un partage des usages entre l'irrigation et l'eau potable pour l'unité de production du Fontenil.

Description technique

Il s'agit de mettre en œuvre une substitution du captage de Bourboutane par maillage de l'adduction de Charbillac sur le réseau de Champ Clavel (avec création d'un ouvrage tampon de 10 m³). Sécurisation de l'unité de production du Fontenil (1 captage et 7 réservoirs). Le remplacement du réservoir de tête, vétuste, et de l'adduction, permettra d'assurer la sécurité d'approvisionnement en eau durant les 16 h de coupure journalière pendant la période estivale et d'éviter les fuites pour un volume annuel estimé à 40 150 m³. L'accès au réservoir (sur un nouvel emplacement) garantira le suivi qualité de l'eau distribuée (impossible actuellement).

Condition d'exécution

Action sous maîtrise d'ouvrage communale, avec coordination et appui technique du Département des Hautes-Alpes (IT05).

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques	40 000 €	30%	50%	20%
		12 000 €	20 000 €	8 000 €
Travaux	830 000 €	30%	50%	20%
		249 000 €	415 000 €	166 000 €
TOTAL	870 000 €	261 000 €	435 000 €	174 000 €



Enjeu

Ressource en eau

Action n° A1.07

Réparation de l'adduction entre le réservoir des Nays et le réservoir de Moulin du Serre sur la commune de Saint-Léger-les-Mélèzes

Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Léger-les-Mélèzes

Localisation



Saint-Léger-les-Mélèzes

Montant :

140 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☒ Autres SDAEP 2010

Indicateurs de suivi / évaluation :

ILP

Année de réalisation :

2021 à 2023

Contexte

La commune de Saint-Léger-les-Mélèzes est alimentée par 4 sources captées. Ces ressources, rassemblées, cheminant ensuite vers le réservoir des Cassettes puis vers le réservoir des Naïs qui dessert les quartiers du Village/station, La Source et Le Lauza. À ce jour, seul le réservoir du Moulin du Serre n'est pas alimenté par les captages cités précédemment. En effet, ce réservoir est alimenté en eau par un forage dans la nappe alluviale du Drac appelé « Puits de la Piscine ». Lors des périodes de pointe touristique, des pompes de reprise permettent de refouler l'eau du puits de la Piscine vers le réservoir des Nays via un réseau de secours. On note sur le SDAEP de 2010, la présence d'une canalisation d'adduction gravitaire entre les deux réservoirs. Cette canalisation est aujourd'hui hors service suite à la suppression du réservoir intermédiaire du village. Une seconde pompe au réservoir de Nays permet sur le même principe d'alimenter le réservoir des Cassettes en cas de besoin.

Description technique

D'une manière générale le projet va consister à :

- Remplacer la conduite d'adduction supprimée DN200 acier par une canalisation neuve en PEHD de même diamètre entre le réservoir des Nays et le réservoir du Moulin du Serre en remplacement de la canalisation existante fuyarde.
- Poser en parallèle une canalisation d'adduction gravitaire en PEHD permettant d'alimenter le réservoir du Moulin du Serre depuis le réservoir des Nays lorsque la ressource le permet.
- Traiter la problématique de la gestion du pluvial en créant un réseau gravitaire entre l'amont du réservoir des Nays et le réseau existant. Le projet prévoit la réalisation d'un entonnoir et d'un dessableur au départ de la canalisation.

Condition d'exécution

Cette première phase de travaux traitera uniquement du remplacement de la canalisation de refoulement en partie basse et de la pose du réseau d'adduction gravitaire en parallèle.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recherches de fuites						
Réparations						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Travaux	140 000 €	40%	jusqu'à 50%	10%

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Enjeu

Ressource en eau

Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Julien-en-Champsaur

Localisation



Saint-Julien-en-Champsaur

Montant :

220 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☒ Autres SDAEP

Indicateurs de suivi / évaluation :

ILP

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n° A1.08

Recherche de fuites et modernisation du réseau AEP de la commune de Saint-Julien-en-Champsaur

Nature de l'action
TRAVAUX

Contexte

La commune de Saint-Julien-en-Champsaur possède un vieux réseau de distribution d'eau potable. Et les compteurs de gestion de la ressource sont obsolètes. Pour remédier à ces défaillances techniques et augmenter les économies d'eau, la Commune engage une campagne de recherche et réparation de fuite et modernise son réseau AEP. Ces travaux lui permettront de gérer et contrôler au mieux les débits. La mise à jour du Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable est prévue en parallèle.

Description technique

Les travaux prévus consistent à :

- rechercher l'ensemble des fuites sur le réseau et de réaliser des travaux de colmatage ;
- remplacer 1 400 ml de conduite déjà identifiée comme étant fuyarde ;
- remplacer 2 poteaux incendie fuyards ;
- refaire des regards de vannage ;
- poser des compteurs communaux modernisés : 5 compteurs équipés pour la télésurveillance seront installés au répartiteur et aux 4 réservoirs.

Condition d'exécution

Un dossier d'étude APS est en cours de réalisation, les travaux suivront et seront réalisés suite à un appel d'offre qui se fera après obtention des subventions, et suivant les possibilités d'autres financements de la commune.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recherches de fuites						
Réparations						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel €	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Travaux	220 000 €	20% à 40%	50%	10% à 30%

L'Agence de l'eau peut financer jusqu'à 70 % si contrat ZRR.
Recherche de fuites : 80 000 €. Réparation : 140 000 €

Commentaires

Au cours des dernières années, La commune de Saint-Julien-en-Champsaur a fini son réseau d'assainissement et a créé une STEP planté de roseaux. La protection des captages a été refaite et depuis la qualité de l'eau est très bonne. Les résultats d'analyses sont excellents. Pour permettre de finir la modernisation et la sécurisation de sa ressource en eau, il est impératif aujourd'hui de mettre à niveau notre réseau d'eau potable.



Enjeu

Ressource en eau

Action n°A1.09

Adaptation de la dérivation du canal du moulin sur la commune de La-Motte-en-Champsaur

Maître d'ouvrage

Mickaël Vincent / ASA
Canal du moulin

Localisation



La Motte-en-Champsaur

Montant :

35 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Dispositif de mesure / adaptation des prélèvements

Année de réalisation :

2021 à 2023

Contexte

Dans le cadre de l'Etude Volumes Prélevables (EVP – 2011) et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE – 2018) qui s'en est suivi, les prises d'eau sur la Séveraissette alimentant différents canaux d'irrigation gravitaires de La-Motte-en-Champsaur ont été étudiées, dans un objectif d'optimisation (regroupement de différentes prises) et d'adaptation du prélèvement aux besoins. Cette amélioration devrait permettre de diminuer les assecs provoqués par les prélèvements dans la traversée du village. En effet, le sous-bassin de la Séveraissette est en déséquilibre quantitatif. Sa partie amont est ponctionnée pour les usages d'alimentation en eau potable et d'agriculture. Si les premiers sont limités, les prélèvements pour l'irrigation peuvent être diminués, en adéquation avec les besoins.

Description technique

Le Canal du Moulin dérive 80 l/s sur 1.3 km. L'eau ainsi dérivée dessert une scierie et une pisciculture non professionnelle. La DDT des Hautes-Alpes chiffrera les besoins réels de ces deux activités afin d'adapter physiquement le prélèvement (Vanne martellière, orifice calibré, ...). L'objectif est d'économiser 20 l/s sur le prélèvement, soit 150 000 m³ par an (durant trois mois d'étiage estival). Un minimum de 50 l/s est nécessaire pour le fonctionnement de la pisciculture. L'opération consiste d'une part à installer un système de mesure des volumes prélevés et d'autre part à adapter le prélèvement aux besoins réels.

Condition d'exécution

En cas de sécheresse, le prélèvement pourra être diminué (arrêté sécheresse).

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	AE RMC	CR PACA	CD 05
Travaux	35 000 €	à définir	à définir	à définir	à définir

Lorsqu'il s'agit d'un Maître d'ouvrage privé, les opérations ne sont pas éligibles à un financement FEADER.

Commentaires

Le Bureau d'Etudes « Gay Environnement » a rédigé la demande d'autorisation environnementale.



Enjeu

Ressource en eau

Maître d'ouvrage

ASA d'Aubessagne et ASL du Grand Canal de Saint-Eusèbe

Localisation



La Motte-en-Champsaur

Montant :

3 250 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Travaux / notification d'un débit réservé à la prise d'eau / fermeture des prises d'eau abandonnées

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°A1.10

Regroupement des prises d'eau et optimisation des réseaux des canaux de St-Eusèbe et de Chauffayer sur la commune de La-Motte-en-Champsaur

Contexte

Dans le cadre de l'Etude Volumes Prélevables (EVP – 2011) et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE – 2018) qui s'en est suivi, les prises d'eau sur la Séveraissette alimentant différents canaux d'irrigation gravitaires de La-Motte-en-Champsaur ont été étudiées, dans un objectif d'optimisation (regroupement de différentes prises) et d'adaptation du prélèvement aux besoins. Cette amélioration devrait permettre de diminuer les assecs provoqués par les prélèvements dans la traversée du village. En effet, le sous-bassin de la Séveraissette est en déséquilibre quantitatif. Sa partie amont est ponctionnée pour les usages d'alimentation en eau potable et d'agriculture. Si les premiers sont limités, les prélèvements pour l'irrigation peuvent être diminués, en adéquation avec les besoins.

Description technique

Les prises d'eau des canaux de St-Eusèbe et de Chauffayer, sur la Séveraissette, commune de la Motte-en-Champsaur, seront rassemblées en une seule prise d'eau. L'objectif est d'améliorer le rendement des réseaux d'irrigation pour réduire les prélèvements dans la Séveraissette. Actuellement les différents prélèvements agricoles sur la Séveraissette totalisent environ 1050 l/s (dont 160 l/s pour le canal de St-Eusèbe et jusqu'à 450 l/s pour le grand canal de Chauffayer), soit les trois quarts du débit naturel de la rivière. Les droits d'eau sont souvent supérieurs au débit prélevé, en raison de la capacité réelle des canaux. Cependant, on estime à 65 l/s/km et 50 l/s/km les fuites sur ces deux canaux principaux. Le paradoxe est donc de prélever trop d'eau dans la Séveraissette pour la perdre ensuite dans les terrains avoisinants.

Par ailleurs, plusieurs autres gestionnaires de canaux et réseaux d'irrigation dépendent de ces prises d'eau, en prélevant, en aval, les volumes nécessaires (ASL canal du Villard St-Pierre pour 5 à 10 l/s, ASL du grand canal de la Motte pour 0 à 120 l/s, ASA du plan du Marais...). Les travaux de regroupement des prises d'eau devraient permettre de diminuer le prélèvement total de 125 l/s, soit 1 000 000 m³/an (trois mois d'été) et maintenir le débit d'objectif d'étiage.

Ainsi l'opération consiste à abandonner les prises d'eau et les canaux de l'ASL de St Eusèbe et l'ASL de la Motte afin de regrouper les prises d'eau des canaux de Chauffayer, de St Eusèbe et de la Motte en une seule prise d'eau. Cette prise d'eau unique devra être aménagée afin de permettre le franchissement piscicole et de s'assurer du respect du débit réservé et elle devra être instrumenter. Il s'agira également de rénover et de buser le canal conservé de Chauffayer (buse de diamètre 800 sur la quasi intégralité du linéaire. Afin d'optimiser le réseau, une partie du périmètre de l'ASL La Motte sera convertie en aspersion (surface irriguée de 10 ha) et le réservoir de l'ASA du plan du marais sera raccordé au canal de Chauffayer. Il sera également nécessaire de choisir une nouvelle organisation ou structure pour gérer la partie commune aux ASA/ASL de ce réseau.



Condition d'exécution

La complexité des projets agricoles nécessite un accompagnement en ingénierie des ASA. Compte tenu des aménités des canaux et des services rendus à la collectivité, les ASA et ASL avaient sollicité une aide auprès de la commune de La-Motte-en-Champsaur (demeurée sans réponse).

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						
Travaux						

Les travaux seront réalisés en deux phases : l'union des prises d'eau en premier lieu, puis en 2022-2023 le busage.

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05	Europe
Etudes techniques	40 000 €	20%	jusqu'à 70%	30%	jusqu'à 50%
		8 000 €		12 000 €	
Travaux	3 210 000 €	10%		20%	
		321 000 €		642 000 €	
TOTAL	3 250 000 €	329 000 €	- €	654 000 €	- €

L'Europe est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % selon les appels à projet FEADER.

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 70 % selon les appels à projet FEADER.

Commentaires



La question de l'abandon du canal de Chauffayer est en discussion. Il n'aurait plus de vocation agricole, mais simplement un rôle dans l'alimentation de la nappe AEP d'Aubessagne.

Canal d'irrigation de la Motte en Champsaur © CLEDA



Enjeu

Ressource en eau

Maître d'ouvrage

ASL Canal de St-Julien-en-Champsaur

Localisation



Saint Julien-en-Champsaur

Montant :

350 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Réalisation des travaux

Année de réalisation :

2020 à 2023

Action n° A1.11

Substituer les différents prélèvements effectués sur le torrent de Buissard par un prélèvement unique dans la nappe du Drac

Contexte

Le sous bassin versant du Buissard connaît le déficit quantitatif le plus critique du bassin versant du Drac. Sa nature géologique fait que naturellement, l'eau du thalweg se réinfiltre dans le cône de déjection, avant sa confluence avec le Drac. Il est fréquemment à sec dès la mi-juillet. En amont, les prélèvements pour l'irrigation des prairies, dans ce secteur où l'agriculture d'élevage en a grand besoin, diminuent encore le débit naturel.

La commune de Saint-Julien-en-Champsaur est très dynamique sur le plan agricole, avec de récentes installations laitières, fortement dépendantes de l'irrigation. 5 agriculteurs se sont regroupés en ASP pour pomper l'eau du Drac fin de remplacer les pompes individuelles dans le Buissard pour 3 d'entre eux. Dans le cadre de l'Etude Volumes Prélevables (EVP – 2011) et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE – 2018) qui s'en est suivi, les pressions sur le bassin versant du Buissard ont été étudiées, dans un objectif d'optimisation et d'adaptation du prélèvement aux besoins. Cette amélioration devrait permettre de diminuer les assecs.

Description technique

Les prélèvements de 3 exploitants agricoles sur le torrent de Buissard seront abandonnés au profit d'un prélèvement unique dans la nappe du Drac, en aval de la confluence du Buissard. Le débit économisé dans le Buissard serait de 15 l/s, soit 115 000 m³/an.

L'opération consiste en l'abandon des pompes mobiles dans le torrent de Buissard grâce à la création d'un puits dans la nappe du Drac en aval de la confluence du Buissard. Il s'agira également de convertir à l'aspersion le réseau d'irrigation (env. 35 ha) et d'étendre son périmètre.

Condition d'exécution

Les surfaces irriguées actuellement et l'estimation d'extension devront être chiffrées.

Une Déclaration au titre de l'article 214-1 du code de l'environnement devra être réalisée et les Droits d'eau seront révisés.



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05	Europe
Etudes techniques	40 000 €	20% 8 000 €	jusqu'à 70%	30% 12 000 €	jusqu'à 50%
Travaux	310 000 €	10% 31 000 €		20% 62 000 €	
TOTAL	350 000 €	39 000 €		- € 74 000 €	- €

L'Europe est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % selon les appels à projet FEADER.

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 70 % selon les appels à projet FEADER.

Commentaires

La complexité des projets agricoles nécessite un accompagnement en ingénierie des ASA.



Enjeu

Ressource en eau

Maître d'ouvrage

ASA Canal des Hauts de Buissard

Localisation



Saint-Michel-de-Chaillol

Montant :

990 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Travaux / notification d'un débit réservé

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°A1.12

Conversion du réseau d'irrigation à l'aspersion de l'ASA Hauts de Buissard

Contexte

Le sous bassin versant du Buissard est le plus déficitaire du bassin versant du Drac. Sa nature géologique fait que naturellement, l'eau du thalweg se réinfiltré dans le cône de déjection, avant sa confluence avec le Drac. Il est fréquemment à sec dès le 15 juillet. En amont, les prélèvements pour l'irrigation des prairies, dans ce secteur où l'agriculture d'élevage en a grand besoin, diminuent encore le débit naturel.

Le PGRE a estimé le débit minimum biologique à 72 l/s à sa confluence avec le Drac. Pour l'atteindre, les ASA envisagent notamment le passage à l'aspersion de leurs réseaux d'irrigation. Malgré cela, les besoins du milieu semblent difficiles à satisfaire. D'autres actions, notamment le stockage, pourraient contribuer au maintien de l'agriculture et au bon état des milieux.

Ce cours d'eau est par ailleurs particulièrement poissonneux malgré plusieurs discontinuités écologiques.

Description technique

Le projet de conversion à l'aspersion passe par la création d'une prise d'eau sur le canal existant avec l'installation d'une station de pompage qui permettrait le remplissage d'une retenue collinaire. Un réseau de distribution sous pression serait alors créé depuis la réserve de stockage pour desservir 58,5 ha.

La prise d'eau actuelle est en mauvais état, le canal est en terre avant d'être busé. Le débit prélevé est estimé (sans outils précis de mesure) à 20 l/s. Les travaux consistent en la réfection de la prise d'eau avec la mise en place d'un dispositif de comptage. Des travaux de protection de la canalisation seront réalisés.

Le réseau sera converti à l'aspersion sur tout le périmètre de l'ASA afin d'optimiser son fonctionnement et éventuellement étendre le périmètre. Les **travaux du passage à l'aspersion devraient permettre de diminuer le prélèvement de 10 à 20 l/s soit 75 000 à 150 000 m³/an**. Cette conversion reposera d'une part sur la création d'une retenue collinaire et la mise en œuvre d'une station de pompage.

Condition d'exécution

La complexité des projets agricoles nécessite un accompagnement en ingénierie des ASA.

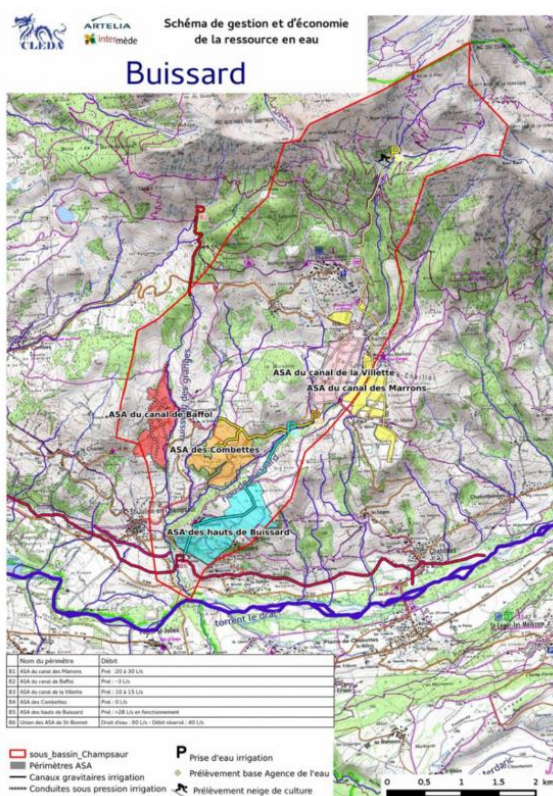
 Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05	Europe
Etudes techniques	80 000 €	20%	jusqu'à 70%	30%	jusqu'à 50%
		16 000 €		24 000 €	
Travaux	910 000 €	10%		20%	
		91 000 €		182 000 €	
TOTAL	990 000 €	107 000 €	- €	206 000 €	- €

L'Europe est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % selon les appels à projet FEADER.
L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 70 % selon les appels à projet FEADER.





Enjeu

Ressource en eau

Action n° A1.13

Création d'une réserve collinaire multi usages à Clot Chenu sur la commune de Saint-Michel-de-Chaillol

Nature de l'action
TRAVAUX

Maître d'ouvrage

ASA Canal des Marrons /
Commune de Saint-Michel-de-
Chaillol / SIVU Champsaur 3
Glisses
Localisation



Saint-Michel-de-Chaillol

Montant :

850 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Liens avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☐ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Réalisation des travaux

Année de réalisation :

2021 à 2024

Contexte

Le sous bassin versant du Buissard est le plus déficitaire du bassin versant du Drac. Sa nature géologique fait que naturellement, l'eau du thalweg se réinfiltré dans le cône de déjection, avant sa confluence avec le Drac. Il est fréquemment à sec dès le 15 juillet. En amont, les prélèvements pour l'irrigation des prairies, dans ce secteur où l'agriculture d'élevage en a grand besoin, diminuent encore le débit naturel. A la station de ski de Chaillol, les prélèvements pour la neige de culture, nécessaire à l'économie du ski sur ce versant orienté Sud, augmentent également la pression sur la ressource de surface. Le PGRE a estimé le débit minimum biologique du torrent de Buissard à 72 l/s. à sa confluence avec le Drac. Pour l'atteindre, les ASA envisagent le passage à l'aspersion de leurs réseaux d'irrigation et le stockage. Une réserve collinaire multiusage permet de retenir l'eau durant les crues d'automne, de l'utiliser en hiver pour la station, de la collecter à nouveau à la fonte de printemps et de l'utiliser une deuxième fois dans le réseau d'irrigation durant l'été.

Description technique

Une réserve multiusages de 20 000 m³ existe actuellement au niveau de la station de Chaillol et est remplie par un prélèvement sur le Buissard (max 100 l/s) et sur le Renc (max 30 l/s). Néanmoins le dimensionnement de cette réserve, calculé dans les années 90, ne correspond plus au besoin actuel. Un agrandissement du volume de stockage est nécessaire, par doublement de la réserve existante et/ou par création d'une nouvelle retenue, plus en amont, à Clot Chenu. Les travaux de création d'une troisième réserve de 19 000 m³ devraient permettre de diminuer le prélèvement de 6 l/s, soit 50 000 m³/an, dont 15 000 m³ durant l'été. La création de la réserve collinaire de Clos Chenu nécessite de dévier la canalisation d'adduction alimentant la retenue du Devaz.

Condition d'exécution

Ce double usage d'une même ressource invite les différents maîtres d'ouvrage à un travail en commun.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05	Europe
Travaux	850 000 €	10%	jusqu'à 35%*	10% à 20%	jusqu'à 50%

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

L'Europe est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % selon les appels à projet FEADER. L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 35 % selon les appels à projet FEADER.



Enjeu Ressource en eau

Maître d'ouvrage

ASA du Rocher Roux

Localisation



Saint-Bonnet-en-Champsaur

Montant :

905 300 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Réalisation de la réserve et remplacement des canaux par les conduites d'aspersion

Année de réalisation :

2021 à 2024

Action n°A1.14

Etanchéification de la retenue de Barbeyroux et conversion à l'aspersion du réseau d'irrigation de Villard Trottier sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur



Contexte

Le réseau d'irrigation gravitaire de Lac Jouffrey est alimenté par le Lac des Barbeyroux. Le volume de celui-ci (50 000 m³) suffit à peine à remplir les canaux et se trouve régulièrement à sec dès le mois de juillet.

Le réseau d'irrigation gravitaire de l'ASA de Villard Trottier est alimenté par la source du Fontenil. Cette ressource alimente également l'ASA des Combes et l'eau potable de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Le canal est donc en eau toute l'année mais la ressource est déficitaire sur 2 mois.

Avec des réseaux convertis en aspersion, le volume du lac sera optimisé et la pression sur la source du Fontenil sera diminuée. La dimension des réseaux ne sera pas augmentée.



Description technique

Il s'agit d'un premier temps de réaliser une analyse économique du projet comprenant un diagnostic de territoire simplifié, une définition des options techniques et analyse de la faisabilité technique, une analyse de coût/efficacité simplifiée, et une analyse qualitative coûts/bénéfices.

L'ASA de Villard Trottier (environ 5 km de réseau à installer) sera converti à l'aspersion.

L'utilisation de la réserve des Barbeyroux sera mutualisée entre les 2 ASA, sa capacité de stockage sera augmentée de 50 000 m³ (30 000 pour l'ASA de Villard Trottier et 20 000 pour l'ASA du Lac Jouffrey) et elle sera étanchéifiée. 2 compteurs desservant les 2 réseaux des ASA seront posés.

Enfin, il est à prévoir de fusionner des 2 ASA afin d'optimiser leur fonctionnement.

Les travaux du passage en aspersion devraient permettre de diminuer le prélèvement de 16 000 m³/an.

Les travaux d'étanchéification devraient permettre de diminuer le prélèvement de 23 8500 m³/an, principalement en période d'étiage.



👉 Condition d'exécution

La complexité des projets d'irrigation nécessite un accompagnement en ingénierie des ASA. IT05 pourrait faire l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

👉 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						
Travaux						

👉 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05	Europe
Etudes techniques	90 000 €	20%	jusqu'à 70%*	30%	jusqu'à 50%
		18 000 €		27 000 €	
Travaux	815 300 €	30%		50%	
		244 590 €		407 650 €	
TOTAL	905 300 €	262 590 €	- €	434 650 €	- €

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023. L'Europe est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % selon les appels à projet FEADER. L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 70 % selon les appels à projet FEADER.



Lac de Barbeyroux © CLEDA



Enjeu

Ressource en eau

Action n°A1.15

Amélioration et structuration de l'irrigation. Etude d'optimisation des prélèvements d'eau sur le torrent d'Ancelle et de l'irrigation des ASA

Maître d'ouvrage

Union des ASA de Manse, Forest-Saint-Julien et Saint-Laurent-du-Cros

Localisation



Saint-Laurent-du-Cros

Montant :

200 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRI
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Fusion des ASA
Etudes AVP

Année de réalisation :

2021 à 2022

Contexte

Sur le torrent d'Ancelle, il existe quatre points de prélèvements successifs pour alimenter les trois ASA situées en rive gauche de ce torrent (Manse, Saint-Laurent-du-Cros et Forest-Saint-Julien). Les ouvrages de ces trois ASA sont en partie dépendants les uns des autres.

En effet, l'ASA de Saint-Laurent-du-Cros est dépendante de la gestion de l'ASA de Manse pour le remplissage de la retenue des Vernes de 90 000 m³ (trop plein actuel de la branche mère du canal de Manse), mais également au niveau de sa prise sur l'Ancelle dont le débit est impacté par les prélèvements du canal de Manse situé plus en amont.

L'ASA de Forest-Saint-Julien (2 prises) est dépendante des prélèvements des ASA de Manse et Saint-Laurent-du-Cros réalisés en amont.

Description technique

Le projet global vise une économie de 200 l/s et un objectif de réduction du prélèvement de 1 500 000 m³/an.

Il consiste à :

- Regrouper les différentes prises d'eau en un seul point sur le torrent d'Ancelle et de ce fait à supprimer les obstacles à la continuité écologiques (prises d'eau devenues caduques suite au regroupement) ;
- Mettre en conformité de la prise d'eau conservée ;
- Aménager de la prise d'eau de l'ASA de Saint-Laurent-du-Cros si elle est maintenue ;
- Créer une retenue d'une capacité de 300 à 400 000 m³ (capacité à revoir à la baisse en l'absence de l'ASA de Saint-Laurent du Cros), de construction rustique, au niveau du lieu-dit Les Roberts, au col de Manse, alimentée par le canal de Manse (un projet hydroélectrique associé à cette retenue permettrait d'avoir un coût du projet qui semble acceptable pour les structures d'irrigation) ;
- Convertir à l'aspersion les périmètres des ASA de Manse et de Forest-Saint-Julien ;
- Mettre en place des mesures compensatoires pour la zone humide impactée.

Il s'agit, dans le cadre de cette fiche action, de réaliser les études AVP nécessaire à la mise en place de ce projet. Les études réalisées permettront de disposer d'une analyse économique du projet comprenant un diagnostic de territoire simplifié, une définition des options techniques et analyse de la faisabilité technique, une analyse de coût/efficacité simplifiée, et une analyse qualitative coûts/bénéfices.



Condition d'exécution

La mise en œuvre opérationnelle sera réalisée dans le cadre de l'action A1.20.

Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques	200 000 €	20%	jusqu'à 70%	10% à 30%

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 70 % selon les appels à projet FEADER.



Enjeu

Ressource en eau

Maître d'ouvrage

ASA de Saint-Laurent-du-Cros

Localisation



Saint-Laurent-du-Cros

Montant :

900 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Débits réservés pour la prise d'eau sur torrent d'Ancelle

Année de réalisation :

2021 à 2024

Action n° A1.16

Agrandissement de la retenue des Vernes

Contexte

L'ASA de Saint-Laurent-du-Cros est dépendante de la gestion de l'ASA de Manse pour le remplissage de la retenue des Vernes de 90 000 m³. C'est le trop plein actuel de la branche mère du canal de Manse qui alimente la retenue. De plus, le débit de sa prise sur l'Ancelle est impacté par les prélèvements du canal de Manse situé plus en amont.

Le projet vise une économie de 10 l/s et un objectif de réduction du prélèvement de 75 000 m³/an.

Description technique

Il s'agit d'augmenter la capacité de la retenue de 20 000 m³ par surcreusement. Outre ces travaux, il est à prévoir un système de régulation au niveau de la prise afin de respecter le débit réservé et d'assurer ainsi la continuité piscicole. Ces travaux doivent faire l'objet d'une étude AVP.

Condition d'exécution

La complexité des projets d'irrigation nécessite un accompagnement en ingénierie des ASA. Ce projet est indissociable de la réflexion avec le projet structurant de la retenue du Col de Manse (Fiche Action n° A1.20).

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05	Europe
Etudes techniques		20%	jusqu'à 70%*	30%	jusqu'à 50%
		- €		- €	
Travaux	900 000 €	10%		20%	
		90 000 €		180 000 €	
TOTAL	900 000 €	90 000 €	- €	180 000 €	- €

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023. L'Europe est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % selon les appels à projet FEADER. L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 70 % selon les appels à projet FEADER.

Commentaires

Le chiffrage ne comprend pas la régularisation de la prise d'eau.



Enjeu Ressource en eau

Action n°A1.17 Optimisation du réseau d'irrigation du Canal de Gap

Maître d'ouvrage

ASA du Canal de Gap

Localisation



Bassin gapençais

Montant :

2 000 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Relèvement du débit
réservé à la prise des
Ricous de 150 l/s

Année de réalisation :

2021 à 2024

Contexte

L'ASA du Canal de Gap alimente son périmètre agricole et urbain d'une superficie d'environ 4900 ha (hors bassin versant du Drac). Plus gros préleveur sur le bassin versant du Drac, la prise d'eau se situe au niveau des Ricous sur la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas. Un bilan des pertes du canal de la branche de Charance, long d'environ 13,8 km, a été réalisé en 2002, et a été confirmé par d'autres études ces dernières années. Ainsi, les tronçons « fuyards » ont été identifiés sur une longueur totale de 1927 m. Le projet vise une économie de 100 l/s en moyenne sur l'année et un objectif de réduction du prélèvement de 750 000 m³/an. L'économie de ce débit et du volume correspondant est modulée sur l'année en fonction du taux de remplissage du canal de la branche de Charance. Ceci de façon linéaire entre un maximum de perte d'eau lorsqu'il est à sa pleine capacité et pas de perte lorsqu'il est vide.

Description technique

Il s'agit de réaliser des travaux d'étanchéification sur 6 zones fuyardes identifiées dans les études déjà réalisées. Le cuvelage sera opéré selon des méthodes traditionnelles avec selon les tronçons re-cuvelage de l'existant, pose de « U » en béton préfabriqué formant le canal, mise en œuvre de radiers coulés sur place associés à des banches pour réalisation des voiles verticales.

Certaines martellières seront remplacées.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05	Europe
Travaux	2 000 000 €	10%	20%	20%	jusqu'à 50%
		200 000 €	400 000 €	400 000 €	

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023. L'Europe est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % selon les appels à projet FEADER.

Canal de Gap
Branche Charance © CLEDA





Enjeu Ressource en eau

Action n°A1.18 Création d'une réserve sur le réseau d'irrigation du Canal de Gap

Maître d'ouvrage

ASA du Canal de Gap

Localisation



Montant :

18.3 M° € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Relèvement du débit réservé à la prise des Ricous de 150 l/s

Année de réalisation :

2021 à 2024

Contexte

L'ASA du Canal de Gap alimente son périmètre agricole et urbain d'une superficie d'environ 4900 ha (sur bassin gapençais), mais également fournit de l'eau brute à l'Union des ASA de Chabottes, à l'ASA de Saint-Léger-les-Mélèzes et à l'ASA de Saint-Laurent-du-Cros. Ces 3 ASA du Champsaur ont 4 points de prélèvement sur le canal de Gap et consomment 1 M° de m³/an. Le prélèvement du canal se fait sur le Drac, au niveau de la prise des Ricous, avec un droit d'eau de 4 m³/s. C'est le plus gros préleveur du secteur. Lorsque le débit du Drac n'est plus suffisant, les 3 ASA du Champsaur sont autorisées à pomper 270 l/s dans la nappe des Ricous. Le réseau actuel d'irrigation du Canal de Gap sur le versant Gapençais et les retenues (Les Jaussauds, Les Manes, Corréo, Pelleautier) ne permettent pas de sécuriser l'ensemble du périmètre irrigué de l'ASA. La création d'une retenue d'environ 1 M de m³ est nécessaire. Elle serait alimentée au printemps au moment de la fonte des neiges et déstockée durant la période d'irrigation estivale, au moment des basses eaux du Drac.

Le projet vise une économie de 150 l/s et un objectif de réduction du prélèvement de 1 500 000 m³/an sur le Drac en période d'été.

Description technique

Il s'agit de créer une réserve d'une capacité de 1 000 000 m³.

Les études AVP doivent permettre une analyse économique poussée comprenant un diagnostic de territoire complet, une définition des options techniques et une analyse de la faisabilité ainsi qu'une analyse coût/bénéfice complète quantitative et qualitative.

Condition d'exécution

La construction d'une réserve a peu d'impact sur les volumes prélevés annuellement au niveau de la prise des Ricous. Par contre, cette réserve couvre les besoins en période d'été et a un effet positif sur le débit réservé du Drac.



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05	Europe
Travaux (dont études techniques)	18 300 000 €	10%	20%	20%	50%
		1 830 000 €	3 660 000 €	3 660 000 €	9 150 000 €

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

Commentaires

Ce projet déjà présent dans le 1^{er} Contrat de rivière Drac amont et concernait la création d'une retenue à la Garde mais ce projet s'est heurté à des questions d'urbanisme (autorisation de passage).



Enjeu Ressource en eau

Maître d'ouvrage

Commune de Forest-Saint-Julien

Localisation



Forest-Saint-Julien

Montant :

175 000 € HT

Enjeux :

Limitier les prélèvements
sur la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☐ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☒ Autres SDAEP

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Amélioration de l' ILP

Année de réalisation :

2023 à 2025

Action n° A1.19

Recherche de fuites sur le réseau AEP de la commune de Forest-Saint-Julien

Nature de l'action
TRAVAUX

Contexte

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la commune, la mise en place de 4 programmes pouvant interagir les uns avec les autres est proposée.

- Programme d'optimisation et de sécurisation de la desserte en eau sur la commune
- Programme de renouvellement des réseaux et d'amélioration des ILP
- Programme de réhabilitation des ouvrages
- Programme de maîtrise foncière.

Toutefois, une problématique majeure a été mise en évidence dans le cadre du schéma : la présence de gros secteurs fuyard entraînant des volumes de fuites conséquents. Le rendement global de la commune est défini à 47%.

Description technique

En lien avec les objectifs d'économie d'eau du contrat de rivière il est proposé d'axer cette fiche action sur le programme de renouvellement des réseaux et d'amélioration des ILP. L'objectif serait de réduire l'indice linéaire de perte à 1.5 l / ml / jour sur l'ensemble du réseau. Les travaux prévus consistent à rechercher et préciser l'ensemble des fuites sur le réseau et de réaliser des travaux de remplacement de conduites anciennes et fortement fuyardes. Au total, près de 1200 ml de conduite serait ainsi renouvelée.

Condition d'exécution

Travaux précédés d'une mission de maîtrise d'œuvre. Selon la synthèse du SDAEP, les travaux seraient réalisés en 3 phases :

- 2024 : Renouvellement du réseau de distribution depuis le réservoir de Forest jusqu'à la fontaine du hameau (400 ml) ;
- 2025 : Renouvellement des conduites situées à l'ouest du hameau de Forest (280 ml) ;
- 2026 : Renouvellement de la conduite d'amenée de Manse-Vieille jusqu'au regard de la conduite de vidange (500 ml de réseau et 2 branchements à reprendre).

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques	25 000 €	30% à 40%	50%	10% à 20%
Travaux	150 000 €	30% à 40%	50%*	10% à 20%

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

Les travaux doivent être inscrits dans le programme de travaux SDAEP lors du dépôt des dossiers de demande de subvention.



Enjeu

Ressource en eau

Maître d'ouvrage

Union des ASA de Manse,
Forest-Saint-Julien et
Saint-Laurent-du-Cros

Localisation



Saint-Laurent-du-Cros

Montant :

5 000 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Débits réservés pour les prises d'eau
sur torrent d'Ancelle
Continuité écologique

Année de réalisation :

2023 à 2026

Action n°A1.20

Amélioration et structuration de l'irrigation. Regroupement des prises d'eau sur le torrent d'Ancelle et modernisation des réseaux d'irrigation

Contexte

Sur le torrent d'Ancelle, il existe quatre points de prélèvements successifs pour alimenter les trois ASA situées en rive gauche de ce torrent (Manse, Saint-Laurent-du-Cros et Forest-Saint-Julien). Les ouvrages de ces trois ASA sont en partie dépendants les uns des autres.

En effet, l'ASA de Saint-Laurent-du-Cros est dépendante de la gestion de l'ASA de Manse pour le remplissage de la retenue des Vernes de 90 000 m³ (trop plein actuel de la branche mère du canal de Manse), mais également au niveau de sa prise sur l'Ancelle dont le débit est impacté par les prélèvements du canal de Manse situé plus en amont.

L'ASA de Forest-Saint-Julien (2 prises) est dépendante des prélèvements des ASA de Manse et Saint-Laurent-du-Cros réalisés en amont.

Description technique

Le projet global vise une économie de 200 l/s et un objectif de réduction du prélèvement de 1 500 000 m³/an.

Il consiste à :

- Regrouper les différentes prises d'eau en un seul point sur le torrent d'Ancelle et de ce fait à supprimer les obstacles à la continuité écologiques (prises d'eau devenues caduques suite au regroupement) ;
- Mettre en conformité de la prise d'eau conservée ;
- Aménager de la prise d'eau de l'ASA de Saint-Laurent-du-Cros si elle est maintenue ;
- Créer une retenue d'une capacité de 300 à 400 000 m³ (capacité à revoir à la baisse selon présence ou non de l'ASA de Saint-Laurent du Cros), de construction rustique, au niveau du lieu-dit Les Roberts, au col de Manse, alimentée par le canal de Manse (un projet hydroélectrique associé à cette retenue permettrait d'avoir un coût du projet qui semble acceptable pour les structures d'irrigation) ;
- Convertir à l'aspersion les périmètres des ASA de Manse et de Forest-Saint-Julien ;
- Mettre en place des mesures compensatoires en cas d'impact de la retenue rustique sur la zone humide.



👉 Condition d'exécution

Les études AVP qui préciseront le contenu technique précis des travaux seront réalisées dans le cadre de la fiche action n° A1.14. Le contenu ne peut être à ce stade donné qu'à titre indicatif.

La complexité des projets d'irrigation nécessite un accompagnement en ingénierie des ASA.

👉 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux						

👉 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'Eau*	CD 05	Europe
Travaux	5 000 000 €	20%	jusqu'à 70%*	10%	jusqu'à 50%

L'Europe est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % selon les appels à projet FEADER.

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 70 % selon les appels à projet FEADER.



Enjeu

Ressource en eau

Action n°A1.21

Création d'une réserve collinaire

Maître d'ouvrage

ASA du Canal de Baffol

Localisation



Saint-Michel-de-Chaillol

Montant :

165 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Réalisation de la réserve

Année de réalisation :

2023 à 2026

Contexte

Le sous bassin versant du Buissard est le plus déficitaire du bassin versant du Drac. Sa nature géologique fait que naturellement, l'eau du thalweg se réinfiltre dans le cône de déjection, avant sa confluence avec le Drac. Il est fréquemment à sec dès le 15 juillet. En amont, les prélèvements pour l'irrigation des prairies, dans ce secteur où l'agriculture d'élevage en a grand besoin, diminuent encore le débit naturel.

Le PGRE a estimé le débit minimum biologique du torrent de Buissard à 72 l/s. à sa confluence avec le Drac. Pour l'atteindre, les ASA envisagent le passage à l'aspersion de leurs réseaux d'irrigation et le stockage.

La création d'une réserve collinaire pour l'ASA de Baffol permettrait de stocker l'eau pendant qu'elle est disponible, à l'automne, et de l'utiliser dans le réseau d'aspersion durant les mois d'été. La prise d'eau de cette ASA ne se situe pas sur le bassin versant du Buissard, cependant son rejet alimente le Buissard. Le réseau est utilisé par 2 irrigants et se trouve au maximum de sa capacité. Une réserve en amont permettrait d'accueillir plus d'irrigants.

Description technique

Il s'agit de créer une retenue collinaire de 6 000 m³ à 12 000 m³ de type barrage en remblai et déblai de terre inférieure ou égale 2 mètres de hauteur. Les études préciseront si une géomembrane sera posée ou non. La réserve serait remplie par ruissellement du bassin versant de Buissard au printemps. L'ASA irriguera uniquement à partir de l'eau contenue dans cette retenue. La retenue pourra être remplie de la sorte une fois par mois.

Le canal de l'ASA de Baffol sera conservé pour le soutien d'étiage du Buissard (transfert de l'eau du Durmillouse vers le Buissard). Seul l'abreuvement des troupeaux sera assuré à partir du torrent des Granges (affluent du Buissard).

Une dizaine d'hectares sera convertie à l'aspersion.

Les travaux devraient permettre de diminuer le prélèvement de 2 l/s, soit 15 000 m³/an

Condition d'exécution

La complexité des projets agricoles nécessite un accompagnement en ingénierie des ASA. IT05 serait assistant à maîtrise d'ouvrage.



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'Eau*	CD 05	Europe
Etudes techniques	15 000 €	20%	jusqu'à 70%*	30%	jusqu'à 50%
		3 000 €		4 500 €	
Travaux	150 000 €	30%		10%	
		45 000 €		15 000 €	
TOTAL	165 000 €	48 000 €		19 500 €	- €

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

L'Europe est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % selon les appels à projet FEADER.

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 70 % selon les appels à projet FEADER.



Enjeu

Ressource en eau

Maître d'ouvrage

ASA du canal des Herbeys

Localisation



Aubessagne / Saint Jacques-en-Valgaudemar

Montant :

4 900 000 € HT

Enjeux :

Préserver la ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Réalisation du réseau d'aspersion

Année de réalisation :

2023 à 2026

Action n°A1.22

Conversion à l'aspersion du périmètre irrigué de l'ASA du canal des Herbeys

Contexte

Le Canal des Herbeys, achevé de construire en 1773, dérive l'eau du torrent de la Séveraisse, affluent de rive droite du Drac et permet d'irriguer le périmètre de l'ASA du même nom sur une surface de 274 ha.

Depuis 2009, le fonctionnement de ce système d'irrigation s'est dégradé notamment du fait des difficultés rencontrées pour en assurer son entretien ce qui entraîne des interruptions périodiques du service et de ce fait des conséquences négatives sur les productions agricoles.

Description technique

Le projet consiste à convertir le réseau d'irrigation en aspersion.

Pour ce faire, le projet prévoit la suppression du canal en écoulement libre et son remplacement par adduction en conduite en pression afin de supprimer l'ensemble des fuites identifiées entre le point de prélèvement et le point de livraison de l'eau. Le point de prélèvement sera équipé d'un système de mesure télétransmis et le débit prélevé sera limité à 250 l/s. Il est ainsi attendu une économie d'eau de l'ordre de 2.6 M de m³/an.

D'autre part, le prélèvement sera mis en place sur la conduite forcée de la centrale hydroélectrique de Saint-Maurice de la concession de la Séveraisse. Cela permet une mise en pression directe sans avoir la nécessité de construire une station de pompage et évite les frais liés à son fonctionnement.

Enfin, la construction d'une petite réserve d'un volume de 4 500 m³ permettra de fournir le débit de pointe journalier et de limiter le débit du prélèvement.

Condition d'exécution

Mise en place d'un partenariat avec l'exploitant hydroélectrique de la concession de la Séveraisse.



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'Eau*	Europe
Etudes techniques	200 000 €	à définir	jusqu'à 70%*	jusqu'à 50%
Travaux	4 700 000 €			
TOTAL	4 900 000 €			

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

L'Europe est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % selon les appels à projet FEADER.

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 70 % selon les appels à projet FEADER.

Sous-volet A2 Actions “qualité”



Action n°A2.01 Observatoire de la qualité des eaux du Drac amont et de ses affluents	54
Action n°A2.02.01 / Fiche Principe Mise en conformité des systèmes d’assainissement non collectif	56
Action n°A2.02.02 / Fiche Principe Gestion des Eaux Claires Parasites (ECP)	57
Action n°A2.03 Renouvellement de 3 STEP sur la commune de La-Chapelle-en-Valgaudemar	58
Action n°A2.04 Diagnostic des réseaux eaux usées sur la commune de Poligny	60
Action n°A2.05 Renouvellement de 3 STEP sur la commune de Saint-Maurice-en-Valgaudemar.....	61
Action n°A2.06 Renouvellement et création de STEP sur la commune d’Aubessagne	62
Action n°A2.07 Création de micro-STEP pour les hameaux des Infournas (Haut et Bas), de Charbillac et de Pisançon sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur	63
Action n°A2.08 Amélioration des performances de la STEP du Moulin sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur	64
Action n°A2.09 Création d’une STEP et réalisation du diagnostic d’assainissement non collectif sur la commune de Saint-Firmin	65
Action n°A2.10 Création d’un réseau de collecte des eaux usées / amélioration des performances de la STEP à Saint-Laurent-du-Cros	66
Action n°A2.11 Traitement des eaux usées du village du Glaizil	68
Action n°A2.12 Réfection des STEP des hameaux de Prapic et Les Fourés et de leurs réseaux sur la commune d’Orcières	69
Action n°A2.13.01 Création d’un bassin tampon pour la STEP de Saint-Etienne sur la commune du Dévoluy	70
Action n°A2.13.02 Création d’une nouvelle unité de biofiltration pour la STEP de Saint-Etienne sur la commune du Dévoluy.....	72
Action n°A2.14 Création d’une unité de traitement pour la Ribière et les Baraques (Saint-Disdier-en-Dévoluy) sur la commune du Dévoluy	74
Action n°A2.15 Renouvellement de la STEP de Lallée sur la commune Saint-Jacques-en-Valgaudemar	76
Action n°A2.16 Réhabilitation de la STEP de Lachaup et du Séchier sur la commune de Saint-Jacques-en-Valgaudemar	77
Action n°A2.17 Rénovation du réseau d’eaux usées et amélioration des performances de la STEP du Moyen Champsaur	78
Action n°A2.18 Création d’une STEP à Archinard sur la commune d’Orcières	79
Action n°A2.19 Création d’une STEP pour les hameaux de Mallarua et des Courts sur la commune d’Aubessagne.....	80
Action n°A2.20 Création d’une STEP au hameau Le Serre sur la commune du Noyer	82
Action n°A2.21 Mise aux normes des réseaux d’assainissement des hameaux des Evarras, de Lacou et de la Guinguette sur la commune du Noyer	83
Action n°A2.22 Création d’une unité de traitement au Grand Villard (Saint-Disdier-en-Dévoluy) sur la commune du Dévoluy	84
Action n°A2.23 Raccordement du hameau du Col du Festre à la STEP de Couttières sur la commune du Dévoluy.....	86



Qualité des eaux

Action n°A2.01

Observatoire de la qualité des eaux du Drac amont et de ses affluents

Maître d'ouvrage

Département des Hautes-
Alpes

Localisation



Toutes les communes

Montant :

155 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☒ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Données collectées annuellement
/Etat DCE des masses d'eau

Année de réalisation :

2021 à 2026

Contexte

Le Drac et ses affluents sont intégrés dans le suivi départemental de la qualité des cours d'eau que le Département réalise depuis 2004 sur l'ensemble du territoire haut-alpin. Au fil des années, ce suivi s'est adapté aux problématiques tant locales que nationales mais toujours dans l'esprit d'affiner le niveau de connaissances du fonctionnement spécifique des cours d'eau de montagne.

A la création du réseau, 16 stations sur le bassin versant du Drac étaient surveillées selon le protocole dit "DCE compatible" afin de pouvoir être comparées aux mesures réalisées par l'Agence de l'eau dans le cadre de son programme de surveillance. Ainsi les paramètres analysés rassemblent l'ensemble des indicateurs physico-chimiques sous-tendant l'état écologique ainsi que des relevés d'invertébrés benthiques (IBG-DCE) et de diatomées (IBD). À présent, seules 6 stations pérennes ont été maintenues et de nouvelles méthodes s'ajoutent au protocole DCE sur d'autres stations.

Le suivi de la température est un enjeu primordial de ce deuxième Contrat de rivière. En effet, les effets du changement climatique sur les milieux et les usages de l'eau doivent pouvoir être quantifiés. Le déploiement d'enregistreurs de température est prévu à l'échelle du bassin versant.

Description technique

D'une part, des prélèvements et analyses définies par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) sur 6 stations pérennes et deux stations ponctuelles seront réalisés selon les besoins (choix défini chaque année), en concordance avec le programme de surveillance de l'Agence de l'eau.

D'autre part, des prélèvements d'invertébrés aquatiques seront réalisés selon une méthode adaptée pour les cours d'eau de montagne à fort courant (choix des stations défini chaque année).

Parallèlement, des analyses de biosurveillance sont menées à l'aide de gammarex vivants (crevettes d'eaux douces) exposés en rivières pour déterminer par bioaccumulation (absorption des substances dans l'organisme) la toxicité de l'eau mais aussi la présence de molécules polluantes.

Enfin, deux sondes ont été installées sur le Drac à Chabottes et à Saint-Bonnet-en-Champsaur en 2018 pour mesurer en continu les paramètres physico-chimiques in situ (température, oxygène, pH, conductivité).

L'objectif est double :

- d'une part constater d'éventuels impacts non perceptibles, sur le milieu, avec les relevés ponctuels
- et d'autre part étudier les modifications de ces paramètres dans le temps et l'espace.

En complément, plusieurs sondes de suivi de la température seront déployées pour enregistrer uniquement ce paramètre et obtenir des données continues (sans étalonnages ou gestion de batteries).



Condition d'exécution

Les prélèvements et analyses sont réalisés sous démarche qualité certifiée par le COFRAC. Ils sont menés en régie par l'équipe rivières et le laboratoire départemental.

Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Relevés techniques						
Analyses						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA
Etudes techniques	155 000 €	30%	50%	20%
		46 500 €	77 500 €	31 000 €

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

Commentaires

Contenu du budget prévisionnel sur la durée totale du contrat :

- 30 stations DCE
- 10 stations selon les invertébrés benthiques
- 2 sondes multi paramètres en continu
- 5 à 10 enregistreurs thermiques
- 4 à 10 stations étudiées à l'aide de la biosurveillance



Qualité des eaux

Maître d'ouvrage

Communes / SPANC

Localisation



Toutes les communes

Montant :

Fiche Principe

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres
- Contrat de rivière 1/SPANC

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan des systèmes ANC

Année de réalisation :

2021 à 2026

Action n°A2.02.01 / Fiche Principe

Mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif

Nature de l'action
TRAVAUX

Contexte

En milieu rural, à l'habitat clairsemé, les systèmes d'Assainissement Non Collectif sont très fréquents. Dans les bâtiments anciens, le système est souvent une fosse toutes eaux (fosse « septique »). Lorsque l'habitat est plus récent et a fait l'objet d'une demande de permis de construire, le système ANC a normalement fait l'objet d'une validation et devrait être aux normes. Cependant les normes ont évolué ; les propriétaires n'en ont souvent pas connaissance, et en l'absence de SPANC actif (Service Public d'Assainissement Non Collectif) il est impossible de mener des contrôles de régularité des systèmes. L'irrégularité peut être due à l'implantation ou la structuration du système (accès, proximité d'arbres, ventilation) ou à son fonctionnement, souvent pour des raisons de sous dimensionnement. En ce cas, le risque pour l'environnement peut être réel. Parmi les communes du bassin versant du Drac amont, toutes n'ont pas encore réalisé leur schéma d'assainissement, lequel comporte un zonage entre les zones AC et les zones ANC. 6 communes doivent réaliser une mise à jour de leur SDA.

Description technique

Il s'agit de réaliser un repérage des zones ANC, le recensement des parcelles construites dans ces zones ANC (date de construction). Une enquête sur la conformité des systèmes ANC sera menée et les propriétaires d'installations non conforme seront invité à procéder à une mise en conformité (administrative et/ou technique).

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage
Travaux	Fiche principe	100%

Il n'y a plus d'aide de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental 05 pour les programmes de réhabilitation de l'assainissement non collectif (depuis le 1^{er} janvier 2017). Ces thématiques ne font pas partie des programmes d'aide du Conseil Régional PACA. Cette action de diagnostic est importante pour, d'une part connaître les risques d'atteinte à la qualité des eaux de surface par les rejets, et d'autre part pour éventuellement revoir les zonages d'assainissement. En fonction des résultats par hameaux, un raccordement peut être envisagé si la mise en conformité s'avère trop complexe ou trop coûteuse.



Qualité des eaux

Action n°A2.02.02 / Fiche Principe Gestion des Eaux Claires Parasites (ECP)

Maître d'ouvrage

Communes

Localisation



Toutes les communes

Montant :

Fiche Principe

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1/SPANC

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan des STEP

Année de réalisation :

2021 à 2023

Contexte

Les diagnostics sur le traitement des eaux usées établis dans le cadre du 1^{er} Contrat de rivière ont révélé des dysfonctionnements de STEP en raison d'apports d'eaux claires parasites trop importants. Par ailleurs, en l'absence de schéma d'assainissement sur plusieurs communes, ce diagnostic n'a pas pu être posé. En milieu rural, il est courant, pour diverses raisons (réseau étendu, mal connu, autres priorités de travaux...) que les eaux de ruissellement et les eaux pluviales rejoignent le réseau des eaux usées. Cependant, dans la mesure où les STEP sont mises en place et justement dimensionnées, il est important que celles-ci ne collectent que les eaux usées.

Description technique

Un travail de repérage des ECP doit être mené, en priorité sur les communes ne disposant pas de schéma d'assainissement (au demeurant celles-ci en seront pourvues dans le cadre ce 2nd Contrat de rivière). Dans un deuxième temps, les travaux de séparation des ECP doivent être menés.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques	A définir	30%	jusqu'à 50%	20%

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Qualité des eaux

Maître d'ouvrage

La-Chapelle-en-
Valgaudemar

Localisation



La-Chapelle-en-Valgaudemar

Montant :

683 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☒ PGRI
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan des STEP

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°A2.03 Renouvellement de 3 STEP sur la commune de La-Chapelle-en- Valgaudemar

Contexte

La commune de La-Chapelle-en-Valgaudemar compte 3 STEP (stations d'épuration) qui doivent être renouvelées aux hameaux des Andrieux, de Chaussedents et au Chef-lieu. Les services de la DDT 05 ont repéré comme une urgence de niveau 1 les rénovations de Chef-lieu et Chaussedents, et de niveau 2 celle des Andrieux.

A Chaussedents (25 EH -Equivalent-Habitant, 11 habitations en période creuse mais 470 EH en pointe touristique-campings hôtels et gites), la STEP de 1970 -décanteur digesteur- est dimensionnée pour 200 EH et la filière est obsolète. Le bilan n'est pas réalisé. Des eaux claires parasites interfèrent également dans le fonctionnement.

Au hameau de Chef-lieu (45 résidences principales, 37 résidences secondaires et un camping de 45 emplacements, soit 100 EH en creux et 310 EH en pointe), la STEP de 1970 est dimensionnée pour 200 EH -décanteur digesteur. Le bilan n'est pas réalisé. Des eaux claires parasites interfèrent également dans le fonctionnement et des boues sont en parties relarguées dans le milieu naturel du fait d'à-coups hydrauliques.

Au hameau des Andrieux, le poste de relevage ne fonctionne pas correctement. Il devrait renvoyer les effluents de l'aval du hameau vers le décanteur digesteur, dimensionné pour 100 EH.

Par ailleurs, l'ensemble des réseaux de collecte recueille des eaux claires parasites qui nuisent au fonctionnement des STEP.

Description technique

Il s'agit, suite à la réalisation des études techniques, de réaliser les travaux afin de renouveler les 3 STEP de la commune.

La phase AVP devra étudier différents scénarios. Les Schémas d'Assainissement datent de 2011 mais les éléments techniques sont toujours d'actualité. Le scénario retenu sera alors approfondi en phase APS et projet.

A ce stade, le contenu technique et financier ne peut être défini mais on peut penser que les travaux consisteront soit en un redimensionnement, soit en une reprise complète de l'unité de traitement (bâtiment et filière).



👉 Condition d'exécution

Les travaux de séparatif des eaux pluviales seront étudiés en parallèle pour un meilleur fonctionnement des nouvelles STEP

👉 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

👉 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques	58 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%	10 % à 30 %
Travaux	625 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%*	10 % à 30 %

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

👉 Commentaires

Financement différent pour les réseaux (170 000 €) et pour les STEP (380 000 + 75 000).

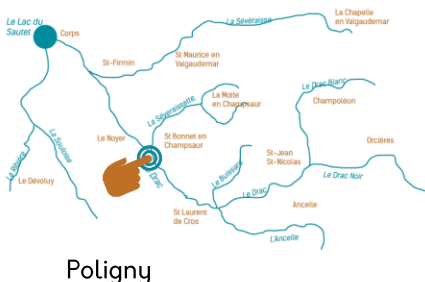


Qualité des eaux

Maître d'ouvrage

Commune de Poligny

Localisation



Action n°A2.04 Diagnostic des réseaux eaux usées sur la commune de Poligny

Contexte

La commune de Poligny ne dispose pas d'unité de traitement des eaux usées pour ses hameaux du chef-lieu et des Forestons. Les effluents sont collectés mais rejetés directement au milieu naturel, le ravin du Riou Bel, affluent rive gauche du Drac. Le 1^{er} Contrat de rivière n'avait pas identifié cette action ; la commune ayant priorisé la question de l'eau potable. Les services de la DDT 05 ont cependant repéré comme une urgence de niveau 1 la réalisation d'une STEP. Au préalable, les réseaux doivent être performants.

Description technique

La commune a lancé la réalisation d'un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement. Il s'agira également de réaliser un diagnostic des réseaux de collecte et du fonctionnement de la STEP existante à Villeneuve. Différents scénarios émaneront de cette étude. La commune se positionnera ensuite sur ces propositions et réalisera les travaux nécessaires.

Montant :

25 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Condition d'exécution

La commune est accompagnée par IT 05 pour la réalisation de cette opération. Le contenu technique et financier sera défini dans le cadre du SDA. Ces informations permettront la programmation des travaux dans un second temps.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Mise à jour du SDA						
Travaux						

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Diagnostic réseaux

Année de réalisation :

2021 à 2026

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Mise à jour du SDA	25 000 €	30%	50%	20%
Travaux	à définir	à définir	jusqu'à 70%*	de 10 % à 30 %

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.



Qualité des eaux

Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Maurice-
en-Valgaudemar / EPCI

Localisation



Saint-Maurice-en-Valgaudemar

Montant :

650 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☒ Autres
Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan des 3 STEP

Année de réalisation :

2021 à 2026

Action n°A2.05

Renouvellement de 3 STEP sur la commune de Saint-Maurice-en- Valgaudemar

Contexte

La commune de Saint-Maurice-en-Valgaudemar compte 3 STEP qui doivent être renouvelées aux hameaux de la Tour, des Barengards et au Chef-lieu. Les services de la DDT 05 ont repéré comme une urgence de niveau 1 ces rénovations.

- A la Tour (60 EH en période creuse mais 200 EH en pointe touristique), la STEP de 1994 dimensionnée pour 300 EH dysfonctionne : le pré-filtre ne marche plus, le massif filtrant est saturé et le génie civil dégradé depuis une dizaine d'années.
- Aux Barengards (20 EH en période creuse), la STEP de 1995 dimensionnée pour 150 EH dysfonctionne par colmatage et saturation du préfiltre depuis 10 ans.
- Au Chef-lieu (40 EH en période creuse), la STEP de 1995 est dimensionnée pour 150 EH. Le traitement fonctionne mais l'infiltration ne se fait plus et les effluents sont rejetés directement dans la Séveraissette.

Description technique

Il s'agira tout d'abord de mettre à jour le schéma directeur d'assainissement de la commune et de réaliser un diagnostic des réseaux de collecte. Des travaux de réparation devront être réalisés en fonction des résultats du diagnostic. Puis, pour les 3 sites, suite à la réalisation des études techniques, les travaux seront effectués et consisteront soit en un redimensionnement, soit en une reprise complète de l'unité de traitement (bâtiment et filière).

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques	50 000 €	20 % à 40 %	jusqu'à 50%	10 % à 30 %
Travaux	600 000 €	20 % à 40 %	jusqu'à 50%*	10 % à 30 %
TOTAL	650 000 €			

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023. L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Qualité des eaux

Maître d'ouvrage

Commune
d'Aubessagne

Localisation



Aubessagne

Montant :

372 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°A2.06 Renouvellement et création de STEP sur la commune d'Aubessagne

Contexte

La nouvelle commune de Aubessagne compte 6 STEP. Cette nouvelle commune est née de la fusion des anciennes communes de Saint-Eusèbe-en-Champsaur (3 STEP), de Les Costes (1 STEP) et de Chauffayer (2 STEP). Il est nécessaire de procéder à la création de 2 nouvelles unités de traitement. La STEP de 1978 du hameau de Saint Eusèbe, 60 EH, dimensionnée pour 100 EH, ne fonctionne pas correctement du fait de la vétusté de la filière. Les services de la DDT 05 ont repéré comme une urgence de niveau 3 le règlement de ce problème.

Description technique

Il s'agit de réaliser les études techniques nécessaires et de mener les travaux, qui consisteront en une reprise de la filière. Le projet prévoit une station pour 240 EH en filtres plantés de roseaux qui traite les effluents des hameaux des Lantelmes, Chef-Lieu et Villardon, dans le but de supprimer les anciens décanteurs digesteurs vétustes. Les données de dimensionnement issues du schéma d'assainissement de 2011 devront être affinées mieux adaptées (revues à la baisse).

Condition d'exécution

L'ancienne commune de Saint-Eusèbe avait initié une mission d'IT05 avant la fusion des communes. Cette mission de recherche de maîtrise d'œuvre est à reprendre.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes	372 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%	10 % à 30 %
Travaux				

Le pré-chiffrage de IT 05, à partir du SDA, a prévu 152 000 € pour les réseaux et 220 000 € pour la station d'épuration. L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Qualité des eaux

Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

Localisation



Saint-Bonnet-en-Champsaur

Montant :

1 500 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité des eaux

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Schéma Directeur d'Assainissement

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°A2.07

Création de micro-STEP pour les hameaux des Infournas (Haut et Bas), de Charbillac et de Pisançon sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

Nature de l'action
TRAVAUX

Contexte

Les hameaux des Infournas (Haut et Bas), de Charbillac et de Pisançon ne sont pas équipés de traitement des eaux usées, si bien que des rejets directs sont opérés sur le milieu naturel. Il en est de même pour les secteurs en cascades tels que les Astiers, les Gentillons, le Lougon et Peyre-Vire. S'agissant de ces derniers, une réflexion devra s'envisager sur le zonage en assainissement collectif ou non collectif.

Les services de la DDT 05 ont repéré comme une urgence de niveau 1 le règlement de ce problème. Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) communal sera finalisé en 2021 et apportera un certain nombre d'éléments techniques complémentaires. Toutefois, une étude de faisabilité sur les solutions de traitement des différents hameaux (intégrant un audit des réseaux et des infrastructures) hameaux a d'ores et déjà été réalisée en 2020.

Description technique

La commune souhaite doter les hameaux des Infournas (haut et bas), de Charbillac et de Pisançon de solutions de traitement des eaux usées et de mettre ainsi fin aux rejets directs sur le milieu naturel :

- Hameau des Infournas : création d'une station de traitement d'une capacité nominale de 55 EH
- Hameau de Charbillac : création d'une station de traitement d'une capacité nominale de 55 EH
- Hameau de Pisançon : création d'une station de traitement de 130 à 160 EH selon raccordement de Champ Clavel)

La définition de filières de traitement (filtres compacts, microstation, filtre planté de roseau) adaptés à chacun des hameaux est en cours.

Condition d'exécution

Les détails techniques et les chiffrages prévisionnels seront stabilisés dans le cadre de l'avancement (en cours) du SDA.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques	en cours			
Travaux	1 500 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%	10 % à 30 %

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Qualité des eaux

Maître d'ouvrage

Commune de Saint-
Bonnet-en-Champsaur

Localisation



Saint-Bonnet-en-Champsaur

Montant :

250 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°A2.08

Amélioration des performances de la STEP du Moulin sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

Contexte

Les bilans de la STEP du Moulin (6 000 EH) à Saint-Bonnet-en-Champsaur montrent un dysfonctionnement lié à la présence d'ECP (Eaux Claires Parasites). Les services de la DDT 05 ont repéré comme une urgence de niveau 3 le règlement de ce problème.

Description technique

Il s'agit, tout d'abord, de réaliser un diagnostic des réseaux de collecte. Dans un 2nd temps, les travaux de suppression des ECP, sur les antennes où les gains sont sensibles, seront menés.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes	250 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%	10 % à 30 %
Travaux				

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

Commentaires

La commune traite avec un nouveau bureau d'étude suite à la défaillance d'un premier.



Qualité des eaux

Action n°A2.09

Création d'une STEP et réalisation du diagnostic d'assainissement non collectif sur la commune de Saint-Firmin

Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Firmin

Localisation



Saint-Firmin

Montant :

200 000€ HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☒ PGRI
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP et diagnostic ANC

Année de réalisation :

2021 à 2023

Contexte

Sur la commune de Saint-Firmin, les hameaux de la Trinité et de la Broue (totalisant 61 EH en période creuse et 140 en saison touristique) doivent être connectés à une même STEP dimensionnée pour 150 EH. L'avant-projet est élaboré. La collectivité est invitée à augmenter le prix de l'eau pour pouvoir bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau. Les services de la DDT 05 ont repéré comme une urgence de niveau 1 cette création de STEP. Par ailleurs, le reste du territoire communal est en ANC dont le diagnostic est à terminer.

Description technique

La commune a débuté en 2020 les études avant-projet qui permettront la définition des travaux à réaliser. Cette étude reprend pour partie l'étude AVP déjà réalisée par le passé. Il est attendu un rendu d'étude pour fin 2020 et un démarrage effectif des travaux pour 2022 au plus tard. Le démarrage des travaux est conditionné par les négociations foncières et les dossiers financiers et réglementaires à mener au préalable.

Condition d'exécution

La mise à jour du SDA avec la réalisation d'un diagnostic des réseaux de collecte et des ouvrages est prioritaire.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Travaux	200 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%	10 % à 30 %

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Qualité des eaux

Action n°A2.10

Création d'un réseau de collecte des eaux usées / amélioration des performances de la STEP à Saint- Laurent-du-Cros

Maître d'ouvrage

Commune de
Saint-Laurent-du-Cros

Localisation



Saint-Laurent-du-Cros

Montant :

1 310 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRI
- ☐ STePRiM
- ☒ Autres
Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP de St
Laurent-du-Cros

Année de réalisation :

2021 à 2025

Contexte

Suite au schéma d'assainissement réalisé en 2006, et à la création de la STEP (1250 EH) en 2017-2018, dans le cadre du 1^{er} Contrat de rivière, la Commune de Saint-Laurent-du-Cros doit encore entreprendre des travaux d'élimination des eaux claires parasites avant de procéder au raccordement du réseau eaux usées (EU) de deux hameaux (Village et Cros) à la nouvelle STEP.

Dans ces deux hameaux, le réseau EU est unitaire (respectivement pour 3200 ml et 2000 ml). Il collecte notamment les fontaines, des avoires pluviaux et un déversoir d'orage. A ce jour, ce réseau se déverse au milieu naturel sans traitement.

Par ailleurs, le réseau de collecte des EU sera ramifié afin de raccorder certaines habitations actuellement sans traitement se déversant au milieu naturel.

Les effluents domestiques et de la laiterie sont dorénavant collectés et transférés vers la STEP.

Description technique

Il s'agit de :

- Réhabiliter le réseau de collecte des eaux usées. Fiabiliser l'étanchéité des réseaux humides, améliorer le taux de collecte des administrés.
- Eliminer les ECP du réseau du village (1056 m³/j), essentiellement liées aux fontaines (678 m³/j).
- Eliminer les ECP du réseau du Cros, essentiellement liées aux fontaines (1033 m³/j).
- Mettre en séparatif les portions de réseau EU nécessaires.

Condition d'exécution

Les travaux seront réalisés selon la disponibilité de cofinancement.



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05
Etudes	50 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%*	10 % à 30 %
Travaux	1 260 000 €			
TOTAL	1 310 000 €			

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

Commentaires

Les travaux préparatoires impliquent une phase de SUP.

Les travaux sont réalisés conjointement avec la reprise du réseau AEP au Cros (non chiffré dans la fiche action).



Qualité des eaux

Action n° A2.11 Traitement des eaux usées du village du Glaizil

Maître d'ouvrage

Commune du Glaizil

Localisation



Le Glaizil

Montant :

100 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP et
diagnostic ANC

Année de réalisation :

2021 à 2023

Contexte

Le hameau des Amars (50 EH) est équipé d'un réseau de collecte des eaux usées raccordé à la STEP du hameau de Lesdiguières (créée en 2014). Celle-ci est surdimensionnée, elle avait été conçue pour traiter les eaux usées des autres hameaux de la commune. Le village du Glaizil et les hameaux de Pouillardencq et des Gauthiers sont équipés de réseaux de collecte des eaux usées mais leur traitement dépend de petites unités avec des filières qui ne sont plus aux normes selon le diagnostic de la DDT 05. La topographie d'une part et le contexte foncier d'autre part rendent difficile le raccordement prévu des hameaux à la STEP de Lesdiguières. Le projet envisagé par un premier bureau d'étude technique est remis en question.

Description technique

Le traitement des eaux usées du village du Glaizil doit être étudié selon deux hypothèses, dans une phase APS :

- Raccordement au réseau des Amars / Lesdiguières avec pompes de refoulement (la solution gravitaire envisagée n'est pas possible)
- Création d'une STEP indépendante et, en parallèle, minoration de la capacité de traitement de la STEP de Lesdiguières pour la rendre plus adaptée et plus performante.
- Engagement des travaux à la suite des études.

Condition d'exécution

Ces travaux étaient prévus au 1^{er} Contrat de rivière ; les difficultés pour la mise en œuvre des solutions techniques initialement envisagées conduisent à leur report.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Travaux	100 000 €	20% à 40%	50%	10 % à 30 %

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Qualité des eaux

Action n°A2.12

Réfection des STEP des hameaux de Prapic et Les Fourés et de leurs réseaux sur la commune d'Orcières

Maître d'ouvrage

Commune d'Orcières

Localisation



Orcières

Montant :

270 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRI
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1, SDA

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP

Année de réalisation :

2021 à 2023

Contexte

Les deux petites STEP des hameaux de Prapic et Les Fourés, sur la commune de Orcières, sont vétustes et dysfonctionnent grandement. Une révision du SDA est en cours dans le cadre de la réalisation du PLU. Les scénarios et des raccordements sont en cours d'étude. Les travaux les plus importants vont concerner la STEP de Les Fourés.

Description technique

L'installation actuelle ne fonctionne plus et le système d'épandage est saturé. La solution privilégiée est l'abandon de cette station pour la remplacer par une station de relevage vers le réseau qui descend de la station via Montcheny. Cela permet de remonter l'exutoire pour le placer immédiatement en aval des dernières constructions donc de réduire la longueur de réseau et de se rapprocher de la source d'électricité.

Condition d'exécution

Au hameau Les Fourés :

- Création d'une station de relevage
- Création d'une canalisation suivant la route départementale sur 560 ml
- Raccordement électrique des pompes.

A Prapic : le système de chasse est à refaire.

Remarque : l'urgence est le remplacement de l'installation des Fourés dont le fonctionnement est très dégradé.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques	35 000 €	Commune	jusqu'à 50%	de 10 % à 30 %
Travaux	235 000 €	Commune	jusqu'à 50%	de 10 % à 30 %
TOTAL	270 000 €			

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Commune du Dévoluy

Contexte



500 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
☒ SDAGE 2022-2027
☒ SAGE du Drac amont
☒ PGRE
☐ STePRiM
☒ Autres
- Contrat de rivière 1 / SDA

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP

Année de réalisation :

2021 à 2023

L'unité de traitement de Saint-Etienne-en-Dévoluy (7 600 EH) est confrontée actuellement aux problèmes suivants :

- absence d'écrêtage des surcharges hydrauliques en temps de pluie : la charge hydraulique journalière admise est très supérieure à la charge nominale ;
- débits de pointe horaires élevés en période de fréquentation touristique entraînant une vitesse ascensionnelle trop élevée et un temps de séjour trop faible dans les décanteurs lamellaires provoquant le départ des floccs et une dégradation du traitement ;
- pics de concentration en azote ammoniacal très marqués en période de fréquentation touristique importante conduisant à diminuer les performances de nitrification au sein des biostyr déjà fortement sollicités ;
- absence d'ouvrages permettant le lissage et la régulation de l'alimentation de la filière de traitement.

👉 Description technique

Les travaux vont consister à la mise en place d'un bassin tampon en entrée de traitement qui aura différents rôles :

1. tamponner les débits de pointe et les pics de concentration en pollution azotée en période de fréquentation touristique importante, en permettant ensuite leurs restitutions en période nocturne afin de lisser et réguler les charges admises par le traitement ;
2. limiter en temps de pluie le débit entrant à la station à la capacité hydraulique journalière de la station tout en lissant les débits de pointe et en recueillant le premier flot d'orage ;
3. stocker les eaux usées lors des opérations de maintenance sur la station nécessitant un arrêt de la filière, évitant ainsi les by-pass directs au milieu récepteur durant ces périodes ;
4. stocker les eaux usées en cas de panne temporaire sur un équipement clé de la station (surpresseurs, etc.).

Condition d'exécution

Ces travaux sont à prévoir conjointement et à réaliser simultanément aux travaux de réhabilitation du réseau de transfert d'eaux usées situé sur la déviation du village de Saint-Etienne-en-Dévoluy présentant notamment des problématiques de contre-pente et de mise en charge, et conduisant ainsi à l'installation d'un poste de relevage dans le cadre de leur reprise. La construction d'un bassin tampon et d'un poste de relevage est étroitement liée.



Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques	50 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%	10 % à 30 %
Travaux	450 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%	10 % à 30 %
TOTAL	500 000 €			

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Qualité des eaux

Action n°A2.13.02

Création d'une nouvelle unité de biofiltration pour la STEP de Saint- Etienne sur la commune du Dévoluy

Maître d'ouvrage

Commune du Dévoluy

Localisation



Le Dévoluy

Montant :

1 000 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☒ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1 / SDA

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP

Année de réalisation :

2021 à 2023

Contexte

Dans les conditions actuelles de fréquentation de la station de Superdévoluy, l'unité de traitement de Saint-Etienne-en-Dévoluy reçoit une charge polluante inférieure à sa capacité nominale pour les paramètres carbonés (86,2 % de la capacité), mais des dépassements de la capacité nominale sont observés en pointe de fréquentation hivernale pour le paramètre azote ammoniacal.

Cette unité de traitement (7 600 EH) présente un dimensionnement insuffisant à moyen terme pour traiter les charges organiques, et à court terme si le taux de fréquentation de la station de Superdévoluy augmente.

Description technique

Les travaux vont consister à mettre en place une nouvelle unité de biofiltration (Biostyr ou autre technologie) en parallèle des 3 unités existantes de type Biostyr (cellule composée d'un matériau filtrant support de la biomasse nommé biostyrène et oxygéné par un flux d'air injecté à co-courant de l'alimentation en eau) datant de 2007.

L'alimentation en air de cette nouvelle unité pourra être réalisée par le surpresseur de secours qui deviendra le surpresseur n°4 (place insuffisante dans le local surpresseur pour l'installation d'un 5^{ème} surpresseur).

La nouvelle unité de biofiltration sera construite et accolée au sud du bâtiment de traitement (côté rivière) en raison de la place disponible et de la configuration des unités de Biostyr existantes. Une liaison sera créée entre le nouveau bâtiment et celui existant.

La nouvelle unité de biofiltration doit permettre de traiter une charge organique supplémentaire représentant 3400 EH (correspondant à 204 kgDB05/j).

Condition d'exécution

Cette augmentation de la capacité organique est compatible avec la charge hydraulique admise par les équipements (1590 m³/j) dans le cas où un bassin tampon est construit en amont de la station d'épuration et que le volume journalier d'eaux claires parasites permanentes est très faible.

Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Travaux	1 000 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%	10 % à 30 %

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Commune du Dévoluuy

Localisation



Le Dévoluuy

Montant :

330 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
☒ SDAGE 2022-2027
☒ SAGE du Drac amont
☐ PGRE
☐ STePRiM
☒ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°A2.14

Création d'une unité de traitement pour la Ribièrre et les Baraques (Saint-Disdier-en-Dévoluy) sur la commune du Dévoluy

Contexte

Les effluents du hameau de la Ribière (69 EH), sur la commune du Dévoluy (ex-commune de Saint-Disdier-en-Dévoluy), sont collectés mais sont rejetés directement dans le milieu naturel, sans traitement, ce qui dégrade le milieu récepteur.

La station d'épuration du hameau des Baraques (50 EH) assure uniquement un pré-traitement et les ouvrages sont vétustes.

Le 1^{er} Contrat de rivière prévoyait la création d'une unité de traitement. Non réalisée, cette action est réadaptée à la situation de 2020 avec l'ajout du hameau des Baraques (pour 110 EH).

Description technique

Mise en séparatif du réseau unitaire de la Rivière pour éliminer les ECPP et les ECPM avec création d'un réseau d'eaux usées et des branchements associés sur environ 200 ml ;

- Réhabilitation ponctuelle du réseau séparatif d'eaux usées des Baraques avec Réalisation d'un chemisage continu sur un tronçon de 45 ml (élimination de 0,23 m3/h d'ECPP) et des travaux d'étanchéification/réhabilitation de regards et cunettes visant à éliminer 60% d'ECPP ;
- Création d'un poste de refoulement à La Ribièrre et d'une conduite de refoulement pour transférer les effluents à une unité de traitement unique située sous le hameau des Baraques ;
- Création d'une station de traitement unique pour les deux hameaux qui sera située sous le hameau des Baraques : construction d'un ouvrage comprenant une fosse toutes eaux de 25 m3, un pré-filtre décolloideur, un poste de relevage et deux lits d'infiltration sur sable drainés.

Condition d'exécution

Le traitement pourra être envisagé sur la parcelle 421. Un poste de refoulement installé à proximité du réseau de collecte des Rivières sur la parcelle 382 et une conduite de refoulement seront à réaliser (avec traversée de la Souloise).

La construction de la STEP est soumise à étude d'impact.



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques	30 000 €	20% à 40%	jusqu'à 70%	10 % à 30 %
Travaux	300 000 €	20% à 40%	jusqu'à 70%	10 % à 30 %
TOTAL	330 000 €			

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 70 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

Commentaires

L'hôtel de la Neyrette est actuellement en ANC. S'il est envisagé de le raccorder, il faut anticiper en surdimensionnant en conséquence la nouvelle station de traitement.



Qualité des eaux

Maître d'ouvrage

Commune de Saint-
Jacques-en-Valgaudemar

Localisation



Saint-Jacques-en-Valgaudemar

Montant :

73 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°A2.15

Renouvellement de la STEP de Lallée sur la commune Saint- Jacques-en-Valgaudemar

Contexte

La STEP du hameau de Lallée, sur la commune de Saint-Jacques-en-Valgaudemar (250 EH – décanteur digesteur) a été construite en 1988. La filière de traitement n'est pas complète, après le pré-traitement, le rejet se fait directement dans la Séveraissette. Les services de la DDT 05 ont repéré comme une urgence de niveau 1 le règlement de ce problème. Le réseau séparatif des 2 hameaux Entrepierrre et Lallée, traités à la STEP, est en bon état.

Description technique

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune date de 2004, les données techniques sont toujours d'actualité. Il s'agit de reprendre le diagnostic sur les réseaux de collecte et d'engager les travaux. Pour la STEP de hameau de Lallée (traitant également les effluent du hameau d'Entrepierrre), la création d'un système de traitement par filtre à sable est préconisée. Les études techniques seront réalisées puis les travaux (reprise de la filière) seront mis en œuvre.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques	10 000 €	20 % à 40 %	jusqu'à 50%	10 % à 30 %
Travaux	63 000 €	20 % à 40 %	jusqu'à 50%	10 % à 30 %
TOTAL	73 000 €			

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Qualité des eaux

Action n°A2.16

Réhabilitation de la STEP de Lachaup et du Séchier sur la commune de Saint-Jacques-en-Valgaudemar

Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Jacques-en-Valgaudemar

Localisation



Saint-Jacques-en-Valgaudemar

Montant :

352 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP

Année de réalisation :

2024 à 2026

Contexte

La STEP du hameau de Lachaup, sur la commune de Saint-Jacques-en-Valgaudemar (150 EH – décanteur digesteur et champ d'épandage) a été construite en 1988. La STEP est aujourd'hui sous dimensionnée et le traitement de finition est colmaté. Le réseau séparatif est en bon état mais peut être amélioré.

Le hameau de Séchier est séparé en deux (haut et bas, séparés par le torrent) et les effluents domestiques sont collectés et traités en 2 équipements d'épuration de type décanteur digesteur, datant de 1992 (50 et 125 EH). Les effluents prétraités sont évacués vers 2 drains d'infiltration colmatés.

Les services de la DDT 05 ont repéré comme une urgence de niveau 2 le règlement de ces problèmes.

Description technique

A Lachaup, le projet consiste à réaliser un nouveau système d'épuration par décanteur digesteur et filtre à sable non drainé pour 280 EH. Les études techniques seront réalisées puis les travaux (reprise de la filière) seront mis en œuvre.

Au Séchier, le projet est de créer un équipement pour les 2 hameaux, avec un poste de relevage pour franchir le torrent. La filière, à étudier pourrait être un lit à macrophytes, dimensionné pour 210 EH.

Condition d'exécution

Reprendre les données techniques du SDA, les actualiser dans les études AVP.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Etudes techniques	30 000 €	20 % à 40 %	jusqu'à 50%	10 % à 30 %
Travaux ¹	322 000 €	20 % à 40 %	jusqu'à 50% ²	10 % à 30 %
TOTAL	352 000 €			

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

¹ Répartition du coût des travaux : 152 000 € pour Lachaup, 170 000 € pour Séchier.

² A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

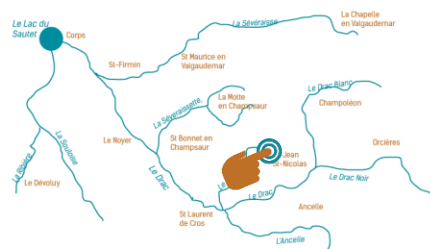


Qualité des eaux

Maître d'ouvrage

Commune de Saint-
Jean-Saint-Nicolas

Localisation



Saint-Jean-Saint-Nicolas

Montant :

350 000€ HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☒ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP

Année de réalisation :

2024 à 2026

Action n°A2.17

Rénovation du réseau d'eaux usées et amélioration des performances de la STEP du Moyen Champsaur

Contexte

La STEP du Moyen-Champsaur reçoit et traite les eaux usées de 5 communes : Ancelle, Chabottes, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Saint-Léger-les-Mélèzes et Saint-Michel-de-Chaillole. Le diagnostic de réseau réalisé en 2010 montre des dysfonctionnements liés notamment à la présence d'eaux claires parasites provenant des différentes branches du réseau. Il traduit que la STEP fonctionne davantage en période de basse saison touristique. Pour Saint-Jean-Saint-Nicolas, cet apport se chiffrait en 2010 à 178 m³/j soit 4.1 % du total des eaux claires parasites (ECP) permanentes perturbant le réseau. Les inspections menées par l'entreprise Ginger SIEE précisent que ces ECP proviennent du réseau de collecte entre les hameaux des Foulons et de la Pousterle. Le réseau passe dans la nappe d'accompagnement du Drac.

Description technique

Il s'agit de rénover le réseau de collecte des eaux au hameau des Foulons entre « la Pousterle » et l'école, soit 750+250 ml (en électro soudé) et 40 ml pour les branchements. La commune dispose d'un devis détaillé.

Condition d'exécution

Diagnostic technique (inspection caméra, etc.) à réaliser au préalable des travaux.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05
Etudes techniques		20 % à 40 %	jusqu'à 50 %	10 % à 30 %
Travaux	350 000 €	20 % à 40 %	jusqu'à 50 %	10 % à 30 %
TOTAL	350 000 €	- €	- €	- €

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). *A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.



Commune d'Orcières

Contexte

Le hameau de Archinard (20 EH, 3 maisons dont une résidence secondaire) n'est pas raccordé au réseau de collecte des eaux usées de la commune d'Orcières. Les effluents sont collectés, grâce au réseau de collecte construit dans le cadre du 1^{er} Contrat de rivière. Toutefois ces effluents ne sont pas traités. Ils se déversent dans une fosse toutes eaux, sans traitement.

👉 Description technique

Il s'agit de créer une petite STEP pour le traitement des eaux usées collectées à Archinard.
La filière n'est pas encore choisie et fera l'objet de l'étude d'avant-projet.
Les travaux seront réalisés à la suite.
Le terrain est pentu et les parcelles disponibles sont de taille restreinte.

👉 Condition d'exécution

La commune devra s'assurer de la maîtrise foncière.

 Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05
Etudes techniques	10 000 €	20 % à 40 %	jusqu'à 50%	10 % à 30 %
Travaux	90 000 €	20 % à 40 %	jusqu'à 50%	10 % à 30 %
TOTAL	100 000 €	- €	- €	- €

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). *A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

Montant :

100 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP

Année de réalisation :

2024 à 2026



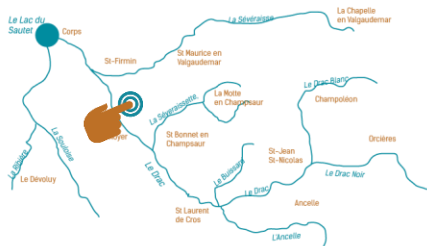
Qualité des eaux

Action n°A2.19 Création d'une STEP pour les hameaux de Mallarua et des Courts sur la commune d'Aubessagne

Maître d'ouvrage

Commune d'Aubessagne

Localisation



Aubessagne

Montant :

117 000€ HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP

Année de réalisation :

2024 à 2026

Contexte

La nouvelle commune de Aubessagne compte 6 STEP. Cette nouvelle commune est née de la fusion des anciennes communes de Saint-Eusèbe-en-Champsaur (3 STEP), de Les Costes (1 STEP) et de Chauffayer (2 STEP).

Suite au Schéma d'Assainissement Directeur (décembre 2011), il convient d'équiper les hameaux de Mallarua et des Courts réunis. Il est donc nécessaire de procéder à la création de 2 nouvelles unités de traitement.

Les services de la DDT 05 ont repéré comme une urgence de niveau 3 le règlement de ce problème.

Description technique

Il s'agit de réaliser les études techniques AVP puis les travaux pour la création d'une STEP de 40 EH, traitant les effluents des deux hameaux. La filière roseaux a été retenue.

Condition d'exécution

Le SDA prévoit également des investissements (280 000 €) sur la station du village, existante : élimination des eaux claires parasites, déconnexions des exploitations agricoles, renforcement de l'existant par la mise en place d'un premier étage à roseaux, curage de la lagune.

Ainsi une validation de la hiérarchie des travaux par la DDT sera nécessaire une fois les études AVP réalisées.



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05
Travaux	117 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%	10 % à 30 %

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

Commentaires

Le 1^{er} scénario reflète le choix de l'équipe municipale précédemment en place. Son coût était supérieur de 47 000 € au scénario prévoyant 2 STEP (1 par hameau).

L'équipe actuelle pourrait revoir ce choix, compte tenu du fait que l'entretien d'une STEP filière roseaux pour un petit nombre d'EH n'est pas très contraignant. D'autant plus si les travaux de maintenance à la STEP du village doivent être engagés.



Qualité des eaux

Action n° A2.20

Création d'une STEP au hameau Le Serre sur la commune du Noyer

Maître d'ouvrage

Commune du Noyer

Localisation



Le Noyer

Montant :

220 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

AVP

Année de réalisation :

2024 à 2026

Contexte

Le système d'assainissement de la commune du Noyer présente des insuffisances en termes de collecte et de traitement. Le Schéma Directeur d'Assainissement, réalisé au cours du 1^{er} Contrat de rivière, a prévu les travaux sur différents hameaux. Au chef-lieu (Le Serre), la réalisation d'une STEP était prévue dans le cadre du premier contrat rivière. Bien que le montage financier soit acquis, le projet ne s'est pas fait, entre autres en ayant pris du retard sur la question foncière. Les réseaux de collecte, prévus dans le projet, seront refaits en 2021.

Description technique

L'étude AVP prévoyait une STEP pour le Serre et une pour le Moulin. Finalement, ce hameau passe en assainissement non collectif. Le nombre d'EH pour les effluents traités à la STEP (350 à 400) sera ré estimé. La filière retenue est le filtre planté de roseaux (à un ou deux étages, à redéfinir selon l'étude de sol et la topographie), avec un déversoir d'orage en amont. Le rejet est prévu au torrent du Rageoux, affluent rive gauche du Drac.

Condition d'exécution

La création de la STEP est soumise à étude d'impact. La commune doit s'assurer de la maîtrise foncière du terrain de la STEP et des réseaux.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05
Etudes techniques	220 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%*	10 % à 30 %
Travaux		20% à 40%	jusqu'à 50%*	10 % à 30 %

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

Commentaires : La parcelle acquise par la commune présente des glissements de terrain. La commune doit acquérir la parcelle voisine afin de disposer d'une surface suffisante pour le projet, mais le propriétaire n'est pas d'accord. La commune s'oriente vers une DUP.



Qualité des eaux

Maître d'ouvrage

Commune du Noyer

Localisation



Le Noyer

Montant :

50 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

AVP

Année de réalisation :

2024 à 2026

Action n°A2.21

Mise aux normes des réseaux d'assainissement des hameaux des Evarras, de Lacou et de la Guinguette sur la commune du Noyer

Contexte

Le Schéma Directeur d'Assainissement, réalisé au cours du 1^{er} Contrat de rivière, a montré le dysfonctionnement de la STEP des Evarras. Les hameaux de Lacou et Guinguette ne disposent pas de système de traitement des eaux usées.

La DDT 05 indique les urgences suivantes :

- Niveau 1 : Mise en conformité et création d'une STEP pour les hameaux de Lacou et de la Guinguette.
- Niveau 3 : le traitement des eaux claires parasites (ECP) sur la STEP existante des Evarras.

Description technique

Il s'agira de réaliser une étude avant-projet pour traiter la problématique concernant l'élimination des Eaux Claires Parasites par la réhabilitation de la STEP des Evarras (décanteur digesteur, 50 EH).

Une 2nde étude avant-projet devra être réalisée concernant la création d'une STEP pour les hameaux de Lacou et de la Guinguette (150 EH).

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05
Etudes techniques	50 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%*	10 % à 30 %

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.



Qualité des eaux

Action n°A2.22

Création d'une unité de traitement au Grand Villard (Saint-Disdier- en-Dévoluy) sur la commune du Dévoluy

Maître d'ouvrage

Commune du Dévoluy

Localisation



Le Dévoluy

Montant :

270 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1/SDA

Indicateurs de suivi / évaluation :

Bilan de la STEP

Année de réalisation :

2024 à 2026

Contexte

Le hameau du Grand Villard est actuellement en Assainissement Non Collectif, avec un taux très élevé de non-conformité des dispositifs d'ANC et des difficultés pour la mise en conformité sur la moitié du village.

Le réseau existant (principalement en buses béton Ø 200 mm) collecte des eaux parasites permanentes (sources), des effluents pré-traités par les filières d'ANC et des effluents bruts de la partie du village située au-dessus de la route départementale. L'exutoire se situe dans un thalweg en bord de route départementale 150 mètres avant l'entrée dans le village côté sud.

Ce réseau est très peu profond, date principalement des années 60 et apparaît en mauvais état dans les regards où il est visible.

Ce réseau existant sera conservé pour servir de réseau d'évacuation des eaux pluviales et de ruissellement.

Ces rejets ont un impact négatif sur la qualité des eaux du torrent de l'Adroit, affluent du torrent de La Ribière.

Description technique

Il s'agit de créer un réseau de collecte d'eaux usées sur environ 800 ml et les branchements associés.

Une station de traitement (50 EH) sera également construite sur des parcelles réservées à cet effet (n°247 et partie de n°246). Filière pressentie : filtre planté de roseaux vertical.

Condition d'exécution

Il sera nécessaire de procéder à une étude géotechnique préalable pour définir la profondeur du substratum rocheux au droit des parcelles retenues pour le traitement. Des essais de perméabilité ont été menés en 2012 sur la parcelle n°247 afin d'étudier la possibilité d'infiltrer les eaux traitées en raison de l'éloignement du milieu récepteur pérenne. La perméabilité moyenne alors obtenue est de 9 mm/h, peu favorable à l'infiltration. Au vu de ces résultats, il devra être étudié et discuté avec les services instructeurs la réalisation de tranchées d'infiltration et d'une canalisation de décharge vers le torrent des Adroits.



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05
Etudes techniques	25 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%*	10 % à 30 %
Travaux	245 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%*	10 % à 30 %
TOTAL	270 000 €			

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



Qualité des eaux

Maître d'ouvrage

Commune du Dévoluy

Localisation



Col du Festre-Dévoluy

Montant :

180 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1/SDA

Indicateurs de suivi / évaluation :

Travaux. Bilan de la STEP
de Couttières

Année de réalisation :

2024 à 2026

Action n° A2.23

Raccordement du hameau du Col du Festre à la STEP de Couttières sur la commune du Dévoluy

Contexte

Le hameau du Col du Festre est équipé d'une unité de traitement créée en 1998, qui dysfonctionne par colmatage en raison d'une inadaptation hydrogéologique (nappe perchée mettant en charge le massif filtrant). Site d'altitude, de fréquentation variable (115 EH mais 20 EH à l'année), il est plus pertinent de le raccorder à la station roseaux de Couttières (Ex-commune d'Agnières-en-Dévoluy), de même que les hameaux des Garcins (filtres à sable colmatés). La Station de Couttières est quant à elle, surdimensionnée (60 EH pour 30 EH réels). Elle est à réhabiliter entièrement car le 2nd étage du bifiltre est colmaté.

La DDT 05 a repéré ce problème comme niveau de priorité 3.

Description technique

Il s'agit de mettre en place un réseau de transfert depuis la station de traitement du Festre jusqu'au réseau de collecte des Couttières sur 450 ml environ.

Un poste de refoulement recevant les effluents des deux réseaux de collecte d'eaux usées des Garcins Nord et Sud devra être créé.

Il s'agira de réaliser des réseaux de transfert des Garcins Nord (500 ml) et des Garcins Sud (130 à 200 ml selon le tracé) jusqu'au poste de refoulement, puis jusqu'au réseau de collecte du Col du Festre.

Les STEP du Festre et des Garcins seront démantelées.

Condition d'exécution

Il est nécessaire de prévoir un recalibrage et une réhabilitation de la station des Couttières qui recevra les effluents de 3 nouveaux hameaux (+ 91 EH). Ce recalibrage consiste à disposer un troisième filtre planté de roseaux en parallèle des deux premiers existants qui eux sont à nettoyer.

Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05
Etudes techniques	30 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%*	10 % à 30 %
Travaux	150 000 €	20% à 40%	jusqu'à 50%*	10 % à 30 %
TOTAL	180 000 €			

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

Ce chiffrage comprend 59 500 € de création du réseau entre le col du Festre et la STEP de Couttières. L'Agence de l'eau est en capacité de financer ce type d'action jusqu'à 50 % dans le cadre d'un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

Commentaires

Une diminution du nombre de sites à exploiter induit une rationalisation des coûts de fonctionnement et de renouvellement annuels (estimés à – 4 800 €/an).

Le raccordement des hameaux des Garcins à la STEP de Couttières diminue en outre le risque de contamination du captage AEP de Mouche Chat, alimentant la Cluse.

Les Garcins ne sont pas sur le territoire bassin versant du SAGE Drac amont.

Le projet global de reconnexion des Garcins sur la STEP de Couttière est chiffré dans le SDA à 272 000 € (en plus des 59 500 € ci-dessus).



Volet B

Poursuivre la restauration du bon fonctionnement des cours d'eau

Sous-volet
Volet B2

- tout en assurant la protection des personnes et des biens
- tout en préservant et valorisant les milieux aquatiques du bassin

Sous-volet
Volet B3

Sous-volet
Volet B1





Actions sous volet B1 “Restauration du bon fonctionnement des cours d’eau”

Action n°B1.01 Observatoire de la dynamique hydromorphologique des cours d’eau.....	91
Action n°B1.02 Restauration de la pente d’équilibre des cours d’eau pour instaurer les conditions d’un transport solide naturel.....	93
Action n°B1.03 Restauration du lit des cours d’eau pour favoriser la reprise naturelle du stock sédimentaire	95
Action n°B1.04 Restauration de l’espace de mobilité du Drac via l’effacement d’un épi aux Iles de Chabottonnes.....	97



Actions sous volet B2 “Bon fonctionnement et protection des personnes et des biens”

Action n°B2.01 Classement des systèmes d’endiguement et étude des dispositifs de protection ...	99
Action n°B2.02 Entretien de la végétation rivulaire pour limiter les risques hydrauliques.....	101
Action n°B2.03 Renforcement des protections de berges sur le réseau départemental en amont de Villar-Loubière (Lieu-dit Le Planiol) sur la commune de Villar-Loubière	103
Action n°B2.04 Renforcement des protections de berges sur le réseau départemental en amont du pont du Séchier sur la commune de Saint-Jacques-en-Valgaudemar	105
Action n°B2.05 Renforcement des protections de berges sur le réseau départemental en amont du pont de Corbière sur la commune de Champoléon.....	107
Action n°B2.06 Renforcement des protections de berges sur le réseau départemental dans le secteur de la Garenne sur la commune de Chabottes.....	109



Actions sous volet B3 “Préservation et valorisation des milieux aquatiques du bassin”

Action n°B3.01 Réalisation d’un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides	111
Action n°B3.02 Diagnostic et restauration des zones humides du plateau de Jujal sur la commune d’Orcières	114
Action n°B3.03 Restauration et valorisation de la zone humide du Brudou sur la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas	116
Action n°B3.04 Restauration et mise en valeur des adoux et de la zone humide des Iles sur la commune de Saint-Julien-en-Champsaur	118
Action n°B3.05 Entretien et restauration d’adoux	119
Action n°B3.06 Restauration de la continuité piscicole sur le Drac à Pont du Fossé et sur le torrent d’Ancelle.....	121
Action n°B3.07 Suivi génétique des truites fario sur le bassin versant du Drac	123

Action n°B3.08 Suivi migratoire des truites fario sur le Drac.....	124
Action n°B3.09 Etude des milieux aquatiques sur les tronçons en tresse du Drac et de la Séveraisse.....	125
Action n°B3.10 Aménagement d'un obstacle à la continuité piscicole sur le Drac à Pont du Fossé et sur le torrent d'Ancelle	127
Action n°B3.11 Entretien et restauration d'adoux (Phase 2).....	128



Enjeu

Hydromorphologique

Action n°B1.01

Observatoire de la dynamique hydromorphologique des cours d'eau

Maitre d'ouvrage

CLEDA

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

100 000 € HT

Enjeux :

Connaissance et gestion

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☐ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☒ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Banque de données,
rapports d'analyses

Année de réalisation :

2021, 2023 et 2026

Contexte

Les cours d'eau du bassin versant du Drac connaissent une importante activité hydromorphologique. Les crues peuvent entraîner des exhaussements de lit notamment en tête de bassin versant et des phénomènes d'incisions peuvent être observés selon les secteurs. Au cours du 1^{er} Contrat de rivière, un Plan de Gestion et d'Entretien du lit du Drac et de ses principaux affluents a été élaboré. Plusieurs actions ont été mises en œuvre (entretien des profils d'objectifs, travaux de restauration du lit du Drac, ...).

Cette dynamique sédimentaire importante nécessite d'être suivie régulièrement, afin que les opérations prévues dans le Plan de Gestion et d'Entretien puissent être mises en œuvre efficacement. En effet, les observations permettront d'apprécier l'évolution du lit d'une part pour le déclenchement des opérations d'entretien (essartage, curage) et, d'autre part, pour évaluer les évolutions de la dynamique fluviale des cours d'eau.

Description technique

L'observatoire de suivi hydromorphologique a été développé en 2015. Il a vocation à regrouper l'ensemble des données topographiques du territoire en un format unique afin de permettre un travail de comparaison, d'analyse et de suivi des niveaux du lit des cours d'eau.

L'opération consiste en :

- L'optimisation et le développement de l'observatoire hydromorphologique via l'intégration des données issues d'anciens levés et sur de nouvelles portions du territoire ;
- La réalisation des suivis topographiques (LIDAR, SIG...), bancarisation, comparaison de données topographiques, définition de profils objectifs des cours d'eau ;
- Le suivi des indicateurs d'évolution du lit : tracé en plan, pente, section, végétalisation des bancs... et du profil en long du Drac et de ses affluents.
- L'archivage des données pour permettre le suivi de l'évolution du lit dans le temps.

👍 Condition d'exécution

Le lit est globalement stable, il n'est pas nécessaire de procéder à un levé fréquent des niveaux du Drac et de ses affluents. Des profils transversaux complets seront réalisés dans les cas douteux. Le levé du lit sera réalisé tous les 3 ans, ou après une crue décennale et en cas d'apport solide important d'un affluent.

En cas de suspicion d'engravement, notamment à partir d'observations des riverains, le levé du niveau de lit permet de trancher quant à la nécessité d'un curage.

👍 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						

👍 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'Eau*	Région PACA
Etudes techniques	100 000 €	20%	50%	30%
		20 000 €	50 000 €	30 000 €

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

👍 Commentaires

Pas de précaution particulière dans la mise en œuvre de l'action ; pas de procédures réglementaires particulières.



Survol Drone du Drac après travaux © ETRM



Enjeu

Hydromorphologique

Maitre d'ouvrage

CLEDA

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

500 000 € HT

Enjeux :

Bon fonctionnement des milieux

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☐ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☒ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Classement écologique des cours d'eau

Année de réalisation :

2022 à 2025

Action n°B1.02

Restauration de la pente d'équilibre des cours d'eau pour instaurer les conditions d'un transport solide naturel

Contexte

Plusieurs actions de gestion du flux sédimentaire ont été menées dans le cadre du 1^{er} Contrat de rivière et du Plan de Gestion et d'Entretien (PGE) du Drac et de ses affluents. Ces interventions lourdes visaient à impulser une dynamique de retour du transport solide naturelle. Dans certains secteurs du bassin versant, cependant, une aide mécanique est encore nécessaire pour que le cours d'eau retrouve son profil d'équilibre.

Description technique

Des travaux de restauration du profil en long objectif des cours d'eau (gestion des exhaussements et des incisions du lit) et de restauration de l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau seront réalisés selon les besoins et les événements (crues).

Ces travaux seront définis, quantifiés et localisés grâce aux analyses réalisées via l'observatoire de suivi hydromorphologique (fiche action B1.01).

Condition d'exécution

Les travaux seront menés avec des précautions particulières concernant le risque d'apports de matière en suspension et pendant les périodes les moins sensibles pour la vie aquatique. Un lit d'étiage sera reconstitué après les terrassements.

Un dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement est nécessaire pour chaque site d'intervention.

Une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est nécessaire pour les interventions en terrains privés.

👉 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux						

👉 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	Région PACA
Travaux	500 000 €	20%	50%	30%
		100 000 €	250 000 €	150 000 €

Ce montant inclut les dossiers et procédures réglementaires (DIG/DLE).

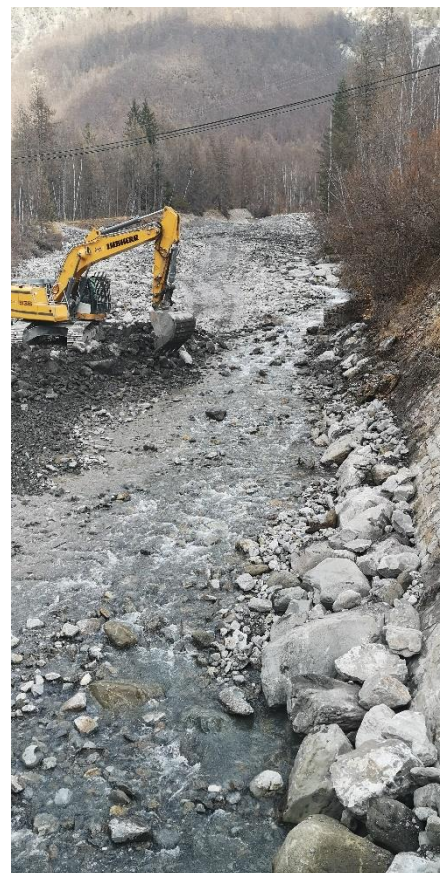
*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.



© CLEDA



© CLEDA



© CLEDA



Enjeu

Hydromorphologique

Action n°B1.03

Restauration du lit des cours d'eau pour favoriser la reprise naturelle du stock sédimentaire

Maitre d'ouvrage

CLEDA

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

200 000 € HT

Enjeux :

Bon fonctionnement des milieux

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☐ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☒ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Classement écologique des cours d'eau

Année de réalisation :

2022 à 2025

Contexte

Dans les cours d'eau naturels à dynamique active, le remaniement fréquent des sédiments déposés dans les lits mineur et majeur, l'arrachage régulier des stades végétaux pionniers herbacés ou arbustifs, la grande variabilité saisonnière de la submersion de ces unités, rajeunissent en permanence tant les formes fluviales que les successions végétales qui s'y développent et par conséquent les biocénoses inféodées (oiseaux, insectes, mammifères). La ripisylve est ainsi renouvelée et rajeunie naturellement grâce aux crues et aux phénomènes d'érosion et de transport qui exportent les matériaux et les débris végétaux arrachés vers l'aval.

Pour s'exprimer, ces mécanismes, caractéristiques du fonctionnement des cours d'eau alpin du bassin versant du Drac amont, exigent toutefois que l'espace tampon susceptible d'être soumis à l'érosion soit relativement large.

L'objectif de l'opération est ainsi de favoriser le mécanisme de reprise naturelle des sédiments stockés au sein de la bande active des cours d'eau par l'essartement et le remaniement de terrasses, de berges, d'isles ou encore de bancs alluvionnaires. L'opération permet de restaurer un fonctionnement hydromorphologique optimal des cours d'eau ce qui présente des intérêts concomitants sur le plan environnemental (qualité des milieux et des eaux) et sur le plan hydraulique (augmentation des sections d'écoulement facilitant le passage des crues).

Description technique

Des travaux de restauration d'essartement et de remaniement des terrasses, des berges, des isles et des bancs alluvionnaires seront réalisés afin de favoriser la divagation latérale des cours d'eau et la dynamique sédimentaire naturelle vers les zones en déficit de matériaux.

Une dizaine de sites répartis sur les principaux cours d'eau du bassin versant (Drac Blanc, Drac Noir, Drac, Séverasse, Séveraissette, Torrent d'Anceille) est concernée par cette opération.

Condition d'exécution

Pour chaque site ou portion de cours d'eau, une Déclaration d'Intérêt Général sera nécessaire, ainsi qu'une déclaration au titre du code de l'environnement.

Plusieurs précautions devront être prises pour limiter les impacts des travaux sur la faune et la flore : les chantiers devront être préparés entre mai et août pour une consultation des entreprises en septembre et une réalisation des travaux entre octobre et novembre. Tous les outils utilisés sur les chantiers doivent avoir subi une désinfection préalable pour ne pas introduire d'espèces végétales invasives.

👉 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux						

👉 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	Région PACA
Travaux	200 000 €	20%	50%	30%
		40 000 €	100 000 €	60 000 €

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

Ce montant inclut les dossiers et procédures réglementaires (DIG/DLE).



Essartement des iscles sur
le Drac © CLEDA





Enjeu

Hydromorphologique

Action n°B1.04

Restauration de l'espace de mobilité du Drac via l'effacement d'un épi aux Iles de Chabottonnes

Nature de l'action
TRAVAUX

Maitre d'ouvrage

CLEDA

Localisation



Saint-Jean-Saint-Nicolas

Montant :

50 000 € HT

Enjeux :

Préserver la qualité

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Divagation du lit

Année de réalisation :

2022 à 2023

Contexte

Un vaste programme de stabilisation en plan du lit du Drac a été réalisé au cours du XIX^{ème} siècle. De longs épis transversaux en maçonnerie imposaient au Drac un chenal central. Contrairement à la rive gauche, les enjeux en rive droite sont toutefois limités puisqu'il s'agit essentiellement de parcelles boisées et terres agricoles.

Suite aux Crues de 2006 et 2008, la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas a réalisé des travaux d'urgence et de confortement de ces ouvrages (épis) situés dans le secteur des « Iles de Chabottonnes ».

L'objectif de l'opération consiste donc à restaurer l'espace de mobilité du Drac en rive droite ce qui permettra à terme de réduire les sollicitations sur la rive opposée.

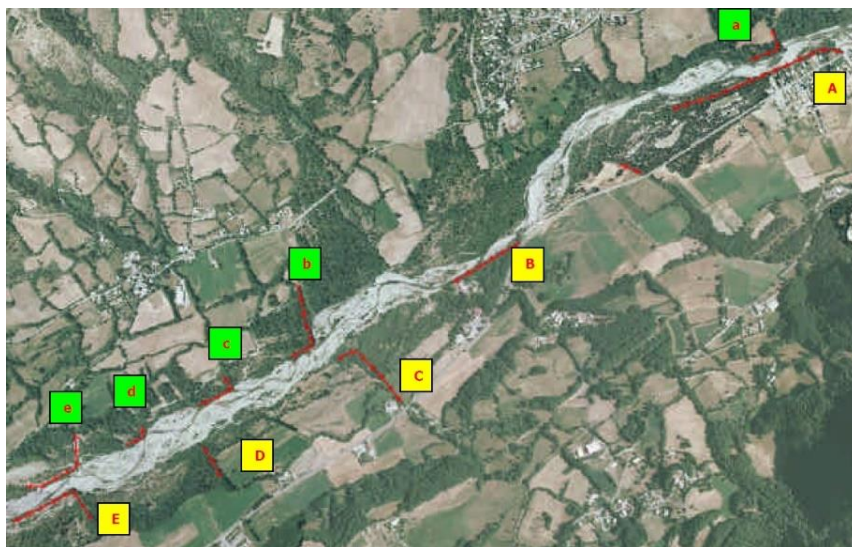
Description technique

L'ouvrage transversal au lit (épi) sera réduit afin d'éviter la forte contrainte exercée sur le lit du Drac.

Cet ouvrage sera conservé afin de poursuivre son objectif initial de protection des terres situées à l'aval de l'ouvrage en rive droite.

L'épi concerné par ces travaux est le « b » sur la carte ci-dessous :

Les 15 m.l. qui seront supprimés correspondent à la partie située dans le lit vif du Drac.



Epis de Chabottonnes © CLEDA



👉 Condition d'exécution

Les dossiers d'autorisation nécessaires seront réalisés (et sont inclus dans le montant).

👉 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux						

👉 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA
Travaux	50 000 €	20%	50%	30%
		10 000 €	25 000 €	15 000 €



Epi concerné par l'opération © CCEAU



Enjeu Inondation

Maitre d'ouvrage

CLEDA

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

250 000 € HT

Enjeux :

Protéger contre le risque inondation

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRE
- ☒ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Arrêtés préfectoraux de classement des systèmes d'endiguement

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°B2.01 Classement des systèmes d'endiguement et étude des dispositifs de protection

Contexte

La loi NOTRe en 2014 a introduit la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), compétence obligatoire destinée aux EPCI à fiscalité propre. Sur le territoire de la CLEDA, les communautés de communes du Champsaur-Valgaudemar et du Buëch-Dévoluy ont confié cette compétence à la CLEDA, principal gestionnaire des milieux aquatiques sur le bassin versant du Drac amont. La CLEDA, labellisée EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) depuis le 21 novembre 2019 s'est notamment vue déléguer la « Prévention des Inondations » par ses 2 EPCI membres.

La prévention de inondations est principalement réglementée par les décrets du 12 mai 2015 et du 28 août 2019. Ces décrets incitent les gestionnaires à régulariser les ouvrages ou groupements d'ouvrages protégeant des enjeux humains en « systèmes d'endiguement ».

Les ouvrages n'étant pas classés « système d'endiguement » peuvent être conservés et maintenus s'ils ne créent pas de sur-aléas, notamment s'ils ne mettent pas en danger des personnes en cédant.

Description technique

Pour répondre à la réglementation en vigueur sur les ouvrages de protection, la CLEDA a choisi de classer 6 systèmes d'endiguement sur le bassin versant du Drac amont sur les secteurs suivants : Pont du fossé (Saint-Jean-Saint-Nicolas), Chabottes, les Garnauds (Champollon), la Chapelle en Valgaudemar, Les Andrieux (La Chapelle en V.), et Agnière en Dévoluy. Le « classement » comprend des études de dangers, la définition des zones protégées et des niveaux de protection des ouvrages ainsi que les dossiers réglementaires d'autorisation.

De nombreux autres ouvrages de protection ont été identifiés et considérés par la CLEDA, ces ouvrages sont appelés « dispositifs de protection ». N'étant pas classés en « systèmes d'endiguement », les modalités de leur maintien en l'état doivent être définies notamment au regard de la réglementation sur les « remblais en lit majeur » de la Loi sur l'eau. Ainsi, une étude de préfiguration sera menée sur 16 dispositifs de protection afin de diagnostiquer les ouvrages, de déterminer s'ils représentent un sur-aléas, et d'élaborer un plan de gestion.

L'étude de préfiguration à la gestion des 16 dispositifs de protection, les études de danger des 6 systèmes d'endiguement, et les dossiers d'autorisation afférents feront l'objet d'un marché public auprès d'un prestataire agréé.

Echéancier



© CIMEO

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes des systèmes d'endiguement						
Classement des systèmes d'endiguement						
Etude des dispositifs de protection						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Région PACA	Etat (STEPIM)
Etude	250 000 €	20%	30% dans le cadre du STEPIM	40%
		50 000 €	75 000 €	125 000 €

Commentaires

Les missions composant cette fiche action font l'objet d'une convention de délégation entre les Communautés de communes du Champsaur Valgaudemar / Buech Dévoluy et la CLEDA. Cette phase « d'étude » des ouvrages sera suivie dès 2023 par une phase de gestion et d'exploitation des systèmes d'endiguements et dispositifs de protection.



Chabottes © CLEDA



La Chapelle en Valgaudemar © CLEDA



Enjeu Inondation

Maitre d'ouvrage

CLEDA

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

150 000 € HT

Enjeux :

Protéger contre le risque
inondation

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRI
- ☒ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Travaux réalisés

Année de réalisation :

2022 à 2025

Action n°B2.02

Entretien de la végétation rivulaire pour limiter les risques hydrauliques

Contexte

Les crues du Drac et de ses affluents peuvent être extrêmement brutales et violentes. Plusieurs zones bâties ou aménagées, ainsi que de nombreux ponts sont soumis à ces risques. Entretenir la végétation du lit (bancs alluviaux) et des berges peut réduire les risques d'embâcles et d'aggravation des inondations et des érosions. Cependant, la violence des crues et l'impossibilité de prédire l'origine des corps flottants (versants, ripisylve) limitent l'efficacité des entretiens préventifs.

Par ailleurs, les cours d'eau du bassin versant bénéficient de ripisylves exceptionnelles par leur étendue et leur grand degré de naturalité. Il s'agit de formations boisées constituées essentiellement d'essences pionnières qui n'ont pas besoin d'entretien pour se maintenir mais doivent plutôt être protégées, en particulier des espèces invasives.

Enfin, la végétation sur certains ouvrages (digues) n'est parfois pas entretenue, ce qui peut compromettre leur fonction. Très nombreux, parfois peu visibles, mal inventoriés ni cartographiés, leur fonction n'en est pas moins importante. Le dossier STePRiM porté par la CLEDA traite particulièrement cette problématique.

Description technique

Il s'agira de réaliser des travaux d'entretien de la végétation pour limiter les risques hydrauliques au droit des enjeux (habitations, ouvrages et infrastructures). L'entretien des boisements de berge sera réalisé manuellement et sélectivement. Les arbres en mauvais état sanitaire, affaiblis ou instables seront abattus. Les arbres ayant poussé dans le lit du cours d'eau seront recepés. Le bois mort à terre sera systématiquement éliminé ainsi que les arbres morts debout.

Ces travaux concernent, en appui avec le Plan de Gestion et d'Entretien du Drac et de ses affluents, un linéaire d'environ 20 km.

Seront également concernés des linéaires où seront réalisés des travaux post crue de suppression des embâcles sur les secteurs les plus vulnérables (proximité du réseau routier, ponts, sites aménagés). Eventuellement, des travaux de suppression des embâcles pendant les crues pourront être réalisés. Un dispositif avec pelle mécanique disposée aux ponts les plus étroits (Eyrauds, Gondains) sera mis en place pour éviter que des corps flottants ne se coincent derrière ces ouvrages.



👉 Conditions d'exécution

Pour chaque site ou portion de cours d'eau, une Déclaration d'Intérêt Général sera nécessaire, ainsi qu'une déclaration au titre du code de l'environnement.

- Plusieurs précautions devront être prises pour limiter les impacts des travaux sur la faune et la flore :
- Aucun abattage ne doit être réalisé en période végétative (ce qui serait favorable à la dispersion des pathogènes et pourrait compromettre la reprise des souches).
- Les abattages doivent être préparés en gestion raisonnée, tenant compte de la vigueur du boisement présent. Les chantiers devront être préparés et réalisés entre mai et novembre.
- Tous les outils utilisés sur les chantiers doivent avoir subi une désinfection préalable. Aucun arbre ne doit être abattu sur des zones de frayères pendant les périodes de reproduction du poisson.

👉 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux						

Entretien de la végétation
sur la Souloise © CLEDA

👉 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	Etat (STEPRIM)
Travaux	150 000 €	20%	30%	50%
		30 000 €	45 000 €	75 000 €

Ce montant inclut les dossiers et procédures réglementaires (DIG/DLE).

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.



Entretien de la végétation sur la Souloise © CLEDA



Enjeu Inondation

Maitre d'ouvrage

Département des Hautes-Alpes

Localisation



Villar-Loubière

Montant :

100 000 € HT

Enjeux :

Protéger contre le risque inondation
Protéger les infrastructures routières

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☐ Autres
- Contrat rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Travaux réalisés

Année de réalisation :

2021

Action n°B2.03

Renforcement des protections de berges sur le réseau départemental en amont de Villar-Loubière (Lieu-dit Le Planiol) sur la commune de Villar- Loubière

Contexte

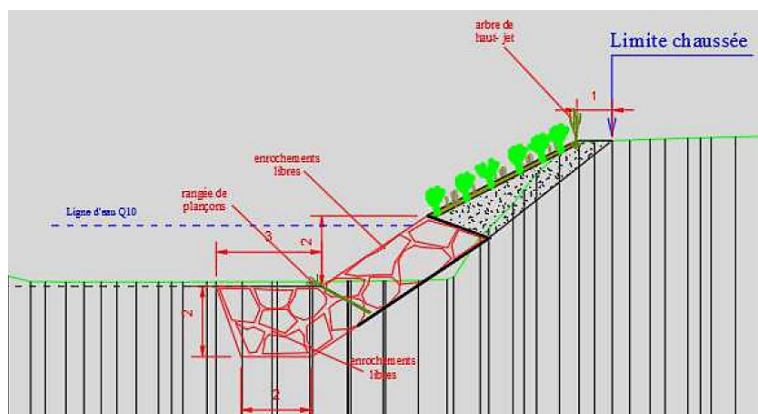
Sur la commune de Villar-Loubière, à la suite de forts épisodes pluvieux en octobre 2020, des crues particulièrement morphogènes se sont produites sur la Séveraisse. L'érosion de la berge déjà observée au PR 13+630 de la RD 985A, au lieu-dit le Planiol (peu en aval des Andrieux), s'est nettement aggravée. L'érosion de la berge se poursuit par sapement avec l'écoulement de la rivière directement en pied de talus. L'accotement de la RD a été partiellement emporté et le corps de chaussée est maintenant menacé à très court terme. Des confortements d'urgence ont été réalisés à l'automne 2020 mais ils ne permettent pas une protection pérenne.



Description technique

Des travaux de réparation et confortement seront réalisés en période d'étiage dans le but de :

- Créer une protection de berge en enrochements appareillés avec semelle anti-affouillement sur une longueur de 80m environ ; cet enrochement pourra être végétalisé (boutures de saules arbustifs en pied de berge, plantations arbustives en haut de berge)
- Reconstituer l'accotement voire de la chaussée suivant étendue des dégâts.
- En fonction de la situation au moment des travaux, un chenal de recentrage pourra être recréé pour isoler le chantier.



Coupe type



Conditions d'exécution

Pas de présence d'espèces exotiques envahissantes constatée au droit de l'érosion mais une vigilance particulière sera nécessaire au moment des travaux pour confirmer cette absence sur l'ensemble du site et éviter toute possibilité de propagation.

Dossier Déclaration loi sur l'eau à établir pour les travaux de protection définitive, évaluation simplifiée incidences Natura 2000.

Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage
Travaux	100 000 €	100%
		100 000 €



Enjeu Inondation

Maitre d'ouvrage

Département des Hautes-Alpes

Localisation



Saint-Jacques-en-Valgaudemar

Montant :

400 000 € HT

Enjeux :

Protéger contre le risque inondation
Protéger les infrastructures routières

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRI
 - ☒ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Travaux réalisés

Année de réalisation :

2021 à 2025

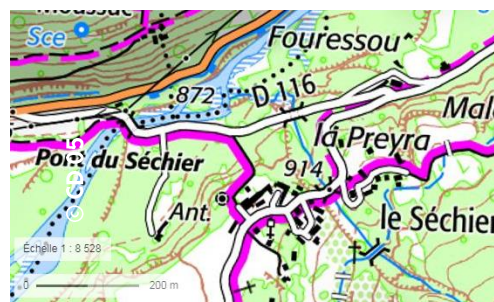
Action n°B2.04

Renforcement des protections de berges sur le réseau départemental en amont du pont du Séchier sur la commune de Saint-Jacques-en-Valgaudemar

Contexte

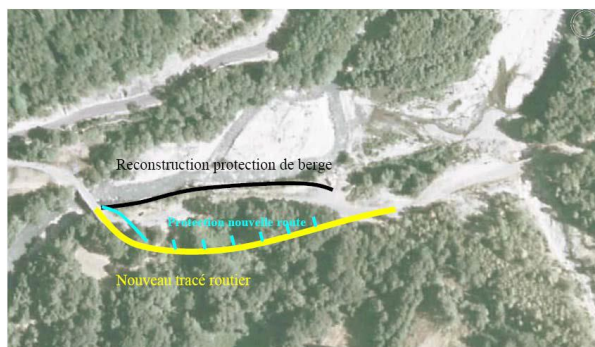
Sur la commune de Saint-Jacques en Valgaudemar, la route en amont du pont Séchier est implantée sur une centaine de mètres dans le lit majeur de la Séveraisse et paraît très vulnérable. Ce secteur est en aval immédiat de la confluence avec le torrent du Séchier. La digue construite en même temps que la route, pour la protéger, est aujourd'hui très dégradée. Des confortements d'urgence ont été réalisés lors des crues et notamment en mai 2008. Ils ne permettent pas une protection pérenne.

D'autre part, le torrent du Séchier, très actif, apporte des volumes importants de matériaux. Il est donc essentiel de prendre en compte la régulation du transport solide dans cette zone.



Description technique

Une première phase d'étude permettra de déterminer les contraintes du site et de faire le choix entre plusieurs scénarios, notamment à l'aide d'une modélisation hydraulique. Le choix sera alors fait entre conforter la route dans sa position actuelle ou la déplacer en dehors du lit moyen. Les résultats de l'étude permettront également de concevoir et dimensionner l'ouvrage de protection.





👉 Conditions d'exécution

La présence de Renouée du Japon, Buddleia et Solidage dans le cours d'eau appelle à une vigilance particulière au moment des travaux pour éviter leur propagation et gérer leur évacuation.

Le tracé de la route tel qu'envisagé implique de tenir compte :

- d'une annexe hydraulique de la Séveraisse et d'une maison d'habitation à proximité.
- De la présence de réseau électrique aérien et d'un poste de transformation électrique dans l'emprise du chantier.

Dans le cas du déplacement de la route, une stratégie foncière sera à intégrer au projet. Une demande d'autorisation au titre du Code de l'environnement est nécessaire.

👉 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Étude						
Travaux confortement						
Travaux déplacement						

👉 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Etat (STEPRIM)
Etude	30 000 €	100%	
		30 000 €	
Travaux confortement	250 000 €	50%	50%
		125 000 €	125 000 €
Travaux déplacement	120 000 €	50%	50%
		60 000 €	60 000 €
TOTAL	400 000 €	215 000 €	185 000 €



Enjeu Inondation

Action n°B2.05

Renforcement des protections de berges sur le réseau départemental en amont du pont de Corbière sur la commune de Champoléon

Maitre d'ouvrage

Département des Hautes-
Alpes

Localisation



Champoléon

Montant :

80 000 € HT

Enjeux :

Protéger les infrastructures
routières. Protéger contre
le risque inondation

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRE
- ☒ STePRiM
- ☒ Autres
Contrat rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Travaux réalisés

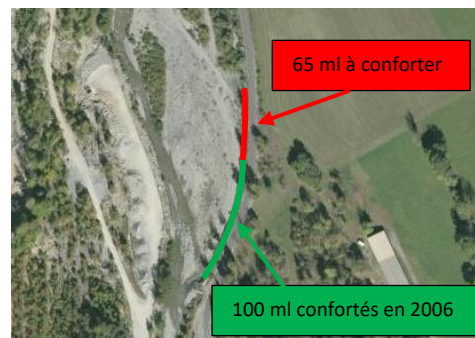
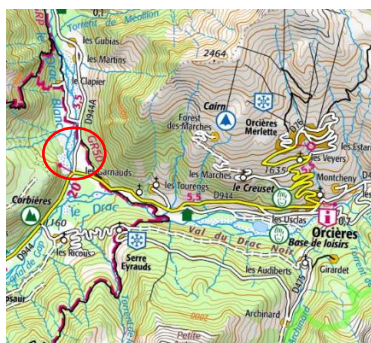
Année de réalisation :

2024 à 2025

Contexte

Dans sa partie aval, le Drac blanc est très surélevé par rapport à la plaine alluvionnaire. Cette situation est sans doute en partie liée à l'héritage de l'effet de seuil des Ricous qui depuis 1865 a conduit à une remontée des niveaux. Cette situation est ancienne et antérieure à la construction de la plupart des ouvrages dans cette partie de la vallée. Elle doit être considérée comme un équilibre à long terme et un objectif pour la gestion des matériaux.

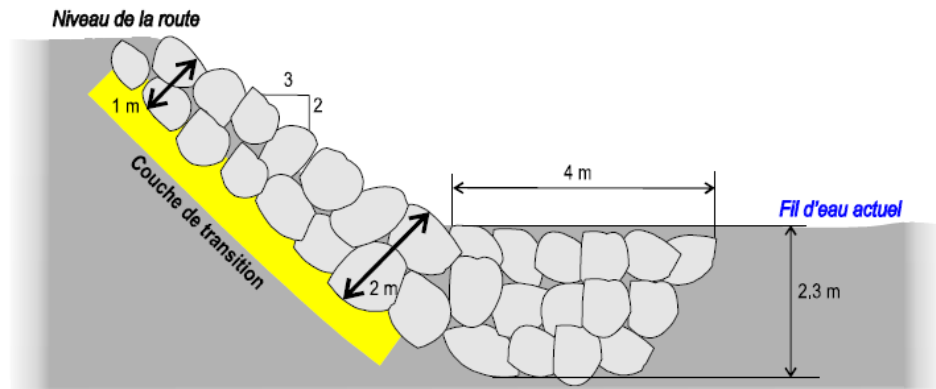
En amont du pont de Corbière, la protection de la RD 944a permet d'éviter le débordement et d'assurer l'entonnement du pont. Elle a été très sollicitée lors de la crue de 2006 et a été reconstruite sur une longueur de 100 m. Cependant les divagations en crue du Drac blanc sont venues solliciter la protection sommaire située à l'amont. Il est donc nécessaire de prolonger à l'amont la protection réalisée en 2006 sur un linéaire de 65 m environ.



Description technique

Prolonger la protection de l'ouvrage à l'amont sur un linéaire de 65 mètres en amont de la protection réalisée en 2006 (le dimensionnement et la coupe type sont issus des prescriptions du service RTM à la suite de la crue de 2006) :

- Enrochements libres d'un poids de 250 à 3500 kg, disposés les plus gros à la base et les plus petits en haut, pour un perré de 2 m en partie basse et 1 m en partie haute,
- Fruit 3H/2V,
- Sabot de 4 m de largeur sur 2.3 m d'épaisseur constitué de 3 couches de blocs, sommet calé au fil d'étiage actuel,
- Bouturage de saules arbustifs prélevés sur site pour rétablir un cordon rivulaire.



Coupe schématique des protections de berge.

Conditions d'exécution

Les blocs de l'ancienne protection semblent réutilisables pour réaliser la nouvelle protection.

Un dossier de déclaration loi sur l'eau au titre de la rubrique 3.1.4.0 du Code de l'environnement sera requis.

Intervention à prévoir pendant les périodes les moins sensibles pour la vie aquatique. Cependant, sauf évolution contraire, le site étant relativement distant du lit en eau et peu végétalisé, la fenêtre d'intervention sera moins contraignante.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Etat (STEPRIM)
Travaux	80 000 €	50%	50%
		40 000 €	40 000 €



Enjeu Inondation

Maitre d'ouvrage

Département des Hautes-Alpes

Localisation



Chabottes

Montant :

130 000 € HT

Enjeux :

Protéger les infrastructures routières
Protéger contre le risque inondation

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☒ STePRiM
 - ☒ Autres
- Contrat de rivière 1

Indicateurs de suivi / évaluation :

Travaux réalisés

Année de réalisation :

2024 à 2025

Action n°B2.06

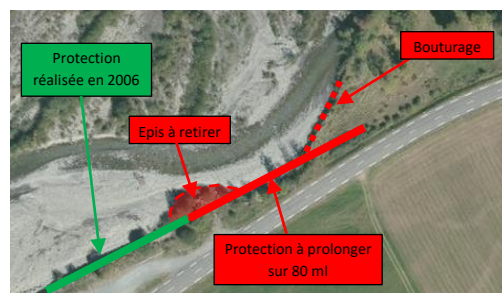
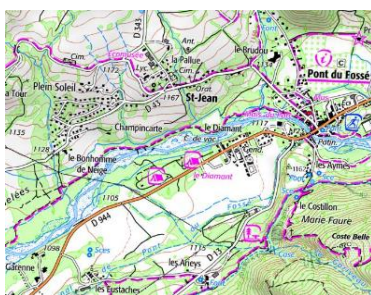
Renforcement des protections de berges sur le réseau départemental dans le secteur de la Garenne sur la commune de Chabottes

Nature de l'action
TRAVAUX

Contexte

En amont de la plaine de Chabottes, dans le secteur de la Garenne, la protection existante de la RD 944 a été reprise lors de la crue de 2006. Les récentes divagations du Drac sont venues attaquer la prairie située à l'amont de la protection. Le talus routier est érodé sur 40 m. Lors des prochaines crues, le contournement de la protection aval et la destruction de la route sont probables.

La largeur du lit déjà importante sur le secteur (+ de 150 m) ne nécessite pas le déplacement de la route. La solution consiste donc à prolonger la protection existante vers l'amont.

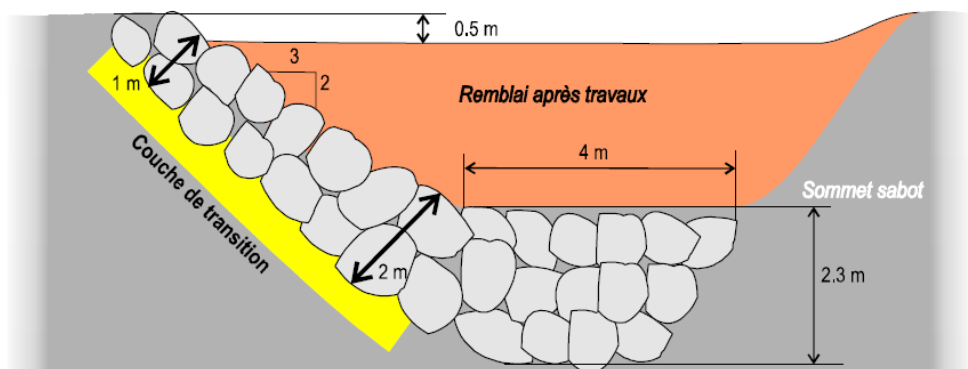


Description technique

Retrait de l'épi devenu inutile et qui accentue le désordre et le risque de contournement de la protection. Récupération des enrochements qui le constitue pour réutilisation. Prolonger la protection actuelle vers l'amont, en dehors du lit mineur, sur une longueur de 80 m, avec (le dimensionnement et la coupe type sont issus des prescriptions du service RTM à la suite de la crue de 2006) :

- Enrochements libres d'un poids de 250 à 3500 kg, disposés les plus gros à la base et les plus petits en haut, pour un perré de 2 m en partie basse et 1 m en partie haute,
- Fruit 3H/2V
- Sabot de 4 m de largeur sur 2.3 m d'épaisseur constitué de 3 couches de blocs, sommet calé au fil d'étiage actuel

Remblayer devant la protection jusqu'à 50 cm sous le niveau du sommet de la protection afin de constituer un chenal d'écoulement encas de débordement dans le lit majeur.



Coupe schématique des protections de berge.

Conditions d'exécution

Le raccordement amont de la protection dans la zone de prairie est un point sensible pour éviter son contournement. Des mesures d'accompagnement seront nécessaires pour limiter ce risque comme le bouturage du linéaire de prairie érodé.

Présence d'un déversoir d'eau pluvial sur le linéaire à conforter.

L'aspect foncier sera également à prendre en compte (conventionnement).

Une demande d'autorisation au titre du Code de l'environnement sera nécessaire du fait que le cumul des protections fait plus de 200 m.

Intervention à prévoir pendant les périodes les moins sensibles pour la vie aquatique. Cependant, sauf évolution contraire, le site étant relativement distant du lit en eau et peu végétalisé, la fenêtre d'intervention sera moins contraignante.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Etat (STEPRIM)
Travaux	130 000 €	50%	50%
		65 000 €	65 000 €



Maitre d'ouvrage

CLEDA

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

35 000 € HT

Enjeux :

Biodiversité, ressource

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
☐ SDAGE 2022-2027
☒ SAGE du Drac amont
☐ PGRE
☐ STePRiM
☒ Autres
- Note de synthèse ZH CEN 2018

Indicateurs de suivi / évaluation :

Production d'un document plan de gestion

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°B3.01

Réalisation d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides



Sur le bassin versant, une trentaine de zones humides sont recensées, rassemblant les zones de ripisylves, les lacs, les bas marais et étangs. Il existe également de nombreuses petites zones humides inférieures à 1 ha. Le Conservatoire des Espaces Naturel PACA a dressé pour 12 d'entre elles un diagnostic caractérisant leur intérêt patrimonial, les enjeux en termes de conservation et de services rendus au territoire d'une part (soutien aux débits d'étiage, biodiversité...) et leur vulnérabilité d'autre part. Les zones humides situées dans le secteur des plateaux de Manse et de Bayard, là où la pression agricole est plus forte, sont en situation plus critique. Cependant, à la suite de ces diagnostics, aucune action de gestion, coordonnée à l'échelle du bassin versant, n'a été initiée. Ce point a été souligné dans le bilan du 1^{er} contrat de rivière.

Le Parc National des Ecrins a une vigilance particulière sur les zones humides qui sont en zone cœur et en zone d'adhésion ; certaines communes comme Orcières et Chabottes se saisissent de la problématique de protection et de valorisation de leurs zones humides. Enfin, le Conservatoire des Espaces Naturels PACA est le principal acteur de la gestion des zones humides sur la Région PACA. Dans ce contexte multi acteurs, une approche globale par la constitution d'un plan de gestion et la mise en œuvre de celui-ci à l'échelle de tout le bassin versant est justifiée.



Complément à l'inventaire des zones humides :

L'inventaire réalisé en 2012 apparaît suffisant pour l'élaboration d'un Plan de Gestion Stratégique à l'échelle du bassin versant du Drac amont.

Les nouvelles zones humides identifiées par le Parc National des Ecrins seront intégrées au SIG zones humides administré par les Parc Naturels Régionaux.

Qualification des fonctions :

La qualification des fonctions jouées par les zones humides sera évaluée à l'échelle de :

- la zone humide (pour ce qui concerne les zones humides de grande taille ou présentant des caractéristiques fonctionnelles remarquables) ;
- des complexes de zones humides ;
- de « l'espace de référence » afin de prendre en compte l'importance des complexes et réseaux de zones humides dans la fonctionnalité.

Les fonctions potentielles seront qualifiées à l'aide des bases de données cartographiques et bibliographiques exploitables. Un contact sera pris avec Suzanne CATTEAU – doctorante sur la qualification des fonctions des zones humides – afin d'avoir un état de l'art sur les méthodes utilisables. Selon l'importance (active ou potentielle) des fonctions remplies par les zones humides du territoire et des services qu'elles fournissent localement, des « fonctions objectifs » seront définies.



Qualification des pressions :

Les pressions s'exerçant sur les zones humides seront appréhendées selon deux approches complémentaires :

- Analyse cartographique avec application des indicateurs RhoMéO permettant d'évaluer les pressions d'urbanisation et les pressions agricoles.
- Entretiens avec les acteurs du territoire afin de faire remonter les informations de terrain concernant les pressions actuelles et futures. Un atelier de travail pourra être mis en place afin de travailler spécifiquement sur cette question.

Les pressions seront évaluées à l'échelle des zones humides (ou des complexes de zones humides) et de leurs « espaces de bon fonctionnement » définis comme « des périmètres définis et caractérisés par les structures de gestion de l'eau par bassin versant sur la base de critères techniques propres à chacun des milieux dans un cadre concerté (SAGE, Contrats de milieux).

[...] L'espace de bon fonctionnement a pour objet de favoriser la mise en œuvre d'une gestion intégrée tenant compte des différents usages dans l'espace ainsi délimité. Ils entrent pour tout ou partie dans la trame verte et bleue [...] et contribuent ainsi aux objectifs de celle-ci » (source SDAGE).

Lors de l'inventaire de 2012, un « espace fonctionnel » avait été défini pour chaque zone humide sur des critères hydrologiques et des facteurs d'influence liés aux usages.

Uniquement sur les zones humides soumises à des pressions, un « espace de bon fonctionnement » sera délimité en s'appuyant sur les « espaces fonctionnels » déjà définis en 2012 et la méthodologie de l'Agence de l'Eau (*Chambaud François et Simmonot Jean-Louis, juin 2018*).

Etat des « fonctions objectif »

Le caractère « actif » ou « potentiel » de la « fonction objectif » étant dépendant de l'état de la zone humide, une phase de terrain permettant de mettre à jour les informations issues de l'inventaire de 2012 et des « fiches diagnostic-actions » (2013) apparaît nécessaire. Toutefois, afin de ne pas repasser sur toutes les zones humides, une hiérarchisation sera faite afin de prioriser le terrain en fonction :

- de l'importance des « fonctions objectif » ;
- des pressions.

Définition des enjeux :

Le croisement entre l'état des « fonctions objectif » et des « pressions » permettra de définir les « enjeux » (restauration, maîtrise de la pression, non dégradation, restauration et réduction de la pression).

Plan d'action

Un plan de gestion stratégique coordonné sera rédigé en impliquant les acteurs institutionnels et privés, notamment le monde agricole.

L'objectif est, sur la base d'un diagnostic partagé, de construire collégialement un plan d'actions opérationnel impliquant tous les acteurs concernés du territoire



👍 Condition d'exécution

Le projet sera porté conjointement dans le cadre d'un partenariat entre la CLEDA et le CEN PACA.

👍 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						

👍 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA
Etudes techniques	35 000 €	20%	70% max	10% à 30%



Marais du Col Bayard © CEN PACA



Marais de la Joue du Loup © CEN PACA



Enjeu Écologique

Maitre d'ouvrage

Commune d'Orcières

Localisation



Orcières

Montant :

40 000 € HT

Enjeux :

Biodiversité, ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
 - ☐ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRI
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Note de synthèse ZH CEN 2018

Indicateurs de suivi / évaluation :

Production d'un document
plan de gestion

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°B3.02

Diagnostic et restauration des zones humides du plateau de Jujal sur la commune d'Orcières

Contexte

Le plateau de Jujal et le système de lacs Sirène et Profond comprend un ensemble de bas-marais subalpin supérieur et de petits lacs-mares établis sur un vaste replat semi-marécageux parcouru de ruisseaux, sur une surface de 17.64 ha. (Zone humide 05CEEP0426). Il se situe dans la zone d'adhésion du parc national des Ecrins.

On rencontre sur ce milieu une flore rupicole alpine et aquatique (*Potamogeton pectinatus*) exceptionnelle ainsi que de nombreux insectes endémiques. La zone est pâturée par les ovins en période estivale.

La fréquentation humaine est importante sur ce site à proximité de la station d'Orcières. Le zonage du PLU du site, « NS », caractérise les « terrains correspondant au domaine skiable et aux espaces de loisirs d'été, et où les constructions et aménagements qui concourent à l'amélioration et au développement de la pratique estivale et hivernale des loisirs touristiques et sportifs liés à la montagne sont autorisées ».

Le site a une grande valeur en termes de biodiversité mais aussi pastorale, paysagère, touristique et pédagogique. Cependant le diagnostic des pressions précise que les usages actuels ne menacent pas l'intégrité des milieux et des espèces.



© Commune d'Orcières

Description technique

Il s'agira d'actualiser le diagnostic existant par des prospections naturalistes complémentaires pour les odonates et de réaliser un plan de gestion hydrologique sur l'ensemble des zones humides du versant.

Un plan d'interprétation et de valorisation des sites en partenariat avec les acteurs touristiques pour développer le potentiel pédagogique du site sans menacer son intégrité sera également défini.



👉 Condition d'exécution

Associer les partenaires techniques et institutionnels que sont le Parc National des Ecrins et Conservatoire des Espaces Naturels PACA.

👉 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						

👉 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA
Etudes techniques	40 000 €	20%	50%	30%
		8 000 €	20 000 €	12 000 €



Enjeu Écologique

Maitre d'ouvrage

Commune de Saint-
Jean-Saint-Nicolas

Localisation



Saint-Jean-Saint-Nicolas

Montant :

35 000 € HT

Enjeux :

Biodiversité, ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☒ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Acte notarié / Production
d'un document plan de
gestion

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°B3.03

Restauration et valorisation de la zone humide du Brudou sur la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas

Contexte

La commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas souhaite faire l'acquisition foncière de parcelles situées en rive droite du Torrent du Brudou et du Drac (secteur de confluence).

L'acquisition de ces terrains situés dans l'espace de mobilité effective des cours d'eau visé dans le SAGE Drac amont permettrait la restauration des fonctionnalités hydromorphologiques et de l'espace de mobilité de ce secteur.

Cette opération permettrait également la restauration et la valorisation environnementale de zones humides dégradées présentes au sein des dépressions de ces terrains et dans lesquelles divers déchets ont été accumulés.

Description technique

L'intervention consistera à faciliter l'expansion du Brudou sur sa rive droite selon les principes suivants :

- Arasement/nivellement des merlons de matériaux et/ou la suppression des enrochements éparses,
- Réactivation des anciens chenaux de crue ainsi que des dépressions (zones humides) en rive droite du Brudou
- Préservation de la ripisylve (qui sera naturellement rajeunie lors des crues torrentielles),
- Mise en décharge des déchets divers accumulés en particulier au droit des dépressions.

La valorisation environnementale du site sera définie en cohérence avec le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du bassin versant du Drac amont. Cette valorisation donnera lieu à la réalisation un plan d'interprétation et de valorisation des sites en partenariat avec les acteurs touristiques et de la préservation de l'environnement pour développer le potentiel pédagogique du site sans menacer son intégrité.

Condition d'exécution

Associer les partenaires techniques et institutionnels que sont le Parc National des Ecrins et le Conservatoire des Espaces Naturels PACA.



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Acquisition foncière						
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA
Acquisitions foncières	10 000 €	30%	70%	0%
		3 000 €	7 000 €	- €
Travaux de restauration et de mise en valeur	25 000 €	20%	50%	30%
		5 000 €	12 500 €	7 500 €
Total	35 000 €	8 000 €	19 500 €	7 500 €



Drac dans le secteur de la zone humide du Brudou © M. DOUARCHE



Enjeu Écologique

Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Julien-en-Champsaur

Localisation



Saint-Julien-en-Champsaur

Montant :

40 000 € HT

Enjeux :

Biodiversité, ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☐ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Production d'un document
plan de gestion

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°B3.04

Restauration et mise en valeur des adoux et de la zone humide des Iles sur la commune de Saint-Julien- en-Champsaur

Contexte

La commune de Saint-Julien-en-Champsaur souhaite restaurer et entretenir les adoux et la zone humides des Iles situés à proximité du Drac. Cette opération permettrait également la valorisation de la zone humide et des adoux.

Description technique

Il s'agira d'une part de réaliser l'agrandissement du bassin situé en tête de la tournée. D'autre part des opérations d'entretien et de restauration des zones dégradées seront réalisées. L'aménagement des abords des adoux permettra de faciliter l'accès à ces milieux afin de la valoriser et de les protéger.

Un plan de valorisation des sites sera défini en partenariat avec les acteurs du territoire. Il aura pour objectif de développer le potentiel du site sans menacer son intégrité.

Condition d'exécution

Il est nécessaire d'associer à cette opération les partenaires techniques et institutionnels du territoire tels que : le Parc National des Ecrins, la Fédération de Pêche des Hautes-Alpes, le CEN PACA, ...

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etudes techniques						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA
Etudes techniques	40 000 €	20%	50%	30%
		8 000 €	20 000 €	12 000 €



FDPPMA 05 /AAPPMA

[illegible]

Montant :

Enjeux :

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
☒ SDAGE 2022-2027
☒ SAGE du Drac amont
☐ PGRE
☐ STePRiM
☒ Autres
- Diagnostic des adoux AAPPMA 2012

Chantiers de restauration

2021 à 2023

Action n°B3.05

Entretien et restauration d'adoux

Contexte

Suite au diagnostic des adoux réalisé sur l'ensemble du bassin versant du Drac amont en 2012 par la Fédération de pêche des Hautes-Alpes, plus d'une quarantaine d'adoux ont été répertoriés. L'ensemble de ces adoux a été diagnostiqué et un plan de gestion spécifique a été élaboré. De nombreux travaux de restauration ont déjà été réalisés mais des interventions sont encore nécessaires sur certains d'entre eux, notamment sur la Séveraisse.

Les annexes hydrauliques, de manière générale, jouent un rôle clé dans la bonne qualité physico-chimique des eaux, en apportant de l'eau fraîche et oxygénée. Ce sont des facteurs de dilution importants et de soutien à l'étiage en période critique. Les adoux, en particulier, sont des zones de refuge et de reproduction privilégiées pour de nombreuses espèces. Ils participent donc à la sauvegarde d'espèces patrimoniales, protégées pour certaines, et font partie intégrante de la trame verte et bleue qui définit les corridors biologiques.

👉 Description technique

L'objectif de ces travaux est de restaurer les fonctionnalités hydrographiques et écologiques des adoux qui ont été dégradés par les activités anthropiques.

Les travaux de restauration comprennent globalement :

- La plantation de ripisylve,
- Le retrait et / ou le remplacement des passages busés par des ponts cadres ou des passerelles afin de restaurer une continuité écologique et /ou rétablir des écoulements satisfaisants,
- L'amélioration des confluences (aménagement ou décaissements),
- La diversification des écoulements par des petits ouvrages,
- Le retrait des embâcles obstruants,
- La reprise du chenal dans les cas les plus extrêmes (reméandrement, resserrement de la section mouillée...).

6 à 8 adoux devraient bénéficier de travaux de restauration.

Condition d'exécution

Le choix des adoux à restaurer dépend des accords établis avec les propriétaires riverains.

Une deuxième campagne de travaux sur d'autres annexes hydrauliques est envisagée en phase 2 du Contrat de rivière.



Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA
Travaux	75 000 €	20%	50%	30%*
		15 000 €	37 500 €	22 500 €

* La Région finance cette opération dans le cadre des conventions annuelles avec FFDPPMA 05.

Jaugeage adoux des
Foulons © CLEDA



Adoux des Foulons © CLEDA



Adoux de l'Oratoire © CLEDA



Enjeu Écologique

Maitre d'ouvrage

FDPPMA 05

Localisation



Saint-Jean-Saint-Nicolas, Forest-Saint-Julien, Saint-laurent du Cros

Montant :

65 000 € HT

Enjeux :

Biodiversité

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

AVP chiffrés

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°B3.06 Restauration de la continuité piscicole sur le Drac à Pont du Fossé et sur le torrent d'Ancelle

Contexte

La continuité écologique (piscicole et sédimentaire) est un aspect essentiel pour la qualité des milieux naturels aquatiques.

En situation de basses eaux (débit inférieur à 1 m³/s), le seuil de Pont du Fossé sur le Drac, qui alimente une prise d'eau agricole et stabilise le profil en long du cours d'eau, est infranchissable.

Le torrent d'Ancelle est équipé de plusieurs prises d'eau qui alimentent les canaux des ASA locales. Ces prises d'eau, en barrant le flux du cours d'eau, créent une rupture dans le profil en long et, si celle-ci dépasse quelques dizaines de cm, constituent autant de discontinuités écologiques. Actuellement, on dénombre 2 seuils périodiquement franchissables et 3 seuils infranchissables sur le linéaire du cours d'eau.

Il est à noter que le chabot et la truite fario sont les espèces endémiques de ces deux cours d'eau.

Concernant le torrent d'Ancelle, la fiche action n°A1.15 prévoit la réorganisation des ASA et la mutualisation des prises d'eau. Ces travaux comprendront un aménagement des prises d'eau pour permettre la dévalaison.

Description technique

L'objectif est de diagnostiquer la franchissabilité des ouvrages et leur pertinence en termes de transport sédimentaire et de navigabilité.

L'étude comprendra 3 étapes :

- Etudes préliminaires d'état des lieux des ouvrages,
- Avant-projet des différentes solutions techniques et description de leurs contraintes ainsi qu'une estimation des coûts,
- Choix des scénarios pour chaque site du torrent d'Ancelle.

Condition d'exécution

Action en lien avec l'action n°A1.15 (Union des ASA de Saint-Laurent-du-Cros, Manse et de Forest-Saint-Julien : étude des possibilités de sécuriser l'irrigation pour un objectif de réduction du prélèvement sur le torrent d'Ancelle).



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etude						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA
Etudes techniques	65 000 €	20%	50%	30%*
		13 000 €	32 500 €	13 500 €

* La Région finance cette opération dans le cadre des conventions annuelles avec FFDPPMA 05.



Prise d'eau en amont de Forest St-Julien © CLEDA



Enjeu Écologique

Maître d'ouvrage

FFDPPMA 05

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

12 000 € HT

Enjeux :

Biodiversité

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Résultats de l'étude

Année de réalisation :

2021 à 2022

Action n°B3.07

Suivi génétique des truites fario sur le bassin versant du Drac

Contexte

En 2013, une étude génétique de la population de truites fario du bassin versant du Drac amont réalisée par la Fédération de pêche des Hautes-Alpes démontre que le Drac est peuplé dans une large majorité de truites sauvages autochtones (méditerranéennes) de lignées locales (endémisme). Cependant, les nombreux alevinages réalisés pendant des années ont provoqué ponctuellement des introgressions (présence de gènes domestiques) faibles à modérées. Ainsi, depuis 2016, la Séveraisse, le Drac Blanc et le Drac Noir sont gérés de manière patrimoniale sans aucun alevinage.

Description technique

L'étude est destinée à connaître l'évolution génétique depuis l'arrêt total des alevinages sur le Drac et de nombreux affluents. De nouveaux protocoles d'analyse permettront aussi d'en révéler la diversité. Les analyses génétiques seront réalisées par le laboratoire GENOME – Recherche et Diagnostic de Montpellier – sur 6 échantillons représentatifs de 30 individus de truites fario capturés par pêche électrique (6 stations réparties). L'analyse demandée correspondra à une analyse moléculaire au moyen d'environ 200 SNP et au moyen de 6 microsatellites.

Condition d'exécution

Le matériel génétique sera prélevé par la Fédération de Pêche des Hautes-Alpes par pêche électrique. Il sera conditionné et envoyé au laboratoire pour analyse génétique. Les prélèvements de matériel biologique seront réalisés entre juin 2021 et octobre 2021 et les analyses seront réalisées à la fin de l'année 2021 pour un rendu (rapport) au printemps 2022.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etude						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA
Etudes techniques	12 000 €	20%	50%	30%*
		2 400 €	6 000 €	3 600 €

* La Région finance cette opération dans le cadre des conventions annuelles avec FFDPPMA 05.



Enjeu Écologique

Maitre d'ouvrage

FDPPMA 05

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

100 000 € HT

Enjeux :

Biodiversité

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☐ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRI
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Résultats de l'étude

Année de réalisation :

2021 à 2023

Action n°B3.08

Suivi migratoire des truites fario sur le Drac

Contexte

De nombreuses améliorations ont été réalisées sur le bassin versant du Drac amont, dans le cadre du Contrat de rivière et du SAGE, sur la qualité des eaux, la restauration des adoux, la continuité écologique et la restauration hydro-morphologique et sédimentaire. En ce qui concerne la continuité écologique, les deux seuils situés sur le Drac à Saint-Bonnet-en-Champsaur et La-Fare-en-Champsaur ont été aménagés pour le franchissement piscicole en 2013 et celui de la prise d'eau des Ricous a été équipé d'une passe à poissons. Ces aménagements permettent une circulation (montaison et dévalaison) a priori facilitée qu'il convient de vérifier.

Description technique

L'objectif de cette étude consiste à suivre le franchissement de ces trois ouvrages par les poissons (truite fario, blageon, chabot...) au moyen de la radio-identification (RFID). Il s'agira notamment d'identifier la période de franchissement selon les espèces ainsi que les conditions de débit et de température nécessaires.

Condition d'exécution

Un bureau d'étude spécialisé sera mandaté pour installer les dispositifs de suivi et réaliser les marquages des poissons en collaboration avec les services de la Fédération de pêche des Hautes-Alpes. Plusieurs dispositifs RFID et antennes seront mis en place pour suivre le franchissement sur les 3 seuils. Il sera nécessaire de procéder à la capture de plusieurs centaines de poissons via des pêches électriques afin de les marquer et de les suivre sur un cycle de 3 ans. Le suivi des flux migratoires pourra être réalisé avec la connaissance des débits du Drac et des données de température (Fiche action A1.01 : suivi hydrologique du bassin versant et Fiche action A2.01 : observation de la qualité des eaux du Drac amont et de ses affluents).

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etude						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maitre d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA
Etudes techniques	100 000 €	20%	50%	30%*
		20 000 €	50 000 €	30 000 €

* La Région finance cette opération dans le cadre des conventions annuelles avec FDPPMA 05.



Enjeu Écologique

Maitre d'ouvrage

FDPMA 05

Localisation



Rivières Drac et Séveraisse

Montant :

70 000 € HT

Enjeux :

Biodiversité

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Résultats de l'étude

Année de réalisation :

2024 à 2026

Action n°B3.09

Etude des milieux aquatiques sur les tronçons en tresse du Drac et de la Séveraisse

Contexte

Sur le bassin versant du Drac, deux secteurs de rivière alpine en tresse conservent un fonctionnement morphologique relativement naturel tout en étant soumis, sur de grandes périodes de l'année, à un régime hydrologique influencé par des prélèvements d'eau.

Dans le contexte de raréfaction des rivières alpines en tresse et de réchauffement climatique, l'étude de ces milieux aquatiques est particulièrement intéressante pour améliorer leur connaissance.

Description technique

Il s'agit de réaliser l'étude des caractéristiques physico-chimiques et biologiques des eaux et des habitats aquatiques sur des tronçons de cours d'eau en tresse ayant un régime hydrologique influencé.

Les 2 secteurs d'investigations suivants feront l'objet de cette étude :

- Séveraisse : secteur situé en aval du barrage hydroélectrique de Villar Loubières correspondant au linéaire traversant la commune de Saint-Maurice-en-Valgaudemar ;
- Drac : plaine alluviale située entre le barrage de la prise d'eau des Ricous et l'amont de Pont du Fossé sur la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas.

Condition d'exécution

Un couplage des investigations sur les milieux terrestres associés (faune/flore) mené par le CEN PACA pourra être envisagé et mis en œuvre.



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etude						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	Région PACA
Etudes techniques	70 000 €	à définir	50%	
			35 000 €	

A la signature du Contrat de rivière, le Conseil Régional PACA ne s'engage pas sur le financement des actions inscrites en phase 2.

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.



Le Drac © Films du Bouchon



Enjeu Écologique

Maitre d'ouvrage

FDPPMA 05 / AAPPMA
/ ASAs

Localisation



Saint-Jean-Saint-Nicolas / Saint-Laurent du Cros / Forest Saint-Julien

Montant :

100 000 € HT

Enjeux :

Biodiversité

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRI
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Aménagement de seuil

Année de réalisation :

2024 à 2026

Action n°B3.10

Aménagement d'un obstacle à la continuité piscicole sur le Drac à Pont du Fossé et sur le torrent d'Ancelle

Contexte

La continuité écologique (piscicole et sédimentaire) est un aspect essentiel pour la qualité des milieux naturels aquatiques. En situation de basses eaux (débit inférieur à 1 m³/s), le seuil de Pont du Fossé sur le Drac, qui alimente une prise d'eau agricole et stabilise le profil en long du cours d'eau, est infranchissable.

Le Torrent d'Ancelle est équipé de plusieurs prises d'eau qui alimentent les canaux des ASA locales. Ces prises d'eau, en barrant le flux du cours d'eau, créent une rupture dans le profil en long et, si celle-ci dépasse quelques dizaines de cm, constituent autant de discontinuités écologiques. Actuellement, on dénombre 2 seuils périodiquement franchissables et 3 seuils infranchissables sur le linéaire du cours d'eau. Il est à noter que le chabot et la truite fario sont les espèces endémiques de ces 2 cours d'eau. Concernant le torrent d'Ancelle, la fiche action n°A1.15 prévoit la réorganisation des ASA et la mutualisation des prises d'eau. Ces travaux comprendront un aménagement des prises d'eau pour permettre la dévalaison.

Description technique

Il s'agira de mettre en œuvre les travaux sur la base de l'avant-projet d'aménagement retenu après l'étude sur la continuité écologique du torrent d'Ancelle (Fiche action n°B3.06).

Condition d'exécution

Action en lien avec la fiche action n°A1.15 (Union des ASA de Saint-Laurent-du-Cros, Manse et de Forest-Saint-Julien : étude des possibilités de sécuriser l'irrigation pour un objectif de réduction du prélèvement sur le torrent d'Ancelle).

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	Région PACA
Travaux	100 000 €	à définir	50%*	

A la signature du Contrat de rivière, le Conseil Régional PACA ne s'engage pas sur le financement des actions inscrites en phase 2. *A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.



Enjeu Écologique

Action n°B3.11

Entretien et restauration d'adoux (Phase 2)

Maître d'ouvrage

FDPMA 05 /AAPPMA

Localisation



Ripisylves du bassin versant

Montant :

75 000 € HT

Enjeux :

Biodiversité, ressource

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
 - ☒ SDAGE 2022-2027
 - ☒ SAGE du Drac amont
 - ☐ PGRE
 - ☐ STePRiM
 - ☒ Autres
- Diagnostic des adoux APPMA 2012

Indicateurs de suivi / évaluation :

Chantiers de restauration

Année de réalisation :

2024 à 2026

Contexte

Suite au diagnostic des adoux réalisé sur l'ensemble du bassin versant du Drac en 2012 par la Fédération de pêche des Hautes-Alpes, plus d'une quarantaine d'adoux ont été répertoriés. L'ensemble de ces adoux a été diagnostiqué et un plan de gestion spécifique a été élaboré. De nombreux travaux de restauration ont déjà été réalisés mais des interventions sont encore nécessaires sur certains d'entre eux notamment sur la Séveraisse. Les annexes hydrauliques, de manière générale, jouent un rôle clé dans la bonne qualité physico-chimique des eaux, en apportant de l'eau fraîche et oxygénée. Ce sont des facteurs de dilution importants et de soutien à l'étiage en période critique. Les adoux, en particulier, sont des zones de refuge et de reproduction privilégiées pour de nombreuses espèces. Ils participent donc à la sauvegarde d'espèces patrimoniales, protégées pour certaines, et font partie intégrante de la trame verte et bleue qui définit les corridors biologiques.

Description technique

L'objectif de ces travaux est de restaurer les fonctionnalités hydrographiques et écologiques des adoux qui ont été dégradés par les activités anthropiques. Les travaux de restauration devraient bénéficier à 6 ou 8 adoux et comprennent globalement :

- La plantation de ripisylve,
- Le retrait et / ou le remplacement des passages busés par des ponts cadres ou des passerelles afin de restaurer une continuité écologique et /ou rétablir des écoulements satisfaisants,
- L'amélioration des confluences (aménagement ou décaissements),
- La diversification des écoulements par des petits ouvrages,
- Le retrait des embâcles obstruants,
- La reprise du chenal dans les cas les plus extrêmes (reméandrement, resserrement de la section mouillée...).

Condition d'exécution

Les travaux sur les adoux nécessiteront d'obtenir des accords avec les propriétaires riverains. Il conviendra de juger de la nécessité d'une éventuelle DIG.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	Région PACA
Travaux	75 000 €	à définir	50%	
			37 500 €	

A la signature du Contrat de rivière, le Conseil Régional PACA ne s'engage pas sur le financement des actions inscrites en phase 2.

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.



Enjeu animation / gouvernance
Enjeu sensibilisation / promotion du territoire

Volet C

**Travailler de manière concertée sur les cours d'eau
et renforcer l'accompagnement technique des projets**

Sous-volet
Volet C1

Sous-volet
Volet C2

**Sensibiliser tous les publics à l'eau comme élément de
développement et de promotion du territoire**
Sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques





Actions sous volet C1 “Animation et gouvernance”

Action n°C1.01 Maintien d'une structure d'animation active de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du Drac amont.....	131
Action n°C1.02 AMO d'ingénierie technique et financière pour l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets d'hydraulique agricole.....	133
Action n°C1.03 AMO d'ingénierie technique et financière pour l'accompagnement des gestionnaires de l'irrigation, la connaissance et l'organisation des prélèvements et besoins agricoles en eau	134
Action n°C1.04 Réalisation d'un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat de rivière	136
Action n°C1.05 / Fiche Principe Mutualisation des services dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement	138



Actions sous volet C2 “Sensibilisation / promotion du territoire”

Action n°C2.01 Définition d'une stratégie de sensibilisation et de communication à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (grand public)	140
Action n°C2.02 Mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation et de communication	142
Action n°C2.03 Valorisation du territoire et de son attractivité en s'appuyant sur l'eau et la richesse des milieux aquatiques	144
Action n°C2.04 Mise en valeur environnementale et récréative des résurgences des Gillardes	145



CLEDA

Contexte

Dès 2005, un chargé de mission SAGE a été embauché. Il a été secondé en 2011 par un technicien de rivière, poste transformé en 2013 en chargé de mission Contrat de rivière. Un poste d'animateur GEMAPI a été créé en 2019 pour assurer la mise en œuvre de cette compétence par la CLEDA, labellisée EPAGE et composée des 4 EPCI du bassin versant. Cette gouvernance et animation aujourd'hui structurées doivent être consolidées et maintenues pour garantir la bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur ce territoire alpin.

👉 Description technique

L'action consistera à assurer et à pérenniser les moyens humains nécessaires de la CLEDA au regard des actions qu'elle aura à engager en tant que maître d'ouvrage du Contrat de rivière, mais aussi à suivre ou coordonner en tant que structure animatrice du SAGE et des autres démarches. Les moyens nécessaires sont les suivants :

- 1 ETP (Equivalent Temps Plein) chargé de mission SAGE
- 1 ETP chargé de mission Contrat de rivière
- 1 ETP chargé de mission GEMAPI.

👉 Condition d'exécution

Cette action de maintien d'une structure d'animation active de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques repose sur plusieurs axes d'interventions :

1-L'ANIMATION du Contrat de rivière, du SAGE et des autres outils. Il s'agit de faire vivre ces outils à travers les instances de concertation, de suivre leurs avancées et d'en dresser des bilans réguliers (Fiche action n° C1.04).

L'animation consistera notamment à :

- Mobiliser et animer les instances de concertation (groupes thématiques, bureau, CLE...)
- Coordonner et suivre la mise en œuvre du Contrat de rivière, du SAGE et des autres outils (STePRiM, PGRE...)
- Renforcer les partenariats entre la CLEDA, les différentes collectivités dont notamment les EPCI (élus et techniciens) afin de suivre l'avancée des actions (études et travaux).



2-La mise en œuvre des actions du Contrat sous maîtrise d'ouvrage CLEDA. Définition et préparation des actions, rédaction des cahiers des charges, démarches administratives, montage et suivi des dossiers de financements, passation, exécution et contrôle des marchés publics...

3-La réalisation des bilans du SAGE et du Contrat de rivière hors bilan final (Fiche action n° C1.04). Réalisation des bilans annuels et à mi-parcours. Le bilan à mi-parcours permettra de définir précisément l'ensemble des actions de la deuxième phase du Contrat.

4- Le fonctionnement de l'EPAGE CLEDA. Cette action intègre le temps consacré par l'équipe de la CLEDA (technique et administratif) pour le fonctionnement de la structure porteuse du Contrat et du SAGE.

Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pérennisation des 3 postes						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05	Etat dans le cadre du STePRim
Poste animateur SAGE		40%	50%	2,5%	7,5%
Poste animateur Contrat de rivière					
Poste animateur GEMAPI					
TOTAL (coûts salariaux et charges de fonctionnement sur la durée du Contrat)	1 200 000 €	480 000 €	600 000 €	30 000 €	90 000 €

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.



Enjeu Animation / Gouvernance

Maître d'ouvrage

IT 05
(Département des Hautes-Alpes)

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

50 000 € HT

Enjeux :

Animation et ressource en eau

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Nombre de structures d'irrigation accompagnées. Nombre de projets réalisés

Année de réalisation :

2021-2026

Action n°C1.02

AMO d'ingénierie technique et financière pour l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets d'hydraulique agricole

Nature de l'action
FONCTIONNEMENT

Contexte

Cette action portée par l'IT 05 (Conseil Départemental des Hautes-Alpes) s'inscrit dans un besoin exprimé depuis de nombreuses années et confirmé dans le PGRE d'accompagner les projets hydrauliques agricoles des ASA. En effet, les actions sur le thème de l'irrigation, subventionnables par le programme européen FEADER, impliquent un montage de dossiers très lourd, que ne peuvent pas réaliser les agriculteurs en charge des ASA. Ils ont donc besoin d'être accompagnés et de bénéficier d'une ingénierie technique et financière. Cette action d'ingénierie consiste à créer un poste d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les projets d'hydraulique agricole. Ce poste interviendra sur le Drac et le Buëch. Il vise à renforcer les moyens humains en réponse au besoin d'accompagnement des porteurs de projets d'économie d'eau sur des territoires déficitaires du 05. Cette action s'articule également avec l'action C1.03 d'ingénierie agricole portée par la Chambre d'Agriculture 05.

Description technique

Il s'agit de mettre en place une assistance technique auprès des ASA pour les accompagner dans la mise en place de projets de partage et de sécurisation de la ressource en eau. En lien étroit avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, cette ingénierie :

- Accompanera chaque maître d'ouvrage (ASA notamment) dans la définition et la mise en œuvre des projets d'économies d'eau (retenue d'eau, passage à l'aspersion, réfection des prises d'eau, etc) ;
- Assurera le montage technique et financier des dossiers ;
- Proposera un suivi dans la réalisation des travaux ;
- Etc...

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
AMO ingénierie des projets d'hydraulique agricole						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*
AMO ingénierie projets d'hydraulique agricole	50 000 €	50%	50%
		25 000 €	25 000 €



Enjeu Animation / Gouvernance

Maître d'ouvrage

Chambre d'Agriculture 05

Localisation



Secteurs déficitaires du bassin
versant du Drac amont
identifiés dans le PGRE

Montant :

76 000 € HT sur 3 ans

Enjeux :

Animation ressource en eau /
Connaissance des besoins en eau

Lien avec démarches

- ☒ **SDAGE 2016-2021**
- ☒ **SDAGE 2022-2027**
- ☒ **SAGE du Drac amont**
- ☒ **PGRE**
- ☐ **STePRiM**
- ☐ **Autres**

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Nombre de structures d'irrigation
accompagnées. Production et bancarisation
de données Plan d'organisation des
prélèvements et des pratiques d'arrosage

Année de réalisation :

Action n°C1.03

AMO d'ingénierie technique et financière pour l'accompagnement des gestionnaires de l'irrigation, la connaissance et l'organisation des prélèvements et besoins agricoles en eau

Contexte

En 2013, le 1^{er} Contrat de rivière avait fait émerger le besoin d'animation et d'accompagnement du monde agricole pour mieux gérer la ressource en eau, réduire les pressions sur les milieux et engager des mesures d'économies d'eau.

Une action d'accompagnement du monde agricole via la création d'un poste de technicien irrigation avait alors été inscrite au programme sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes. Ce poste n'avait malheureusement pas pu être mis en œuvre en raison notamment de moyens financiers insuffisants.

Aujourd'hui, au regard du contexte et de l'avancée du PGRE, il est jugé opportun de réinscrire cette action qui trouve un écho favorable au sein de la Chambre d'Agriculture.

Description

Il s'agit de créer un poste de chargé de mission irrigation sur les 3 premières années du Contrat de rivière et en lien avec le PGRE afin d'assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ingénierie technique et financière agricole. L'objectif est d'accompagner les gestionnaires individuels et collectifs de l'irrigation lors de la mise en œuvre des diverses actions visant à améliorer le bon état des eaux et la gestion de l'irrigation. Cette mission regroupera donc un large panel d'actions passant par la poursuite de l'animation et l'émergence de projets d'hydraulique, de techniques économes d'irrigation... De même, il est essentiel d'améliorer les connaissances sur les prélèvements agricoles et les besoins afin d'instaurer des pratiques de gestion optimisées de la ressource en eau.

Condition d'exécution

Le chargé de mission assurera un rôle de conseiller technique auprès des irrigants et des ASA afin de procéder, d'une part à la connaissance des prélèvements/besoins en eau et d'autre part, à l'identification des possibilités et mesures d'économies d'eau par :

- l'expertise technique des ouvrages d'hydrauliques, leur fonctionnement et les pratiques des irrigants,
- l'équipement des prises d'eau en dispositifs adaptés de mesures en continu des prélèvements d'eau,
- le calibrage (établissement des courbes de tarage) des dispositifs de mesures, leurs suivis (exploitation maintenance), la production de données hydrométriques, leurs analyses et leurs bancarisations,



- l'organisation de plan de gestion des prélèvements d'eau à l'échelle d'un sous-bassin versant entre irrigants,
- l'identification des mesures d'économie d'eau envisageables à l'échelle des sous-bassins versants, tant sur les infrastructures d'irrigation que sur les pratiques agricoles (fuites, choix de cultures, pratiques de prélèvement d'eau et d'arrosage),
- la formation et l'information des gestionnaires de l'irrigation et des agriculteurs du bassin versant, etc...

Le chargé de mission travaillera également sur le territoire du Buëch.

Notons l'articulation indispensable entre les deux chargés de mission, l'un à la Chambre d'agriculture 05 qui s'occupera de l'amélioration de la connaissance des volumes prélevés, de l'organisation des prélèvements d'eau et de leur diminution (présente fiche action), et l'autre à IT05 (Département 05) (Fiche action C1.02) qui accompagnera chacun des maîtres d'ouvrage (ASA, etc.) dans la définition et la mise en œuvre des projets d'économies d'eau (retenue d'eau, passage à l'aspersion, réfection des prises d'eau, etc).

Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Poste de Chargé de mission irrigation						

Cette action structurante pour le territoire devra s'inscrire dans la durée, à minima sur une période de 3 ans. Pour ce qui concerne l'action d'amélioration de la connaissance des prélèvements, l'acquisition du matériel se fera progressivement sur les 3 ans.

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Poste Chargé de mission irrigation (coûts salariaux et charges de fonctionnement sur 3 ans - phase 1 du Contrat)	60 000 €	40%	50%	10%
		24 000 €	30 000 €	6 000 €
Investissement Aquisition du matériel nécessaire à améliorer la connaissance des prélèvements agricoles	16 000 €	6 400 €	8 000 €	1 600 €
TOTAL	76 000 €	30 400 €	38 000 €	7 600 €

Commentaires

Les actions conduites sur le Drac devront s'articuler avec celles conduites sur le bassin versant du Buëch.

L'amélioration de la connaissance des prélèvements agricoles et l'évaluation des besoins en eau sera le socle des actions à engager par la suite.

2021- 2023



Enjeu Animation / Gouvernance

Action n°C1.04

Réalisation d'un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat de rivière

Maître d'ouvrage

CLEDA

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

50 000 € HT (bilan final)

Enjeux :

Evaluer l'efficacité des actions à mi-parcours et à la fin de la démarche.

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☒ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Taux de réalisation de l'action et %age d'efficacité environnementale (gains) basée sur le coût/bénéfice.

Année de réalisation :

2023 (bilan intermédiaire)

2026 (bilan final)

Contexte

Les actions conduites dans le cadre du 2nd Contrat de rivière du Drac amont permettent de répondre aux différents enjeux de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Des moyens et objectifs d'interventions ont été fixés pour garantir la satisfaction des milieux et des usages. L'efficacité environnementale des actions (gains écologiques, économies d'eau, amélioration de la qualité des eaux, limitation des risques, valorisation récréative et paysagère des milieux...) devra être évaluée, annuellement, à mi-parcours et à la fin de la démarche pour mesurer la pleine réussite des actions, pour réajuster les opérations (bilan à mi-parcours) et préciser les actions à conduire dans la 2^{ème} phase du projet puis à l'issue du Contrat.

Ces bilans s'inscrivent dans une démarche d'évaluation des politiques publiques où les moyens financiers investis dans le Contrat de rivière doivent être quantitativement et qualitativement appréciés pour juger de leur efficacité.

Description technique

- 1- Pour garantir la bonne réalisation des bilans intermédiaire et final, un tableau de bord de suivi annuel des actions sera mis en place dès la première année afin d'optimiser la phase de bilan intermédiaire qui sera conduite en interne. Ce tableau de bord permettra à la CLEDA de suivre l'ensemble des avancées des actions inscrites au Contrat et de pouvoir en évaluer leur efficacité.
A ce titre, la CLEDA pourra mettre en place un principe d'information réciproque pour que les maîtres d'ouvrages locaux aient le réflexe d'informer la CLEDA de la conduite et avancée de leurs opérations. De la même façon, la CLEDA informera régulièrement les opérateurs du Contrat des avancées positives et actions à améliorer dans le Contrat.
- 2- La phase de bilan intermédiaire sera réalisée en interne par le CLEDA à mi-parcours du contrat afin de valoriser les premiers résultats et de programmer les actions restantes, nouvelles ou à abandonner dans la 2nd phase du Contrat. Une analyse quantitative et qualitative de la mise en œuvre du Contrat sera réalisée sur la base des bilans annuels.
- 3- Le bilan final (étude bilan) sera en partie confié à un prestataire extérieur qui dressera : un état des lieux initial et final, un bilan technique et financier du Contrat, un bilan du fonctionnement de la procédure (bilan du pilotage politique et technique de la démarche, de la concertation/communication conduite et des perceptions d'acteurs), une évaluation technique et humaine du Contrat et proposera des recommandations prospectives pour la poursuite ou non de la procédure sous la forme d'un autre contrat ou toute autre démarche de gestion des milieux, et ce en fonction de scénarios validés localement. Cette mission sera réalisée en 2027 à la fin du Contrat mais sera anticipée par la CLEDA dès 2026 notamment pour préparer l'étude à externaliser (demande de subventions, rédaction du cahier des charges, lancement du marché, sélection des candidats...).



👉 Condition d'exécution

- Réalisation du tableau de bord et du bilan intermédiaire en interne par la CLEDA.
- Pour plus d'objectivité, le bilan final sera confié à un prestataire extérieur qui apportera son regard critique sur le déroulement technique et humain du Contrat pendant les 6 années. Toutefois, compte tenu du suivi régulier réalisé annuellement par la CLEDA, certaines parties de cette étude bilan pourront être réalisées en interne ; la CLEDA apportant les éléments d'information recueillis annuellement et évalués au cours du bilan intermédiaire.

👉 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Bilan intermédiaire						
Bilan final						

👉 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	Région PACA
Bilan intermédiaire	Réalisation en interne			
Bilan final	50 000 €	20%	50%	30%
		10 000 €	25 000 €	15 000 €

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.



Enjeu Animation / Gouvernance

Maître d'ouvrage

**EPCI Champsaur-
Valgaudemar**

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

75 000 € HT

Enjeux :

Animation et acquisition
de connaissances

Lien avec démarches

- ☒ **SDAGE 2016-2021**
- ☒ **SDAGE 2022-2027**
- ☒ **SAGE du Drac amont**
- ☒ **PGRE**
- ☐ **STePRiM**
- ☐ **Autres**

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Actions mutualisées

Année de réalisation :

2024- 2025

Action n°C1.05

Mutualisation des services dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Contexte

L'accès à l'eau potable représente un enjeu fondamental pour les habitants. L'eau et l'assainissement constituent non seulement un service public d'importance, mais s'inscrivent également au cœur du projet politique des collectivités gestionnaires. Les caractéristiques du service rendu, les usages auxquels il entend répondre, les choix opérés en matière de tarification, la poursuite d'objectifs sanitaires et environnementaux (qualité de la ressource, protection des milieux) participent pleinement de la stratégie et de la vision portées par le territoire, de son attractivité et de la qualité de vie de ses habitants.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) confie désormais les compétences eau potable et assainissement aux EPCI en lieu et place des communes qui en étaient compétentes jusqu'alors. Le transfert de compétences devait se faire au 1^{er} janvier 2020 mais ce délai a été prolongé jusqu'en 2026 pour permettre aux communes et EPCI de s'organiser.

Le transfert des compétences "eau potable et assainissement" constitue une démarche qui prend du temps. Afin d'être mené au mieux, celui-ci doit être anticipé, et des réflexions doivent être engagées bien avant la date effective du transfert. Cette action de principe du Contrat de rivière vise donc à proposer aux communes et EPCI du bassin versant du Drac amont une réflexion pour anticiper la mutualisation du petit cycle de l'eau.

Description technique

Cette action de principe vise à faire réaliser par les collectivités qui le souhaitent une étude sur la structuration des services et l'organisation du transfert de la compétence « eau potable et assainissement ». Il s'agit ainsi d'anticiper et concourir à :

- l'amélioration des services eau potable / eaux usées des EPCI,
- la mutualisation des moyens techniques et financiers pour réaliser des économies d'échelle au sein de structures intercommunales,
- la capacité financière et technique des EPCI à réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- d'évaluer l'état du patrimoine communal susceptible d'être transféré aux EPCI,
- d'assurer un meilleur service à l'usager en lui garantissant l'accès à une ressource de qualité, délivrée par un service aux performances constantes appuyé sur un patrimoine fiable.

Condition d'exécution

Cette étude pourrait ainsi permettre :

- de mutualiser les connaissances préalables sur le patrimoine eau des communes en disposant par exemple d'un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, en collectant le niveau de rendements du réseau de distribution d'eau potable par rapport aux seuils fixés par décret ;
- d'étudier les opérations à réaliser et évaluer les services rendus à l'usager.

Cet accompagnement pour anticiper le transfert de compétences sera externalisé. Des prestataires spécialisés dans le domaine viendront appuyer les techniciens locaux des communes et les conseiller afin d'élaborer un état du patrimoine des réseaux.

Cette action est liée à plusieurs autres actions du 2nd Contrat de rivière : 8 actions qui concernent l'eau potable (volet "Ressource") et 25 qui concernent les eaux usées (volet "Qualité").



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etude						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05
Etude sur la structuration des services et l'organisation du transfert de la compétence	75 000 €	30%	50%*	20%

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.

Commentaires "Pour aller plus loin"

DÉPASSER L'OPPOSITION GRAND CYCLE – PETIT CYCLE DE L'EAU

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite Maptam au 27/01/14, a créé une nouvelle compétence de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi), confiée à titre obligatoire et exclusif aux communautés et métropoles. La loi portant nouvelle organisation territoriale pour la République, dite NOTRe 07/07/15, entérine quant à elle le transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération, les communautés urbaines et métropoles étant déjà compétentes à titre obligatoire. Par ces évolutions, le cadre juridique ouvre la voie à un dépassement de l'opposition classique entre « petit » et « grand cycle de l'eau ». Il esquisse la structuration d'une politique intégrée de l'eau et identifie comme responsable politique la communauté, et comme échelle d'exercice de ces missions, le territoire.

Afin d'appuyer cette vision intégrée des politiques de l'eau, un arrêté du 2 février 2016 crée la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle). Cette stratégie doit permettre de penser l'exercice des compétences dans le domaine de l'eau, du petit au grand cycle, par un diagnostic de la répartition existante et par des propositions d'évolution. Arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin avant le 31 décembre 2017, elle est annexée au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).



Enjeu

Sensibilisation

Promotion du territoire

Maître d'ouvrage

CLEDA

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

15 000 € HT

Enjeux :

Action transversale à tous les enjeux techniques

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☒ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Taux de réalisation de l'action

Année de réalisation :

2021

Action n°C2.01

Définition d'une stratégie de sensibilisation et de communication à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (grand public)

Nature de l'action
ETUDES

Contexte

Malgré des opérations de communication ponctuelles mises en place par la CLEDA lors de la 2^{ème} phase du 1^{er} Contrat de rivière, le bilan du Contrat de rivière réalisé en 2018-2019 met en évidence une faiblesse dans la communication externe avec des effets difficiles à évaluer sur les habitants.

Dans ce 2^{ème} contrat de rivière, la communication auprès du grand public mérite donc d'être davantage développée.

Description technique

Cette action consiste à définir une stratégie de sensibilisation et de communication auprès du grand public pour identifier les principaux axes de communication à développer, les cibles, le contenu les messages et les moyens/outils à mettre en place. Cette stratégie constitue la feuille de route de sensibilisation de la CLEDA pour communiquer sur certains sujets spécifiques et prioritaires. La déclinaison opérationnelle de cette est détaillée dans la fiche action n°C2.02.

Sans présager du contenu de la stratégie qui sera élaborée, plusieurs sujets spécifiques de sensibilisation pour accompagner la compréhension et faire changer les pratiques peuvent être imaginés.

La stratégie pourrait notamment viser à :

- Alerter sur les changements climatiques et les impacts sur la ressource ;
- Sensibiliser aux économies d'eau ;
- Faire comprendre le fonctionnement naturel des cours d'eau ;
- Développer une culture des risques naturels ;
- Valoriser régulièrement les avancées du Contrat et le rôle des différents maîtres d'ouvrage dans la gestion des cours d'eau (valorisation du travail coordonnateur de l'EPAGE CLEDA) ;
- Sensibiliser les particuliers à la nocivité des plantes invasives et aux solutions de traitement ... ;

Informers, démontrer et faire prendre conscience des services rendus par les milieux aquatiques (épuration, soutien d'étiage, paysages, minoration du risque). A travers cette communication, il s'agira aussi de trouver un équilibre entre la communication scientifique/technique et la communication grand public.



👉 Condition d'exécution

Cette mission sera externalisée. Le prestataire s'appuiera sur la stratégie de communication définie en 2012-2013. Il l'actualisera et la renforcera en tenant compte des éléments issus du bilan mais surtout des sujets nouveaux et des actions de ce 2nd Contrat de rivière. Cette stratégie de communication/sensibilisation doit donc être pensée comme transversale car elle doit recouvrir tous les thèmes traités dans le Contrat de rivière (ressource en eau, qualité, hydromorphologie et risques, biodiversité...). La stratégie définira précisément les outils adaptés pour répondre aux actions considérées comme stratégiques. Elle proposera également un planning de réalisation. Elle devra, le cas échéant, en préciser les coûts et flécher les prestataires pouvant réaliser ces outils (cf. fiche action n° C2.02). La définition précise de cette stratégie permettra ainsi à la CLEDA de mieux cibler ses besoins de prestations en communication et donc de mieux identifier le type de prestataires et les attendus.

👉 Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Stratégie de communication / sensibilisation						

👉 Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 05
Stratégie de communication / sensibilisation	15 000 €	20%	70%	10%



© CLEDA



© B. TALON



Enjeu Sensibilisation Promotion du territoire

Maître d'ouvrage

CLEDA

Localisation



Bassin versant du Drac amont

Montant :

50 000 € HT

Enjeux :

Action transversale à tous les enjeux techniques

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☐ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☒ PGRE
- ☒ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Taux de réalisation de l'action

Année de réalisation :

2021-2026

Action n°C2.02

Mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation et de communication

Contexte

Malgré des Une stratégie de communication et de sensibilisation du grand public à la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques sera définie dans le cadre de la fiche action n°C2.01. Cette présente action consiste à décliner la stratégie de communication de manière opérationnelle en suivant les préconisations qui auront été définies préalablement. Il s'agira ainsi de mettre en œuvre les actions de communication pour accompagner les opérations techniques locales du Contrat de rivière sur ses objectifs prioritaires, à savoir : la gestion concertée, la ressource en eau et la préservation des ressources stratégiques, la restauration des milieux aquatiques et les fonctionnalités des zones humides, l'hydromorphologie et le fonctionnement naturel des cours d'eau.

Description technique

La mise en œuvre de la stratégie de communication/sensibilisation appelée "plan opérationnel de communication" proposera de réaliser des outils adaptés avec des supports variés (plaquettes, vidéos, exposition photos, recueil de témoignages, panneaux d'exposition, actualisation du site internet, communiqués et articles de presse...). Pourront également être envisagées des animations en direction des scolaires ou de tout autre public, l'organisation de journées d'informations pluri-thématiques à destination de tout public. A noter que cette action ne prévoit pas de travaux de création de sentiers pédagogiques, ni la construction de bâtiments destinés à accueillir des animations/expositions, ni tout autres opérations nécessitant des frais d'hébergement. Cette présente fiche action ne peut pas décrire de manière détaillée et exhaustive les opérations de communication à mettre en œuvre puisqu'elles seront définies en amont dans la stratégie préalable de communication.

Condition d'exécution

- De nombreuses actions de communications seront externalisées (graphisme, fabrication et impression). Sur la base de la stratégie définie, la CLEDA élaborera pour chaque action un cahier des charges pour définir les besoins de rédaction, de conception graphique et de fabrication/impression des supports à créer. La CLEDA pourra par exemple faire appel à des journalistes indépendants, à des graphistes, à des webmasters, à des fabricants divers (panneaux) ou à des imprimeurs mais également à des animateurs locaux d'éducation à l'environnement pour sensibiliser/former le jeune public et les adultes.
- Certaines actions de communications pourront être réalisées en interne, notamment la rédaction des contenus des supports, des sorties pédagogiques, des conférences... Un temps suffisant dédié à la structure porteuse devra être consacré pour la communication. L'expérience montre en effet que le travail technique et le suivi des actions du Contrat de rivière mobilisent beaucoup de temps ; la communication étant souvent "délaissée" car jugée non prioritaire. Elle est alors souvent réalisée en urgence sans programmation. Grâce à la stratégie de communication qui fixera un calendrier de réalisation, les chargés de mission de la CLEDA devront "développer le réflexe" de penser systématiquement à communiquer ou à valoriser toutes actions techniques en cours ou finalisées. Il sera donc important que la communication et la sensibilisation accompagnent régulièrement les actions techniques.



Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Mise en œuvre de la stratégie de communication (outils de communication)						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau*	CD 05
Outils de communication	50 000 €	20%	70%*	10%

*A la signature du présent Contrat de rivière, l'engagement financier de l'Agence de l'eau ne va pas au-delà de 2023.



IS RIVER Sortie terrain © Frédéric LIEBAUT



Sortie scolaire Ecole Nationale du Paysage © CLEDA



Enjeu

Sensibilisation

Promotion du territoire

Maître d'ouvrage

Maison du tourisme
Champsaur Valgaudemar

Localisation



Territoire du
Champsaur Valgaudemar

Montant :

20 000 € HT

Enjeux :

Développement du territoire
et valorisation paysagère.
Attractivité touristique

Lien avec démarches

- ☐ SDAGE 2016-2021
- ☐ SDAGE 2022-2027
- ☒ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi /

évaluation :

Taux de réalisation de
l'action

Année de réalisation :

2021- 2023

Action n°C2.03

Valorisation du territoire et de son attractivité en s'appuyant sur l'eau et la richesse des milieux aquatiques

Contexte

Le bilan du 1^{er} Contrat de rivière met en évidence le manque de proximité sociale et culturelle des habitants avec leurs cours d'eau. En effet si les cours d'eau sont certes connus sur le territoire, ils ne font pas forcément partie du "paysage" : on ne s'y intéresse pas particulièrement, on ne connaît pas forcément leur fonctionnement ni les services qu'ils rendent et les "soins" qu'on doit leur apporter. De même, les cours d'eau sont encore mal connus des populations touristiques qui ne les appréhendent souvent que sous l'angle des sports d'eau vives et plus rarement comme éléments du paysage (randonnées...).

Description technique

Fort de ce constat, il est proposé dans cette action de mieux valoriser la place des cours d'eau pour en faire un élément constitutif du développement du territoire : l'eau étant un paramètre structurant des paysages et de la vie socio-économique. Ainsi, cette action a pour objectif de valoriser les cours d'eau sur le plan touristique, économique et paysager. Il est proposé d'instaurer un partenariat et une communication commune avec les offices de tourisme, dans un premier temps avec la Maison du tourisme du Champsaur-Valgaudemar pour valoriser le patrimoine eau comme un atout d'attractivité, de bien vivre sur le territoire et de respect d'un patrimoine naturel essentiel. Cette action permettra de réaliser des outils de communication / sensibilisation mutualisés (brochures, affiches, articles sur les sites internet...) qui, à ce stade, ne peuvent pas être détaillés car dépendants des modalités de partenariats et des besoins de communication définis.

Condition d'exécution

- Définir les modalités du partenariat avec la Maison du tourisme du Champsaur-Valgaudemar ;
- Bâtir ensemble un plan de communication (s'aider de l'action C2.02 sur la mise en œuvre de la stratégie de communication) ;
- Co-construire les outils (contenus) et faire appel à des prestataires extérieurs pour leur conception et fabrication/impression ;
- Selon les effets produits, élargir le partenariat à d'autres offices de tourisme.

Echéancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Outils de communication						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau
Outils de communication mis en place par la Maison du tourisme	20 000 €	70%	30%



Enjeu

Sensibilisation

Promotion du territoire

Maître d'ouvrage

Communauté de communes
de la Matheysine / Conseil
départemental 38

Localisation



Territoire de la Matheysine

Montant :

A définir

Enjeux :

Développement du territoire et
valorisation paysagère. Attractivité
touristique. Pédagogie

Lien avec démarches

- ☒ SDAGE 2016-2021
- ☒ SDAGE 2022-2027
- ☐ SAGE du Drac amont
- ☐ PGRE
- ☐ STePRiM
- ☐ Autres

Indicateurs de suivi / évaluation :

Taux de réalisation de l'action

Année de réalisation :

2024- 2026

Action n°C2.04

Mise en valeur environnementale et récréative des résurgences des Gillardes

Contexte

La Communauté de communes de la Matheysine élabore actuellement son plan de gestion sur le site des Gillardes dans le cadre de la procédure de labellisation d'Espaces Naturel Sensible (ENS) portée par le Département de l'Isère.

Un diagnostic du site est en cours et permettra de définir des objectifs de gestion et un plan d'actions associé à conduire dans les 5-10 prochaines années pour préserver ces milieux d'une grande richesse où l'eau tient une place importante.

En effet, c'est sur ce site qu'on trouve les résurgences des Gillardes (2^{ème} exsurgence de France après la Fontaine de Vaucluse) : eaux fraîches et limpides (et attractives) qui jaillissent d'abruptes falaises de calcaires aux portes du Dévoluy.

Le plan de gestion doit intégrer différentes composantes (environnementales, foncières, règlementaires, socio-économiques) mais également pédagogiques. Ce plan offre l'occasion de réfléchir à la mise en valeur environnementale et récréative du site et peut s'appuyer sur le Contrat de rivière du Drac amont pour développer une action de mise en valeur environnementale et récréative autour de ces résurgences.



Sources des Gillardes © CLEDA



Description technique

Dans le cadre du plan de gestion, une approche culturelle, paysagère, archéologique et historique sera conduite et permettra de valoriser le site en lien avec les cours d'eau. Le site fait actuellement l'objet de pratiques et d'usages multiples (agricoles, forestiers, ludiques, sportifs, etc.) qui seront étudiés pour être mieux pris en compte et adaptés. Il s'agit par exemple des activités touristiques, de nature, des activités sportives, de loisirs et de découverte de l'environnement. Les ENS ont vocation à accueillir du public dans la mesure où le niveau de fréquentation ne porte pas atteinte à la pérennité des milieux naturels. La Communauté de communes de la Matheysine accorde une grande importance à l'accueil du public et à l'intérêt pédagogique sur ce site qui bénéficie déjà d'équipement et de contenus pédagogiques qu'il sera nécessaire de repenser (thèmes pédagogiques relatifs à l'environnement naturel (paysages, eau...) et au patrimoine culturel, archéologique et historique).

Ainsi à travers cette étude du plan de gestion, des actions de valorisation récréatives pourraient être pensées en lien étroit avec le Contrat de rivière dans un objectif de développement du territoire via la valorisation du patrimoine eau.

Echancier

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Plan d'actions de valorisation environnementale et récréative des résurgences des Gillardes						

Plan de financement

Libellé	Montant prévisionnel € HT	Maître d'ouvrage	CD 38
Etudes	à définir		100 % dans le cadre des ENS

Contrat de rivière² du Drac Amont

2021-2026

Animation par L'EPAGE :



Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont
Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Place Waldems
05500 Saint-Bonnet-en-Champsaur
Tel : 04 92 24 02 05
contact@cleda.fr
www.cleda.fr

Appui des prestataires :



Avec le soutien technique et financier des partenaires suivants :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

